



Procès-verbal de la séance publique du Conseil de la Métropole du 23 mars 2015

SOMMAIRE

Présidence de monsieur Gérard Collomb, Président	
Désignation d'un secrétaire de séance	(p. 7)
Appel nominal	(p. 7)
Dépôts de pouvoirs pour absence momentanée	(p. 7)
Hommage à la mémoire des victimes des attentats perpétrés à Tunis le 18 mars 2015	(p. 7)
Communication de monsieur le Président - Modification de la composition des commissions	(p. 7)
Approbation des procès-verbaux des séances publiques des 15 décembre 2014 et 16 janvier 2015	(p. 8)
Comptes-rendus des décisions prises par monsieur le Président :	
- en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2008-0005 du 25 avril 2008 modifiée et par la délibération n° 2014-0005 du 23 avril 2014 (dossier n° 2015-0185)	(p. 10)
- en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération du Conseil de la Communauté urbaine de Lyon n° 2014-0463 du 15 décembre 2014 (dossier n° 2015-0186)	(p. 10)
- en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2015-0003 du 16 janvier 2015 (dossier n° 2015-0187)	(p. 10)
Compte-rendu des décisions prises par la Commission permanente en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2015-0004 du 16 janvier 2015 (dossier n° 2015-0188)	(p. 10)
Question orale du groupe Europe Ecologie-Les Verts et apparentés relative à la sûreté nucléaire	
- intervention de M. Hémon	(p. 57)
- annexe	(p. 59)

Les textes des délibérations n° 2015-0185 à 2015-0193, 2015-0195 à 2015-0236, 2015-0238, 2015-0239, 2015-0241 à 2015-0248, 2015-0250 à 2015-0259, 2015-0261 à 2015-0267 et 2015-0269 à 2015-0274 ont été publiés dans le recueil des actes administratifs n° 2.

N° 2015-0185	Compte-rendu des décisions prises par M. le Président en matière de marchés publics, accords-cadres et marchés subséquents à des accords-cadres passés entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre 2014 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2008-0005 du 25 avril 2008 modifiée et par la délibération n° 2014-0005 du 23 avril 2014 -	(p. 10)
N° 2015-0186	Compte-rendu des décisions prises par M. le Président en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération du Conseil de la Communauté urbaine de Lyon n° 2014-0463 du 15 décembre 2014 - Signature des avenants de transfert partiel du Département du Rhône à la Métropole de Lyon au 1 ^{er} janvier 2015 de marchés publics, accords-cadres et marchés subséquents à des accords cadres -	(p. 10)
N° 2015-0187	Compte-rendu des décisions prises par monsieur le Président en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2015-0003 du 16 janvier 2015 - Période du 1 ^{er} au 31 janvier 2015 -	(p. 10)
N° 2015-0188	Compte-rendu des décisions prises par la Commission permanente du 2 février 2015 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2015-0004 du 16 janvier 2015 -	(p. 10)

COMMISSION DÉPLACEMENTS ET VOIRIE

- N° 2015-0189** *Commission d'appel d'offres (CAO) du groupement de commande pour les études liées aux procédures administratives du projet de pôle d'échanges multimodales (PEM) Part-Dieu, Two Lyon et voie L - Désignation de représentants du Conseil -* (p. 29)
- N° 2015-0190** *Fourniture de contrôleurs de feux sur le territoire de la Métropole de Lyon - Marchés annuels à bons de commande - Autorisation de signer les marchés à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert -* (p. 53)
- N° 2015-0191** *Fourniture de mobilier urbain - Marchés annuels à bons de commande - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert -* (p. 53)
- N° 2015-0192** *Transport des élèves domiciliés sur le territoire de la Métropole de Lyon et sortant de celui-ci pour rejoindre leurs établissements scolaires - Convention avec le syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) -* (p. 29)
- N° 2015-0193** *Albigny sur Saône - Aménagement de la rue Armand Zipfel et du chemin Notre Dame - Travaux de mise en sécurité - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -* (p. 53)
- N° 2015-0194** *Accessibilité au Grand stade - Convention relative à la réalisation d'études préliminaires avec l'Etat -* retiré
- N° 2015-0195** *Décines Charpieu, Chassieu, Meyzieu - Cofinancement de l'aménagement du complément de l'échangeur n° 7 sur la RN 346 - Avenant n° 1 à la convention quadripartite du 1^{er} août 2012 - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -* (p. 29)
- N° 2015-0196** *Développement des modes de déplacement doux - Attribution d'une subvention à l'association Pignon sur rue pour son programme d'actions 2015 -* (p. 31)

COMMISSION DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, NUMÉRIQUE, INSERTION ET EMPLOI

- N° 2015-0197** *Conseil départemental de l'insertion par l'activité économique (CDIAE) - Désignation d'un représentant du Conseil -* (p. 21)
- N° 2015-0198** *Attribution d'une subvention à l'Association pour la formation des ruraux aux activités du tourisme (AFRAT) pour son programme d'actions - Année 2015 -* (p. 53)
- N° 2015-0199** *Réseau Rhône-Alpes d'appui à la coopération internationale (RESACOOOP) - Approbation de la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public (GIP) - Attribution d'une subvention pour le programme d'actions 2015 -* (p. 53)
- N° 2015-0200** *Attribution d'une subvention à l'Association Espace numérique entreprises (ENE) pour son programme d'actions 2015 -* (p. 54)
- N° 2015-0201** *Attribution d'une subvention à l'Association Le Village des créateurs du passage Thiaffait pour son programme d'actions 2015 -* (p. 54)
- N° 2015-0202** *Filières cleantech - Attribution de subventions aux pôles de compétitivité et cluster lumière pour leur programme d'actions 2015 -* (p. 22)
- N° 2015-0203** *Attribution d'une subvention à la Fondation pour l'Université de Lyon pour l'organisation du forum mondial des sciences de la vie - Biovision - Edition 2015 -* (p. 23)
- N° 2015-0204** *Opération plan campus - Projet de construction de la plateforme d'innovation AxelOne Campus - Convention de maîtrise d'ouvrage confiée par l'Etat - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme. -* (p. 24)
- N° 2015-0205** *5^{ème} édition de la plateforme European Lab du 13 au 15 mai 2015 - Attribution d'une subvention à l'association Arty Farty -* (p. 54)
- N° 2015-0206** *Bron - Contrat de projet Etat - Région 2007-2013 - Restructuration du Bâtiment K - Individualisation totale d'autorisation de programme - Attribution d'une subvention d'équipement à l'Université Lumière Lyon 2 -* (p. 25)
- N° 2015-0207** *Pôles de compétitivité Lyonbiopôle - Techtera - Tenerrdis - Attribution de subventions à la société FIBROLINE et aux Hospices civils de Lyon pour leur programme de recherche et de développement (R&D) Smart Bandage, à la société DIATEX pour son programme de R&D Sealcoat, à la société SUN'R pour son programme de R&D SUNAGRI II -* (p. 22)
- N° 2015-0208** *Pôle de compétitivité Lyonbiopôle - Attribution d'une subvention à l'association Lyonbiopôle pour son programme d'actions 2015 -* (p. 22)
- N° 2015-0209** *Attribution de subventions au profit des associations Espace Carco, Pépinière Cap Nord, San Priote pour l'insertion par l'emploi (ASPIE), Techlid ainsi qu'à la Commune de Saint Fons et au Syndicat*

	<i>de communes du territoire Saône Mont d'Or (SSMO) pour leurs programmes d'animation économique territoriale et de services aux entreprises 2015 -</i>	(p. 26)
N° 2015-0210	<i>Convention de partenariat entre Lyon Tourisme et Congrès, le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL), Keolis et la Métropole de Lyon concernant la fourniture de titres de transport à prix réduit, à l'occasion des congrès associatifs internationaux -</i>	(p. 54)
N° 2015-0211	<i>Attribution d'une subvention à la Chambre de commerce et d'industrie de Lyon (CCIL) et à la Chambre des métiers et de l'artisanat du Rhône (CMAR) pour leurs dispositifs d'accompagnement dédiés aux petites et moyennes entreprises - Année 2015 -</i>	(p. 26)
N° 2015-0212	<i>Attribution d'une subvention à la Chambre de commerce et d'industrie de Lyon (CCIL) et à la Fondation pour l'Université de Lyon (FPUL) pour leurs programmes en faveur de l'entrepreneuriat à potentiel : Campus Création, Lyon StartUp, Novacité et Pépites -</i>	(p. 54)
N° 2015-0213	<i>Modification du périmètre du dispositif conventionnel Proxi-Cités - Sortie du dispositif de l'application Droit de Cités (DDC) - Abrogation de la délibération n° 2011-2312 du 27 juin 2011 -</i>	(p. 54)
N° 2015-0214	<i>Programme métropolitain d'insertion - Dispositifs de soutien - Partenariat avec Pôle emploi -</i>	(p. 27)
N° 2015-0215	<i>Lyon 8° - Abandon du projet Etoile par le groupement de coopération sanitaire (GCS) - Approbation du protocole d'accord, remboursement de la subvention d'investissement à la Métropole, rétrocession du foncier à la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL) -</i>	(p. 28)
N° 2015-0216	<i>Systèmes d'information - Convention entre le Département du Rhône et la Métropole de Lyon pour la création et le fonctionnement d'une équipe temporaire mutualisée et le décroisement des systèmes d'information -</i>	(p. 54)

COMMISSION DÉVELOPPEMENT SOLIDAIRE ET ACTION SOCIALE

N° 2015-0217	<i>Association départementale d'éducation pour la santé (ADES) du Rhône - Attribution d'une subvention pour son programme d'action 2015 -</i>	(p. 55)
N° 2015-0218	<i>Aide sociale aux personnes handicapées accueillies dans des établissements en Belgique - Conventions individuelles d'habilitation - Autorisation de signature de 2 conventions individuelles d'habilitation au titre de l'aide sociale aux personnes handicapées pour 2 personnes accueillies dans 2 établissements en Belgique -</i>	(p. 48)
N° 2015-0219	<i>Modernisation et professionnalisation des services d'aide à domicile intervenant auprès des personnes âgées et handicapées - Avenant n°1 à l'accord-cadre 2014-2015 signé entre la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) et le Département du Rhône, définissant les conditions de la poursuite des actions par la Métropole de Lyon, pour l'année 2015 -</i>	(p. 49)
N° 2015-0220	<i>Centres de planification et d'éducation familiale (CPEF) associatifs et hospitaliers - Attribution de subventions - Programmes d'actions 2015 -</i>	(p. 50)
N° 2015-0221	<i>Rillieux la Pape, Vénissieux, Craponne, Saint Priest, Lyon, Caluire et Cuire, Feyzin, Sainte Foy lès Lyon, Francheville, Dardilly, Vaulx en Velin, Villeurbanne, Meyzieu, Chassieu, Saint Genis Laval, Grigny, Bron, Neuville sur Saône, Lyon 9°, Ecully, Corbas - Actions de médiation sociale et d'aide à la gestion des aires d'accueil et actions d'insertion par le logement au titre de l'accompagnement social lié au logement - Attribution de subventions à l'Association régionale des Tsiganes et de leurs amis Gadgés (ARTAG) pour l'année 2015 -</i>	(p. 51)

COMMISSION ÉDUCATION, CULTURE, PATRIMOINE ET SPORT

N° 2015-0222	<i>Établissement public de coopération culturelle (EPCC) Musée des Confluences - Approbation des statuts -</i>	(p. 41)
N° 2015-0223	<i>Conseil d'administration de l'établissement public de coopération culturelle (EPCC) Musée des Confluences - Désignation de représentants du Conseil -</i>	(p. 41)
N° 2015-0224	<i>Établissement public de coopération culturelle (EPCC) Musée des Confluences - Versement de la participation financière 2015 - Approbation de la convention -</i>	(p. 41)
N° 2015-0225	<i>Attribution d'une subvention à l'association Ligue d'athlétisme Rhône-Alpes pour l'organisation des championnats du Monde d'athlétisme vétérans du 4 au 16 août 2015 -</i>	(p. 55)
N° 2015-0226	<i>Bron - Fête du livre de Bron - Édition 2015 - Attribution d'une subvention à l'association Lire à Bron -</i>	(p. 46)
N° 2015-0227	<i>Fonctionnement des collèges publics et des collèges privés sous contrat d'association avec l'État - Dotations pour le transport d'élèves vers des demi-pensions extérieures -</i>	(p. 47)

COMMISSION FINANCES, INSTITUTIONS, RESSOURCES ET ORGANISATION TERRITORIALE

N° 2015-0228	<i>Commission départementale des impôts directs et des taxes sur le chiffre d'affaires du Département du Rhône et de la Métropole de Lyon - Désignation de représentants du Conseil -</i>	(p. 14)
N° 2015-0229	<i>Commission départementale des valeurs locatives des locaux professionnels du Département du Rhône et de la Métropole de Lyon - Désignation de représentants du Conseil -</i>	(p. 14)
N° 2015-0230	<i>Commission départementale des impôts directs locaux du Département du Rhône et de la Métropole de Lyon - Désignation de représentants du Conseil -</i>	(p. 15)
N° 2015-0231	<i>Commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité - Désignation de représentants du Conseil -</i>	(p. 15)
N° 2015-0232	<i>Commission spéciale chargée du suivi de la création de la Métropole de Lyon - Désignation d'un représentant du Conseil -</i>	(p. 16)
N° 2015-0233	<i>Conseil du Pôle métropolitain - Désignation d'un représentant du Conseil -</i>	(p. 16)
N° 2015-0234	<i>Pôle métropolitain - Approbation des modifications statutaires -</i>	(p. 16)
N° 2015-0235	<i>Contrôles périodiques et réglementaires des machines, équipements et installations de la Métropole de Lyon - Lot n° 1 à 4 - Autorisation de signer le marché de prestations à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert -</i>	(p. 55)
N° 2015-0236	<i>Dépollution des sols et sous-sols des biens gérés par la Métropole de Lyon - Autorisation de signer le marché de travaux à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert -</i>	(p. 19)
N° 2015-0237	<i>Mission d'inspection en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail - Convention avec le Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Rhône et convention avec l'Education nationale pour l'inspection des agents de la Métropole de Lyon dans les collèges publics -</i>	retiré
N° 2015-0238	<i>Fourniture de carburants par cartes accréditatives pour les véhicules de services du Grand Lyon - Lot n° 1 : Essence et Gazole - Lot n° 2 : GPL et essence - Autorisation de signer les marchés de fournitures à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert -</i>	(p. 19)
N° 2015-0239	<i>Lyon 3° - Part-Dieu - Déconstruction de l'immeuble B10 place Charles Béraudier - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 20)
N° 2015-0240	<i>Service départemental métropolitain d'incendie et de secours (SDMIS) - Convention pluriannuelle relative aux contributions financières - Convention de mutualisation - Années 2015-2017 -</i>	retiré
N° 2015-0241	<i>Société publique locale (SPL) Part Dieu - Mise à disposition d'un agent -</i>	(p. 55)
N° 2015-0242	<i>Comité social du personnel de la Métropole de Lyon - Mise à disposition de personnels -</i>	(p. 56)

COMMISSION PROXIMITÉ, ENVIRONNEMENT ET AGRICULTURE

N° 2015-0243	<i>Adhésion au Syndicat mixte d'hydraulique agricole du Rhône (SMHAR) - Désignation d'un représentant du Conseil de la Métropole -</i>	(p. 11)
N° 2015-0244	<i>Commission consultative des services publics locaux de la Métropole de Lyon - Désignation d'un représentant du Conseil -</i>	(p. 11)
N° 2015-0245	<i>Association - Acouicité - Attribution d'une subvention pour son programme d'actions 2015 -</i>	(p. 56)
N° 2015-0246	<i>Association Agence locale de l'énergie (ALE) - Attribution d'une subvention exceptionnelle dans le cadre de la plateforme locale de rénovation énergétique -</i>	(p. 56)
N° 2015-0247	<i>Association Agence locale de l'énergie (ALE) - Attribution d'une subvention pour son programme d'actions 2015 -</i>	(p. 56)
N° 2015-0248	<i>Plan d'éducation au développement durable - Actions et mise en valeur des politiques métropolitaines - Attribution de subventions aux partenaires pour l'année 2015 -</i>	(p. 12)
N° 2015-0249	<i>Lyon 2° - Dispositif de propreté Confluence - Avenant n° 1 à la convention avec la Ville de Lyon - 2014-2017 -</i>	retiré
N° 2015-0250	<i>Dispositif de propreté berges du Rhône - Avenant n° 1 à la convention conclue avec la Ville de Lyon -</i>	(p. 13)

N° 2015-0251	<i>Contrat de reprise option fédération des papiers cartons non complexés issus des déchèteries - Avenant n° 1 au contrat conclu avec la société ONYX Auvergne Rhône-Alpes -</i>	(p. 56)
N° 2015-0252	<i>Collecte séparée des déchets d'équipements électriques et électroniques ménagers - Convention avec OCAD3E - 2015-2020 -</i>	(p. 56)
N° 2015-0253	<i>Conversion du plan de prévention et de gestion des déchets non dangereux du Rhône en plan interdépartemental pour le Département du Rhône et la Métropole de Lyon -</i>	(p. 56)
N° 2015-0254	<i>Reprise des métaux collectés en déchèteries - Autorisation de signer un marché de recettes à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert -</i>	(p. 56)
N° 2015-0255	<i>Site de captage de Crépieux Charmy - Gestion du domaine public fluvial autour des îles de Crépieux Charmy à signer avec l'Etat - Retrait de la délibération n° 2014-4474 du 13 janvier 2014 - Convention avec l'Etat -</i>	(p. 56)
N° 2015-0256	<i>Actions et travaux menés sous maîtrise d'ouvrage de la Métropole dans le domaine de la gestion des eaux pluviales et des ruissellements, l'eau potable et l'assainissement - Demandes de subventions auprès de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse -</i>	(p. 56)
N° 2015-0257	<i>Renouvellement de la convention passée avec le Groupe de recherche Rhône-Alpes sur les infrastructures et l'eau (GRAIE) - Participation financière pour l'année 2015 -</i>	(p. 56)
N° 2015-0258	<i>Sathonay Village - Convention tripartite sur la gestion des ruissellements dans le quartier des Eglantines à signer avec la Commune de Sathonay Village et la société GRTGaz -</i>	(p. 56)
N° 2015-0259	<i>Coopération décentralisée avec Madagascar - Attribution d'une subvention à la Commune de Sahambavy pour le projet d'adductions d'eau potable pour le Nord de la Commune de Sahambavy à Madagascar -</i>	(p. 14)

COMMISSION URBANISME, HABITAT, LOGEMENT ET POLITIQUE DE LA VILLE

N° 2015-0260	<i>Conseil d'administration de l'Office public de l'habitat (OPH) de la Métropole de Lyon - Désignation de représentants du Conseil -</i>	retiré
N° 2015-0261	<i>Assemblée générale, conseil d'administration et bureau de l'association de gestion du fichier commun de la demande locative sociale du Rhône - Désignation d'un représentant du Conseil -</i>	(p. 33)
N° 2015-0262	<i>Commission locale de l'aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP) des Gratte-Ciel - Désignation d'un représentant du Conseil -</i>	(p. 34)
N° 2015-0263	<i>Assemblées générales et conseils d'administration des entreprises sociales de l'habitat (ESH) Alliade habitat et Immobilière Rhône-Alpes - Désignation de représentants du Conseil -</i>	(p. 34)
N° 2015-0264	<i>Modalités d'exercice du pouvoir de police spéciale des immeubles menaçant ruine, de la sécurité des équipements communs des immeubles collectifs à usage principal d'habitation et de la protection contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public (ERP) à usage partiel ou total d'hébergement sur le territoire de la Métropole de Lyon à partir du 1er janvier 2015 - Convention type avec les Communes -</i>	(p. 35)
N° 2015-0265	<i>Etudes sur la stratégie métropolitaine : parcs relais REAL et jardins collectifs dans le cadre des projets collectifs du Master Altervilles - Convention avec l'Université Jean Monnet de Saint Etienne -</i>	(p. 57)
N° 2015-0266	<i>Saint Priest - Opération de renouvellement urbain (ORU) du centre-ville - Résidentialisation et requalification des espaces extérieurs de l'ensemble 3A - Attribution d'une subvention à l'ensemble en copropriété Alpes/Alpe-Azur (3A) - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 57)
N° 2015-0267	<i>Agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise - Attribution d'une subvention de fonctionnement pour son programme d'actions 2015 -</i>	(p. 36)
N° 2015-0268	<i>Ecully - Mise en sécurité du boulevard périphérique nord de Lyon (BPNL) - Réalisation d'une station de désenfumage du tunnel de La Duchère - Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme (PLU) -</i>	retiré
N° 2015-0269	<i>Plan local d'urbanisme (PLU) - Documents d'urbanisme - Dépenses afférentes aux procédures courantes - Individualisation partielle d'autorisation de programme -</i>	(p. 38)
N° 2015-0270	<i>Application de gestion des autorisations du droit des sols (ADS) dans la Métropole de Lyon : "Pack ADS" - Convention à passer avec les Communes -</i>	(p. 57)
N° 2015-0271	<i>Villeurbanne - ZAC Gratte Ciel Nord - Acquisitions foncières - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 39)

N° 2015-0272	<i>Saint Priest - Zone d'aménagement concerté (ZAC) de Feuilly - Suppression de la ZAC et arrêt des comptes de l'opération -</i>	(p. 57)
N° 2015-0273	<i>Vénissieux - Zone d'aménagement concerté (ZAC) de Parilly - Suppression de la ZAC -</i>	(p. 40)
N° 2015-0274	<i>Décines Charpieu - Zone Aménagement Concerté (ZAC) de la Fraternité - Bilan de clôture de l'opération - Quitus donné à la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL) - Suppression de la ZAC -</i>	(p. 40)

Présidence de monsieur Gérard Collomb

Président

Le lundi 23 mars 2015 à 15 heures, mesdames et messieurs les membres du Conseil, dûment convoqués le 3 mars 2015 en séance publique par monsieur le Président, se sont réunis à l'hôtel de la Métropole, dans la salle des délibérations, sous la présidence de monsieur Gérard Collomb, Président.

Désignation d'un secrétaire de séance

M. LE PRÉSIDENT : Mesdames et messieurs, conformément aux articles L 3611-3 et L 3121-13 du code général des collectivités territoriales, je vous propose de nommer par vote à main levée madame Elsa Michonneau pour assurer les fonctions de secrétaire de séance et procéder à l'appel nominal. Madame Michonneau, vous avez la parole.

(Madame Elsa Michonneau est désignée et procède à l'appel nominal).

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, MM. George, Suchet, Mme Piantoni, M. Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, M. Bérat, Mme Berra, MM. Blache, Blachier, Boudot, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mme Burillon, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Mme Ghemri, M. Gillet, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Moreton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, MM. Petit, Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Reynard, M. Roche, Mme Runel, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : Mme Belaziz (pouvoir à M. Llung), M. Sannino (pouvoir à Mme Dognin-Sauze), Mme Sarselli (pouvoir à Mme Reynard).

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Je demande aux élus qui n'auraient pas émarginé à l'entrée de procéder à cette formalité à l'appel de leur nom en se déplaçant à la table centrale et, pour ceux qui seraient porteur d'un pouvoir et qui ne l'auraient pas déposé à l'entrée, de venir le déposer à la table centrale.

L'appel nominal étant terminé, je vous propose de prendre acte qu'à l'ouverture de la séance, le quorum fixé à 80 élus est atteint.

(Le quorum étant atteint, la séance est ouverte).

Dépôts de pouvoirs pour absence momentanée

Mmes Geffroy (pouvoir à M. Gomez), Cardona (pouvoir à M. Vincent), Frier (pouvoir à Mme Glatard), M. Rudigoz (pouvoir à Mme Panassier), Mmes Baume (pouvoir à M. Charles), Beautemps (pouvoir à Mme Balas), MM. Blachier (pouvoir à Mme Peillon), Broliquier (pouvoir à M. Geourjon), Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue), Charmot (pouvoir à Mme de Maillard), Cochet (pouvoir à M. Petit), Coulon (pouvoir à Mme Gailliout), Denis (pouvoir à M. Grivel), Mme Fautra (pouvoir à M. Rabehi), MM. Fenech (pouvoir à M. Havard), Forissier (pouvoir à M. Quiniou), Lavache (pouvoir à M. Gillet), Mmes Leclerc (pouvoir à M. Vincendet), Michonneau (pouvoir à Mme Hobert), MM. Odo (pouvoir à M. Moroge), Piegay (pouvoir à M. Moreton), Mme Reveyrand (pouvoir à Mme Gandolfi), M. Roche (pouvoir à M. Guimet), Mmes Runel (pouvoir à M. Lebuhotel), Tifra (pouvoir à M. Berthilier), M. Veron (pouvoir à M. David).

Hommage à la mémoire des victimes des attentats perpétrés à Tunis le 18 mars 2015

M. LE PRÉSIDENT : Chers collègues, quelques mots simplement pour exprimer notre solidarité à l'égard du peuple tunisien endeuillé par un attentat.

Nous avons vécu, au début de l'année, dans notre pays, des moments tragiques et donc nous avons tous vécu, à nouveau, les événements qui se sont déroulés à Tunis comme quelque chose qui nous frappait au cœur. Je crois que, dans les temps qui viennent, on voit bien qu'un combat a lieu, un combat pour la civilisation, un combat pour l'Homme. Je voulais aujourd'hui à la fois rendre hommage aux victimes et dire que les uns et les autres, par-delà nos sensibilités politiques, les débats que nous pouvons avoir et qui sont légitimes, nous nous sentions tous solidaires d'un même combat.

Communication de monsieur le Président Modification de la composition des commissions

M. LE PRÉSIDENT : Conformément à la délibération n° 2015-0006 du Conseil du 16 janvier 2015 procédant à la création de 7 commissions thématiques à caractère permanent, je vous informe que :

- M. Patrick Véron -groupe Synergies-Avenir- demande à quitter la commission Déplacements et voirie pour siéger en commission Urbanisme, habitat, logement et politique de la ville,
- M. Gilbert Suchet -groupe Synergies-Avenir- demande à quitter la commission Urbanisme, habitat, logement et politique de la ville pour siéger en commission Déplacements et voirie.
- Mme Elsa Michonneau -groupe Parti radical de gauche demande à quitter la commission Déplacements et voirie pour siéger en commission Proximité, environnement et agriculture,
- Mme Gilda Hobert -groupe Parti radical de gauche- demande à quitter la commission Proximité, environnement et agriculture pour siéger en commission Déplacements et voirie.

Ces modifications sont sans incidence sur le nombre de sièges dont disposent les groupes Synergies-Avenir et Parti radical de gauche dans les commissions thématiques du Conseil.

Je vous demande donc de bien vouloir me donner acte de cette communication et vous rappelle que la composition des commissions est à votre disposition sur l'extranet, Grand Lyon territoires, page Assemblées et vie institutionnelle.

(Acte est donné).

Approbation des procès-verbaux des séances publiques des 15 décembre 2014 et 16 janvier 2015

M. LE PRÉSIDENT : Mes chers collègues, vous avez tous pris connaissance des procès-verbaux des séances publiques des 15 décembre 2014 et 16 janvier 2015.

Je vous rappelle que le procès-verbal du 15 décembre 2014 fait l'objet d'un rectificatif déposé sur vos pupitres :

"Dossier n° 2014-0528 - urbanisme - Lyon - Création de la Métropole de Lyon - Modalités d'exercice du pouvoir de police spéciale des immeubles menaçant ruine, de la sécurité des immeubles collectifs à usage principal d'habitation et de la sécurité des établissements recevant du public (ERP) à usage d'hébergement sur le territoire de la Ville de Lyon au 1^{er} janvier 2015 - Convention avec la Ville de Lyon -

Dans l'intervention de madame la Vice-Présidente Vullien, page 39 du procès-verbal, dans le paragraphe commençant par "La délibération présentée au Conseil de communauté de ce jour [...]", il convient de lire : "Cette convention ne comprend ni mise à disposition, ni transfert d'agent, je tiens à le préciser." au lieu de : "Cette convention ne comprend ni mise à disposition, ni transfert d'argent, je tiens à le préciser."

M. LE PRÉSIDENT : La Conférence des Présidents a retenu l'intervention du groupe UMP et je vous cède la parole.

M. le Conseiller COCHET : Monsieur le Président, je ne pensais pas intervenir sur ce sujet avec la traduction en direct de la qualité du dialogue social tel qu'il vient d'être exprimé ! Alors permettez-moi, monsieur le Président, mes chers collègues, de revenir sur notre dernière séance de Conseil métropolitain qui a été perturbée par un incident de séance provoqué par madame Anne Brugnera, Conseillère déléguée, membre de la Commission permanente et Présidente du groupe Socialiste et apparentés.

Alors qu'elle intervenait pour son groupe, elle a tenté une joute politique en évoquant une supposée attitude de "fonctionnaires bashing" de la part de notre groupe UMP, divers droite (DVD) et apparentés. Ce qui est en train de se passer, apparemment, est totalement différent.

Madame Brugnera nous avait déjà fait beaucoup rire avec sa méconnaissance de la géographie locale, en évoquant les réseaux d'assainissement puis avec ses difficultés de calculs en tentant de justifier une erreur d'inscription budgétaire sur le boulevard périphérique nord de Lyon (BPNL) et voilà maintenant qu'elle se loupe encore dans une tentative malheureuse d'argumentation politique concernant la gestion des ressources humaines.

Mais, finalement, nous avons constaté que l'essentiel n'est pas l'incompétence de madame Brugnera au vu du nombre d'élus de la majorité qui sont venus nous rencontrer pour se désolidariser de ses propos. Même si nous réitérons notre demande d'excuses publiques au nom du respect de l'institution -je vous ferai d'ailleurs remarquer, madame la Conseillère déléguée, que, dans un cas similaire datant de mars 2009, monsieur Jean-Paul Bret s'était fendu d'un courrier auprès de notre groupe pour présenter ses excuses-, l'essentiel concerne d'abord l'organisation de notre collectivité.

J'ai bien lu, monsieur le Président, le courrier que vous m'avez transmis au sujet de cet incident et qui appelle chacun à -je cite-

"un déroulement apaisé de nos Conseils" et votre attachement à "l'écoute de tous les groupes politiques", aux propos "mesurés" et "constructifs". Bref, j'ai compris que, pour aller plus vite, vous m'avez transmis un copier-coller du courrier adressé à madame Brugnera. Mais passons !

Ce qui me gêne particulièrement dans votre courrier c'est l'indication selon laquelle vous n'avez pas accordé de suspension de séance à notre groupe car vous avez jugé que les propos tenus n'étaient pas de nature à la motiver mais, monsieur le Président, je vous rappelle -et j'en suis désolé- que vous n'avez pas ce pouvoir d'opportunité : la suspension de séance est prononcée de plein droit quand elle est demandée par un Président de groupe. Comme vous le reconnaissez dans votre courrier, maladroitement écrit, vous avez volontairement empêché l'application du règlement intérieur de notre assemblée et vous tentez de le justifier par l'opportunité politique. Cela est grave pour le respect des débats au sein de notre Conseil.

Nous n'engagerons aucune procédure particulière suite à la violation de nos droits mais nous souhaitons, au nom de la démocratie locale, que de tels agissements ne se reproduisent pas.

L'essentiel concerne ensuite le travail au sein de cette assemblée. Monsieur le Président, je vous ai lancé de nombreux appels, certes durs et directs, à réformer votre organisation pour permettre le travail constructif que vous dites souhaiter mais que vous ne mettez pas en œuvre. Pour faire des propositions et participer à l'élaboration des politiques au sein de la Métropole, il faut se battre.

Je reprends l'exemple des dossiers numérotés 2015-0158 à 2015-0161 relatifs aux personnels de la Métropole. Nous sommes conscients de la difficulté de créer une unité de statut dans la nouvelle collectivité territoriale. Nous savons combien les situations collectives et individuelles des agents ne peuvent pas seulement se traiter dans de grands discours ou dans des rapports écrits, aussi bons et pertinents soient-ils. Nous avons analysé la logique d'organisation des ressources humaines au sein des deux collectivités fusionnées, étudié les propositions qui sont celles de l'exécutif et écouté les revendications syndicales. Les élus de notre groupe qui siègent au sein des instances de gestion du personnel ont participé de manière constructive aux réunions de travail. Nous avons consulté les représentants syndicaux. Enfin, notre groupe a sollicité une rencontre avec madame Michèle Vullien, Vice-Présidente, qui nous a reçus accompagnée de monsieur Michel Rousseau, Conseiller délégué aux ressources humaines, accompagnés par les services concernés. Je les remercie d'ailleurs pour cette rencontre qui a permis, dans un climat apaisé et constructif -que vous le souhaitez, monsieur le Président-, d'obtenir des éléments d'information et échanger sur nos accords et nos divergences de vue. A l'issue de cette rencontre et après concertation, notre groupe a fait le choix de voter favorablement aux propositions de l'exécutif.

Aussi, afin de ne pas créer un contexte partisan mais montrer la nécessité de travailler en commun au profit des agents, nous avons fait le choix de ne pas intervenir en séance publique pour privilégier les discours au sein des instances représentatives du personnel. Nous avons informé de notre position tant madame Michèle Vullien que votre Cabinet et c'est justement sur ce rapport que la Présidente du groupe Socialiste et apparentés vient s'emmêler les pieds. Pas très courageuse ! Elle a choisi un rapport où elle savait à l'avance que notre groupe n'avait pas choisi de temps de parole.

Que comprendre de ce message que vous nous envoyez, monsieur le Président ? D'un côté, vous écrivez que vous êtes attaché à notre écoute et, d'un autre côté, vous missionnez votre représentante entacher votre discours par des polémiques. Ce qui est encore plus malheureux ce n'est même la perte de crédibilité qu'elle fait porter sur son groupe mais l'image désastreuse que madame Brugnera donne de la représentation politique à nos agents. Sur ces dossiers des ressources humaines, nous leur devons une écoute et des propositions pour définir les accords permettant à la fois une organisation efficiente de notre collectivité et le respect de leurs aspirations légitimes.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Cochet, de votre intervention. Je dois dire que j'avais eu l'occasion de rappeler à chacun et à chacune la nécessité d'avoir des débats politiques qui soient le plus sereins possible.

Chacun, ici, a sa part. Je me souviens de quelques interventions par rapport à monsieur Bernard Rivalta qui n'étaient pas forcément, on va dire, d'un tact total. Je me souviens de certaines interventions par rapport à monsieur Max Vincent qui n'étaient pas extraordinaires. Enfin, il me semble avoir été moi-même quelquefois mis en cause un peu rudement. Donc si l'on peut, les uns et les autres, s'écouter davantage, cela me semble bien.

Je veux en profiter, compte tenu du contexte, pour dire quelques mots puisque, effectivement, il s'agissait de la politique vis-à-vis du personnel, faire un peu le point à la fois sur ce que nous avons fait et sur ce que sont aujourd'hui les revendications des organisations syndicales.

Qu'avons-nous fait depuis le 1^{er} janvier, date à laquelle nous avons créé la Métropole de Lyon ?

D'abord, je veux dire que j'ai conscience qu'évidemment, on ne créait pas quelque chose de nouveau comme la Métropole de Lyon sans qu'il y ait quelques difficultés ici ou là. Et que l'on ne passe pas du jour au lendemain d'une organisation d'un côté Communauté urbaine et de l'autre côté Conseil général à l'organisation de la Métropole sans qu'il y ait des difficultés. Je crois que la direction générale essaye de régler ces difficultés. J'irai moi-même dans quelques services pour écouter les personnels sur la façon dont ils vivent effectivement le passage à la Métropole.

Depuis le 1^{er} janvier, nous avons pris les décisions suivantes :

- d'abord, fixer le tableau des effectifs. Je dois dire que, contrairement à ce qui a pu être dit ici ou là, en particulier par les organisations syndicales, comme tous les personnels qui venaient du Conseil général ne venaient pas forcément sur les postes dont nous avons besoin à la Métropole de Lyon, nous avons créé un certain nombre de postes ; je tiens à en faire le point ici : c'est 86 postes ;
- deuxièmement, nous avons prévu un régime indemnitaire de grade,
- troisièmement, nous avons pris des dispositions pour les tickets restaurant,
- quatrièmement, nous avons revu le temps de travail,
- cinquièmement, nous avons fixé le budget du Comité des œuvres sociales (COS).

Je reviens sur ces éléments parce que je crois qu'il est important que l'ensemble des conseillers métropolitains ait des informations sur l'ensemble de ces points sur ces décisions.

Premier point : le régime indemnitaire de grade. Il se trouve qu'il existait deux régimes indemnitaires : à la Communauté urbaine et au Conseil général.

A la Communauté urbaine, le régime était relativement simple puisque nous avons un régime indemnitaire de grade et un régime indemnitaire de fonction en fonction des sujétions particulières des agents.

Sur le Conseil général, nous avons un régime beaucoup plus complexe puisqu'il existait, en fait, quatre régimes : un régime indemnitaire de grade, un régime indemnitaire de fonction, un régime indemnitaire agent et enfin un régime un peu spécial qui s'appelait "innommé" donc, comme son nom l'indique, il était "innommé" c'est-à-dire que l'on ne sait pas exactement quelle était sa spécificité.

Comme vous le savez, grâce à la loi MAPTAM -et c'est l'une de ses dispositions-, personne, aucun agent ne perd en situation indemnitaire, qu'il soit anciennement Conseil général ou anciennement Communauté urbaine.

Nous avons décidé, par simplification, de tout aligner sur le régime indemnitaire de la Communauté urbaine de Lyon. Cela nous a coûté 1,3 M€. Donc, pour l'alignement, quand on dit que les agents du Conseil général y ont perdu, non, ils y ont gagné 1,3 M€.

Par rapport à ce régime, nous avons aujourd'hui des revendications qui concernent quatre points.

Le premier point, c'est la demande, pour les agents du Département, de bénéficier des avantages (article 111) acquis avant la fin de l'année 1984, c'est-à-dire une prime de fin d'année. Si nous accédions à cette demande, ce serait un coût pour la Métropole de 6 M€.

Sur le deuxième point qui concerne le versement de l'intéressement des agents de la Communauté urbaine de Lyon et l'extension aux agents du Département, ce serait 2,2 M€.

Le troisième point, c'est le passage de l'indemnité de résidence de 1 à 3 % qui effectivement, si l'on prenait cette mesure, coûterait 4,2 M€ pour la Métropole mais ne coûterait pas seulement à la Métropole puisqu'il y aurait un alignement de toutes les Communes sur le passage à 3 % ; donc, évidemment, c'est toute la fonction publique territoriale qui serait renchérie sur le territoire. Donc, je le répète, pour la Métropole, ce serait 4,2 M€.

Le quatrième point, ce serait d'aligner tout le monde vers le haut, c'est-à-dire : "Je suis agent, j'ai un collègue agent anciennement du Département, j'ai un collègue de l'ancienne Communauté urbaine qui gagne plus que moi, je m'aligne sur sa rémunération" et "si je suis un agent de la Communauté urbaine et que je trouve dans les services un agent aux mêmes fonctions que moi de l'ancien Conseil général qui gagne plus que moi, je m'aligne sur sa rémunération" ; cette mesure coûterait 4,6 M€.

En ce qui concerne les tickets restaurant, nous avons deux systèmes : un système Communauté urbaine de Lyon qui était de 7 € avec une prise en charge à 60 % et un système Département qui était de 7,50 € avec une prise en charge à 50 %. Nous avons choisi, dans un souci d'ouverture, d'aligner complètement vers le haut, c'est-à-dire qu'aujourd'hui, nous avons un régime de tickets restaurant à 7,50 € avec une prise en charge à 60 %, ce qui représente un coût de 900 000 €. Mais, aujourd'hui, les agents demandent que l'on passe à 8,50 € avec une prise en charge à 60 %, ce qui serait un coût supplémentaire pour la collectivité de 800 000 €.

On a dit, évidemment, que ceux qui travaillaient bénéficiaient de tickets restaurant, ce qui nous semblait normal. Aujourd'hui, ce qui est réclamé, c'est que tout le monde reçoive tous les jours un ticket restaurant, même sans travailler, ce qui nous a semblé être quelque chose de difficile à retenir.

Nous avons, dans un souci là aussi d'ouverture, montré que nous étions sur un régime social favorable, décidé que, pour la protection sociale, nous nous alignons sur les mutuelles santé et sur la mutuelle prévoyance, sur le système de la Communauté urbaine de Lyon qui était plus favorable. Cela nous a coûté 1,6 M€.

Pour ce qui concerne la subvention au COS, à la Communauté urbaine de Lyon, elle était à 0,79 % de la masse salariale et pour le Département à 1,1 %. Nous avons choisi un taux intermédiaire qui est de 0,9 %. Cela a entraîné une dépense de 400 000 €. Aujourd'hui, les organisations syndicales demandent que ce taux atteigne 2 %, ce qui nous ferait un surcoût de 5 M€.

Sur l'avancement de grade et la promotion interne, les organisations syndicales souhaitent -vous connaissez ce système d'avancement ; cela va, suivant les agents et suivant les collectivités locales, de 0 à 70 % environ par an- que l'ensemble des agents puisse bénéficier d'un avancement et que nous ayons un ratio exceptionnel pour l'année 2015 à 100 %, ce qui nous entraînerait une dépense supplémentaire d'environ 8 M€.

Quand je calcule donc ce que demandent aujourd'hui les organisations syndicales : sur le régime indemnitaire au titre de l'article 111 : 6 M€ ; sur l'intéressement : 2,2 M€ ; sur l'indemnité de résidence : 4,2 M€ ; sur l'alignement de chacun vers le haut : 4,6 M€ ; sur les tickets restaurant : 0,8 M€ ; sur le COS : 5 M€ et sur l'avancement de grade : 6 M€, cela nous amènerait à + 29 M€.

Je rappelle que nous avons augmenté les impôts et que cela va nous permettre d'avoir chaque année un surcroît de recettes de 29 M€. Cela veut dire que, si nous écoutions les organisations syndicales, nous dépenserions intégralement cette augmentation d'impôts sur les revendications qui sont aujourd'hui présentées par les organisations syndicales.

Je leur ai dit -nous venons d'avoir une réunion- que, pour nous, il s'agissait de préserver l'investissement dans l'agglomération, que la baisse des dotations aux collectivités locales nous amenait à une baisse de l'investissement et que nous avons voulu faire cette hausse d'impôts pour maintenir celui-ci, que cela nous permettait de faire en sorte qu'il n'y ait pas des milliers d'emplois qui soient supprimés dans l'agglomération. J'ai encore vu le Président de la fédération du BTP la semaine dernière et il m'indiquait combien, pour les entreprises du bâtiment, la situation était difficile et donc je leur ai dit que je privilégiais, pour ma part, la sauvegarde de l'emploi à un accroissement des rémunérations, des indemnités, des avantages en nature pour les agents de la Métropole de Lyon et donc nous avons fait un signe en étant à 4,2 M€ et que nous n'allions pas ajouter à cette somme 29 M€ supplémentaires.

Voilà, je voulais faire part de ces chiffres de manière à ce que vous sachiez de quoi il est question aujourd'hui et que chacun puisse mesurer, en fonction de la situation du pays, du pourcentage élevé de chômeurs, des difficultés que peuvent connaître un certain nombre de professions -comme le BTP-, les revendications des uns et la situation des autres.

Voilà donc pour votre information.

Je passe maintenant à l'adoption des procès-verbaux.

(Les procès-verbaux sont adoptés).

Comptes-rendus des décisions prises par monsieur le Président par délégation du Conseil.

N° 2015-0185 - Compte-rendu des décisions prises par monsieur le Président en matière de marchés publics, accords-cadres et marchés subséquents à des accords-cadres passés entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2014 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2008-0005 du 25 avril 2008 modifiée et par la délibération n° 2014-0005 du 23 avril 2014 - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des affaires juridiques et commande publique -

N° 2015-0186 - Compte-rendu des décisions prises par monsieur le Président en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération du Conseil de la Communauté urbaine de Lyon n° 2014-0463 du 15 décembre 2014 - Signature des avenants de transfert partiel du Département du Rhône à la Métropole de Lyon au 1^{er} janvier 2015 de marchés publics, accords-cadres et marchés subséquents à des accords cadres - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des affaires juridiques et commande publique -

N° 2015-0187 - Compte-rendu des décisions prises par monsieur le Président en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2015-0003 du 16 janvier 2015 - Période du 1^{er} au 31 janvier 2015 - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des assemblées et de la vie de l'institution -

M. LE PRÉSIDENT : Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions prises en vertu de la délégation d'attributions que vous m'avez accordée et qui font l'objet des dossiers numéros 2015-0185 à 2015-0187.

Je vous demande de bien vouloir me donner acte de cette communication.

(Acte est donné).

Compte-rendu des décisions prises par la Commission permanente par délégation du Conseil

N° 2015-0188 - Compte-rendu des décisions prises par la Commission permanente du 2 février 2015 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2015-0004 du 16 janvier 2015 - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des assemblées et de la vie de l'institution -

M. LE PRÉSIDENT : Nous passons maintenant au compte-rendu des décisions prises par la Commission permanente par délégation du Conseil.

Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions prises en vertu de la délégation d'attributions que vous avez accordée à la Commission permanente et qui font l'objet du dossier numéro 2015-0188.

J'ai une demande de temps de parole du groupe Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés.

M. le Conseiller GEURJON : Merci, monsieur le Président. Je souhaite, à l'occasion de ce rapport, revenir sur la Commission permanente que vous avez mise en place. Vous nous avez indiqué que cette commission permanente, contrairement à l'usage dans d'autres collectivités, était une émanation de votre majorité, était votre exécutif. Rassurez-vous, je ne reviendrai pas sur le côté pléthorique de votre Commission permanente, ni

sur la faible représentation féminine, ni non plus sur le cumul de mandats de la quasi-totalité de membres de votre exécutif, à l'exception, il est vrai, des élus du groupe Europe Ecologie-Les Verts.

Pour tenter de clarifier le fonctionnement de cet exécutif, vous avez donc regroupé ces membres dans des pôles, chaque pôle étant coordonné par un Vice-Président. Je n'ose imaginer le nombre d'arbitrages qui seront nécessaires pour faire fonctionner cette armée mexicaine ! C'est probablement là une première illustration de la simplification induite par la Métropole selon Gérard Collomb.

Depuis le début de l'année, nous avons déjà assisté à la démission d'Olivier Brachet, Vice-Président au logement, puis à la vacance de la Présidence du SYTRAL, suite à l'invalidation des élections municipales à Vénissieux.

Et, là, première surprise, vous décidez de cumuler une fonction supplémentaire en devenant Président du SYTRAL -par intérim, il est vrai-. Permettez-moi d'être surpris par cette décision. Le Conseil syndical comporte 28 membres dont, en particulier, le Vice-Président transports de la Métropole de Lyon ; puisque vous avez décidé de lui confier cette vice-présidence, c'est qu'il doit avoir une compétence réelle dans ce domaine et il aurait donc pu prendre l'habit du Président du SYTRAL, ce qui aurait de fait favorisé une vision multimodale de la mobilité à l'échelle de notre Métropole.

Deuxième surprise, il se dit que vous voudriez embaucher l'ancien Président du SYTRAL comme conseiller spécial auprès du SYTRAL. Même si ces rumeurs ont déjà été publiées dans la presse, j'ose espérer que vous démentirez et que vous renoncerez à ce tripatouillage.

Troisième surprise, vous avez embauché dans votre Cabinet un conseiller spécial en charge de la politique insertion et sociale de la Métropole. Ce conseiller a une véritable expertise et une vraie légitimité dans ce domaine mais, si vous avez besoin d'un conseiller pour conduire la politique sociale de la Métropole, à quoi servent les 13 Vice-Présidents et Conseillers délégués en charge des pôles développement solidaire, action sociale, éducation et collègues ainsi que développement économique, relations internationales, emploi et solidarité.

Dans une démocratie, c'est aux élus désignés par le peuple de faire les choix politiques et à l'administration et au Cabinet de donner en amont les éléments permettant les arbitrages puis de mettre en œuvre la politique décidée.

Ces éléments nous inquiètent, nous avons le sentiment que vous estimez ne pas avoir les compétences, l'expertise et l'expérience nécessaires en interne de votre exécutif pour conduire avec efficacité la politique de la Métropole de Lyon. Une fois n'est pas coutume, monsieur le Président, je me permettrai de vous suggérer de recruter un collaborateur de cabinet supplémentaire. Ce pourrait être un DRH en charge de la mise en place, au sein de votre exécutif, de l'outil ressources humaines bien connu GPEC, en l'occurrence je veux parler de la gestion prévisionnelle des élus et des compétences.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci, monsieur Geourjon, j'ai beaucoup apprécié votre intervention.

(Acte est donné).

N° 2015-0243 - proximité, environnement et agriculture - Adhésion au Syndicat mixte d'hydraulique agricole du Rhône (SMHAR) - Désignation d'un représentant du Conseil de la Métropole - Pôle transformation et régulation - Direction évaluation et performance -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Conseiller délégué Barge a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2015-0243. Monsieur Barge, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué BARGE, rapporteur : Monsieur le Président, il s'agit bien sûr d'une désignation et de l'adhésion au syndicat mixte. Cela fait partie de toutes les adhésions et désignations suite à la reprise par la Métropole des compétences du Département. Avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Je mets aux voix le rapport.

Adopté à l'unanimité.

M. LE PRESIDENT : La Métropole dispose d'un représentant titulaire au sein du Conseil syndical du Syndicat mixte d'hydraulique agricole du Rhône. Je vous propose la candidature de monsieur Lucien Barge.

Y a-t-il d'autres candidats ?

(Absence d'autres candidatures déclarées).

M. LE PRESIDENT : Je vous propose de voter à main levée. Pour cela, il faut qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin.

(Accord unanime).

M. LE PRESIDENT : Je mets maintenant la candidature aux voix :

- pour : groupes socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; Communiste et républicain ; Rassemblement démocrate Lyon Métropole ; Parti radical de gauche (PRG) ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Métropole et territoires ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ;

- contre : néant ;

- abstentions : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Front national.

Adoptée.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué BARGE.

N° 2015-0244 - proximité, environnement et agriculture - Commission consultative des services publics locaux de la Métropole de Lyon - Désignation d'un représentant du Conseil - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des assemblées et de la vie de l'institution -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Claisse a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2015-0244. Monsieur Claisse, vous avez la parole.

M. le Vice-Président CLAISSE, rapporteur : Il s'agit de désigner un représentant titulaire de notre assemblée au sein de cette commission.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Suite à la démission de monsieur Olivier Brachet, il convient de désigner un représentant titulaire au sein de la commission consultative des services publics locaux de la Métropole de Lyon. Je vous propose la candidature de monsieur Christophe Dercamp.

Y a-t-il d'autres candidats ?

(Absence d'autres candidatures déclarées).

M. LE PRÉSIDENT : Je vous propose de voter à main levée. Pour cela, il faut qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin.

(Accord unanime).

M. LE PRÉSIDENT : Je mets maintenant la candidature aux voix :

- pour : groupes socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; Communiste et républicain ; Rassemblement démocrate Lyon Métropole ; Parti radical de gauche (PRG) ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Métropole et territoires ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ;

- contre : néant ;

- abstentions : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Front national.

Adoptée.

Rapporteur : M. le Vice-Président CLAISSE.

N° 2015-0248 - proximité, environnement et agriculture - Plan d'éducation au développement durable - Actions et mise en valeur des politiques métropolitaines - Attribution de subventions aux partenaires pour l'année 2015 - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction planification et politiques d'agglomération -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Charles a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2015-0248. Monsieur Charles, vous avez la parole.

M. le Vice-Président CHARLES, rapporteur : Monsieur le Président, chers collègues, il s'agit de notre délibération annuelle concernant le plan d'éducation au développement durable. Rappelons juste en quelques mots qu'il concerne chaque année à peu près 90 000 personnes de notre agglomération qui en bénéficient et que c'est un tiers des enfants de nos écoles primaires qui bénéficient chaque année d'au moins trois demi-journées de formation dans les écoles sur tous les sujets liés au développement durable et à l'éco-citoyenneté. Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. J'ai une demande du groupe Lyon Métropole gauche solidaires.

Mme la Conseillère COCHET : Monsieur le Président, chers collègues, la Métropole de Lyon, dans le prolongement des actions menées depuis vingt ans sur le territoire du Grand Lyon, en relevant le défi de renforcer la concertation, la communication et l'éducation au développement durable, travaille bien évidemment pour l'avenir et relie sauvegarde de l'environnement et des richesses naturelles avec cohésion sociale. Les valeurs de l'éco-citoyenneté doivent en effet être développées à tous les âges et dans toutes les couches de la population. Nous saluons donc le fait que le plan d'éducation au développement durable soit un document cadre de la stratégie de développement durable de la Métropole.

La France étant l'organisatrice de la Climate Change Conference 21 (COP), qui s'appelle, en français, "conférence sur les changements climatiques" et aussi "Paris Climat" qui aura lieu en fin d'année 2015, étant donné cette conférence, la Métropole se doit être à la hauteur des attendus.

Cette délibération nous permet de souligner le travail extraordinaire réalisé par les associations conventionnées telles que, par exemple, la FRAPNA, Robin des Villes, l'association d'éducation à la santé (ADES), les centres sociaux, par des actions de sensibilisation menées auprès des établissements scolaires dont il a été question tout à l'heure ou des populations de nos quartiers et villes et aussi auprès de nos agents.

De nombreuses actions ont été développées en 2014, plus de 92 000 personnes ont été sensibilisées, des livrets ressources très didactiques sont disponibles, etc. Il faut continuer car il est de notre responsabilité d'élus d'aider à bien agir, à mieux savoir être ensemble et, pour ce faire, aider à faire évoluer les comportements est fondamental. Quelques jours après la Journée de l'Eau, il est intéressant de noter que les actions de sensibilisation ont porté, par exemple, en 2013, sur l'eau et les fleuves et sur la protection de la nature pour plus de 50 %. Les autres aspects importants de ces sensibilisations sont le développement urbain, l'approche sociale du développement durable et la gestion des déchets.

Les actions d'éducation au développement durable concernent toutes les catégories d'âge, le monde du travail, le domaine familial, sans oublier la scolarité, la formation professionnelle, les activités sociales, civiques, culturelles, la consommation, les sports, les loisirs, le tourisme. La Métropole a donc un champ d'action large dans ce domaine et doit montrer l'exemple à son échelle, conforter les politiques publiques environnementales et éducatives et le développement de projets multipartenaires associant les acteurs publics et la diversité des acteurs de la société civile (associations dont on a parlé mais aussi entreprises, syndicats, chercheurs, etc.).

Le partenariat avec la direction académique est fort -il est cité dans le rapport- et doit être amplifié. Début 2015, le ministère de l'Éducation a affirmé la nécessité de sensibiliser, former les jeunes à tous les moments de leur scolarité à cette éco-citoyenneté. Les établissements scolaires mais aussi les associations d'éducation populaire, les activités physiques et sportives sont donc des lieux d'apprentissage et d'expérimentation active du développement durable. Contribuons aussi avec efficacité à ce mouvement dans le cadre de la nouvelle responsabilité des collèges. Impulsons des labels éco-collèges, des éco-délégués dans chaque établissement pour activer des solutions pratiques et faire vivre le développement durable dans les établissements scolaires.

Renforçons aussi les partenariats, d'une part, avec le monde de la recherche pour être capable d'innovation aussi dans ce domaine et, d'autre part, au sein de notre collectivité territoriale, avec les organisations syndicales afin d'innover en profondeur des actions partagées par tous.

Pour tout cela, le groupe Lyon Métropole gauche solidaires attire l'attention sur l'impact négatif à long terme que ne manqueraient pas d'avoir des réductions budgétaires sur ce domaine, prioritaire pour nous, d'éducation et de développement durable.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Socialiste et apparentés.

Mme la Conseillère déléguée BRUGNERA : Monsieur le Président, mesdames et messieurs les élus, permettez-moi tout d'abord de répondre à monsieur Philippe Cochet pour dire que, lors du dernier Conseil, je n'ai cité ni un groupe ni une personne et que je n'ai jamais fait d'attaque personnelle.

(Rumeurs dans la salle).

Je passe désormais à mon intervention qui est faite au nom du groupe Socialiste et apparentés et du groupe Rassemblement démocrate Lyon Métropole.

Ce plan d'éducation au développement durable est un très bon exemple de coopération "à la carte" entre la Métropole et les Communes qui la composent. Sur chaque territoire, il se décline en fonction de l'impulsion donnée par la Métropole et de la volonté de la Commune de s'en saisir.

En effet, la Métropole a conçu, grâce à ses compétences internes et partenariales, un plan d'éducation au développement durable comprenant un cadre d'action, une méthodologie et une liste d'associations partenaires. Elle fournit l'accompagnement, l'ingénierie nécessaire à la mise en œuvre de ces actions et elle les cofinance. Charge ensuite à chaque Commune de s'emparer et de mettre en œuvre ce plan sur son territoire en fonction de ses propres objectifs et de son projet éducatif de territoire.

Pour exemple, et pour parler de ce que je connais bien, la Commune de Lyon, depuis de nombreuses années, s'est saisie du plan d'éducation au développement durable du Grand Lyon pour développer des projets en lien avec les enseignements dispensés sur le temps scolaire, l'objectif étant de permettre à chaque école d'inscrire au moins un projet d'éducation au développement durable dans son projet d'établissement. Ainsi, pour cette année scolaire 2014-2015, des classes "péniche" de deux, trois ou cinq jours sur la péniche du Val de Rhône ont été proposées aux écoles et ce sont environ 550 enfants qui, d'ici à la fin de l'année, pourront découvrir la Saône, son patrimoine, son écosystème.

La diversité des associations aidées dans le cadre de ce plan d'éducation au développement durable démontre toute l'importance à bien comprendre ce dernier dans son intégralité : sa dimension environnementale bien sûr mais aussi sociale, sociétale et économique. Car les quatre piliers, composantes du développement durable, sont indissociables. La question environnementale ne peut être traitée de façon dissociée de celles de l'efficacité économique, des logiques de cohésion sociale et du développement des droits humains.

Elle exige également -et je dirai même peut-être surtout- de généraliser encore la prise de conscience et de permettre à nos enfants d'intégrer cette préoccupation dans leur quotidien et dans leur citoyenneté. C'est bien là que ces actions d'éducation au développement durable prennent tout leur sens. Elles sont une pièce maîtresse de la construction de notre société future en sensibilisant les générations qui la feront demain.

A la Métropole, dans nos Communes, nous y travaillons tous à nos différents niveaux et je crois que nous devons saisir l'opportunité du passage à la Métropole pour renforcer les liens entre Communes et Métropole dans l'action publique menée sur notre bassin de vie. Car il nous revient, en effet, de construire ensemble notre politique métropolitaine et je crois que nous devons en défendre une approche à la fois intégrée dans un cadre général cohérent délibéré conjointement et une mise en place que chaque territoire décline et décide en fonction de ses réalités.

Il y a là, à mon sens, une véritable piste pour nos futurs plans d'actions, ici le plan à l'éducation au développement durable. Pour autant, d'ores et déjà, en alliant cohérence intercommunale, parcours éducatif métropolitain et mutualisation de compétences, le plan d'éducation au développement durable qui nous est proposé aujourd'hui est un exemple à suivre de construction de politiques partagées au sein de notre Métropole.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Je mets le dossier aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président CHARLES.

N° 2015-0250 - proximité, environnement et agriculture - Dispositif de propreté berges du Rhône - Avenant n° 1 à la convention conclue avec la Ville de Lyon - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la propreté -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Conseiller Gouverneyre a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2015-0250. Monsieur Gouverneyre, vous avez la parole.

M. le Conseiller GOUVERNEYRE, rapporteur : Monsieur le Président, cette délibération porte sur la signature d'un avenant à la convention avec la Ville de Lyon concernant le nettoyage des berges du Rhône, notamment afin de faire coïncider la date de cette convention avec la fin de l'exécution des prestations du marché. La commission a émis un avis favorable.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. J'ai une demande d'intervention du groupe UDI.

M. le Conseiller BROLIQUIER : Monsieur le Président, la propreté globale des berges du Rhône, sur le territoire de la Ville de Lyon, a été confiée au Grand Lyon, qui l'a ensuite confiée à une entreprise privée car notre collectivité n'était pas capable d'assurer une prestation de qualité. Et, quelques années plus tard, c'est la zone de Confluence qui nécessitait une action particulière en matière de propreté et là, la collectivité s'est organisée pour prendre en interne la prestation. Dans les deux cas, externalisé ou internalisé, le service est assuré dans de bonnes conditions, mais à quel coût ?

Il serait intéressant de pouvoir comparer le prix global et le prix au mètre carré de ces deux prestations et surtout d'en tirer des conclusions sur les choix à faire dans le futur car, en matière de propreté et sur l'ensemble du territoire du Grand Lyon, des efforts restent à fournir.

Un Maire d'arrondissement ou de commune, présents dans cette assemblée, le savent bien. Quelques-uns font le choix d'abonder le budget propreté sur leurs finances municipales, que cela soit pour assurer l'entretien de zones sensibles, de terrains, qui sont pourtant communautaires donc qui devraient être complètement pris en charge question propreté par la Métropole, ou pour du déneigement. Ce n'est pas normal. Si la propreté est une compétence métropolitaine, que la Métropole l'assume entièrement, avec un résultat satisfaisant convenant à la fois aux communes et aux citoyens.

En début de mandat, il apparaît utile aux élus du groupe Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés de faire le point sur les besoins des communes et sur les réponses à apporter concrètement par un service optimum. De même, il conviendrait d'afficher en toute transparence les coûts de revient et les critères

d'efficacité des différents modes de gestion de la propriété. Vous cherchez des économies, monsieur le Président ; croyez-nous, des marges de manœuvre existent aussi dans ce domaine.

Merci de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Pour votre information personnelle, le coût de l'entretien de la Confluence est légèrement moins cher que celui des berges du Rhône.

Je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller GOUVERNEYRE.

N° 2015-0259 - proximité, environnement et agriculture - Coopération décentralisée avec Madagascar - Attribution d'une subvention à la Commune de Sahambavy pour le projet d'adductions d'eau potable pour le Nord de la Commune de Sahambavy à Madagascar - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'eau -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Conseiller Gouverneyre a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2015-0259. Monsieur Gouverneyre, vous avez la parole.

M. le Conseiller GOUVERNEYRE, rapporteur : Monsieur le Président, cette délibération porte sur l'attribution d'une subvention dans le cadre de la coopération avec Madagascar afin d'aider un projet d'adductions d'eau. La commission a émis un avis favorable.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. J'ai une demande d'intervention du groupe Front national.

M. le Conseiller BOUDOT : Merci, monsieur le Président. Vote habituel de mon groupe. Nous considérons que ce n'est pas à une collectivité locale, comme la Métropole ou la Région, de financer la coopération internationale, c'est hors compétences. C'est à l'Etat de prendre en charge la coopération internationale suivant ses propres intérêts géostratégiques et humanitaires.

J'ajoute que vous pourriez peut-être améliorer le dialogue social à la Métropole en augmentant le pouvoir d'achat des agents si vous renoncez à vos largesses internationales hors compétences.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Je mets aux voix cette délibération.

Adopté, le groupe Front national ayant voté contre.

Rapporteur : M. le Conseiller GOUVERNEYRE.

N° 2015-0228 - finances, institutions, ressources et organisation territoriale - Commission départementale des impôts directs et des taxes sur le chiffre d'affaires du Département du Rhône et de la Métropole de Lyon - Désignation de représentants du Conseil - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des finances -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Brumm a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2015-0228. Monsieur Brumm, vous avez la parole.

M. le Vice-Président BRUMM, rapporteur : Il s'agit, monsieur le Président, mes chers collègues, d'un rapport qui a trait à la désignation d'un représentant du Conseil à la Commission départementale des impôts directs et des taxes sur le chiffre

d'affaires du Département du Rhône et de la Métropole de Lyon. Ce rapport a reçu un avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : La Métropole dispose d'un représentant titulaire et de 2 représentants suppléants au sein de la Commission départementale des impôts directs et des taxes sur le chiffre d'affaires du Département du Rhône et de la Métropole de Lyon. Je vous propose les candidatures suivantes :

- M. Richard Brumm, comme représentant titulaire,
- Mme Brigitte Jannot et M. Jean-Wilfried Martin, comme représentants suppléants.

Y a-t-il d'autres candidats ?

(Absence d'autres candidatures déclarées).

M. LE PRÉSIDENT : Je vous propose de voter à main levée. Pour cela, il faut tout d'abord qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin.

(Accord unanime).

M. LE PRÉSIDENT : Je mets maintenant les candidatures aux voix :

- pour : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés ; socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; Communiste et républicain ; Rassemblement démocrate Lyon Métropole ; Parti radical de gauche (PRG) ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Métropole et territoires ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ;

- contre : néant ;

- abstentions : groupes Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Front national.

Adoptées.

Rapporteur : M. le Vice-Président BRUMM.

N° 2015-0229 - finances, institutions, ressources et organisation territoriale - Commission départementale des valeurs locatives des locaux professionnels du Département du Rhône et de la Métropole de Lyon - Désignation de représentants du Conseil - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des finances -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Brumm a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2015-0229. Monsieur Brumm, vous avez la parole.

M. le Vice-Président BRUMM, rapporteur : Il s'agit encore de la désignation de représentants du Conseil à la Commission départementale des valeurs locatives des locaux professionnels du Département du Rhône et de la Métropole de Lyon. Ce rapport a reçu un avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : La Métropole dispose de 3 représentants titulaires et 3 représentants suppléants au sein de la Commission départementale des valeurs locatives des locaux professionnels du Département du Rhône et de la Métropole de Lyon. Je vous propose les candidatures suivantes :

- MM. Richard Brumm, Max Vincent et Stéphane Guillard comme représentants titulaires,

- M. Jean-Luc Da Passano, Mme Brigitte Jannot et M. Eric Fromain comme représentants suppléants.

Y a-t-il d'autres candidats ?

(Absence d'autres candidatures déclarées).

M. LE PRÉSIDENT : Je vous propose de voter à main levée. Pour cela, il faut tout d'abord qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin.

(Accord unanime).

M. LE PRÉSIDENT : Je mets maintenant les candidatures aux voix :

- pour : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés ; socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; Communiste et républicain ; Rassemblement démocrate Lyon Métropole ; Parti radical de gauche (PRG) ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Métropole et territoires ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ;
- contre : néant ;
- abstentions : groupes Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Front national.

Adoptées.

Rapporteur : M. le Vice-Président BRUMM.

N° 2015-0230 - finances, institutions, ressources et organisation territoriale - Commission départementale des impôts directs locaux du Département du Rhône et de la Métropole de Lyon - Désignation de représentants du Conseil - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des finances -

M. LE PRÉSIDENT : Nous passons maintenant à la commission départementale des impôts. Monsieur le Vice-Président Brumm a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2015-0230. Monsieur Brumm, vous avez la parole.

M. le Vice-Président BRUMM, rapporteur : Il s'agit, monsieur le Président, mes chers collègues, de la désignation des représentants du Conseil à cette commission. Ce rapport a reçu un avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : La Métropole dispose de 2 représentants titulaires et 2 représentants suppléants au sein Commission départementale des impôts directs locaux du Département du Rhône et de la Métropole de Lyon. Je vous propose les candidatures de :

Titulaires :

- M. Gérald EYMARD
- M. Joël PIEGAY

Suppléants :

- Mme Anne BRUGNERA
- Mme Doriane CORSALE

Y a-t-il d'autres candidats ?

(Absence d'autres candidatures déclarées).

M. LE PRÉSIDENT : Je vous propose de voter à main levée. Pour cela, il faut qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin.

(Accord unanime).

M. LE PRÉSIDENT : Je mets maintenant les candidatures aux voix :

- pour : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés ; socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; Communiste et républicain ; Rassemblement démocrate Lyon Métropole ; Parti radical de gauche (PRG) ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Métropole et territoires ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ;
- contre : néant ;
- abstentions : groupes Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Front national.

Adoptées.

Rapporteur : M. le Vice-Président BRUMM.

N° 2015-0231 - finances, institutions, ressources et organisation territoriale - Commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité - Désignation de représentants du Conseil - Direction générale déléguée aux ressources - Direction logistique, patrimoine et bâtiments -

M. LE PRÉSIDENT : Nous passons maintenant à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité. Madame la Vice-Présidente Laurent a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2015-0231. Madame Laurent, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente LAURENT, rapporteur : Monsieur le Président, mes chers collègues, une délibération qui concerne la désignation de représentants de la Métropole à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité, avec un avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : La Métropole dispose de 2 représentants titulaires et 2 représentants suppléants au sein de la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité. Je vous propose les candidatures de :

Titulaires :

- M. Pierre ABADIE
- Mme Thérèse RABATEL

Suppléants :

- M. Bertrand ARTIGNY
- Mme Martine MAURICE

Y a-t-il d'autres candidats ?

(Absence d'autres candidatures déclarées).

M. LE PRÉSIDENT : Je vous propose de voter à main levée. Pour cela, il faut qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin.

(Accord unanime).

M. LE PRÉSIDENT : Je mets maintenant les candidatures aux voix :

- pour : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés ; socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; Communiste et républicain ; Rassemblement démocrate Lyon Métropole ; Parti radical de gauche (PRG) ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Métropole et territoires ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ;
- contre : néant ;

- abstentions : groupes Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Front national.

Adoptées.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente LAURENT.

N° 2015-0232 - finances, institutions, ressources et organisation territoriale - Commission spéciale chargée du suivi de la création de la Métropole de Lyon - Désignation d'un représentant du Conseil - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des assemblées et de la vie de l'institution -

M. LE PRESIDENT : Madame la Vice-Présidente Vullien a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2015-0232. Madame Vullien, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente VULLIEN, rapporteur : Monsieur le Président, la commission a émis un avis favorable pour la désignation d'un représentant du Conseil à la commission spéciale chargée du suivi de la création de la Métropole de Lyon suite à la démission de monsieur Brachet. Je précise, parce que la question avait été posée en commission et s'agissant des représentants de la Commune de Vénissieux, que le sujet sera traité au prochain conseil suite aux résultats des élections partielles de dimanche prochain.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. La Métropole dispose de 27 représentants titulaires et 27 représentants suppléants à la commission spéciale chargée du suivi de la création de la Métropole de Lyon. Suite à la démission de monsieur Brachet, il convient de désigner un représentant suppléant. Je vous propose la candidature de madame Anne Brugnera.

Y a-t-il d'autres candidats ?

(Absence d'autres candidatures déclarées)

M. LE PRESIDENT : Je vous propose de voter à main levée. Pour cela, il faut qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin.

(Accord unanime).

M. LE PRESIDENT : Je mets maintenant la candidature aux voix :

- pour : groupes socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; Communiste et républicain ; Rassemblement démocrate Lyon Métropole ; Parti radical de gauche (PRG) ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Métropole et territoires ;

- contre : groupe groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés ;

- abstentions : groupes Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ; Front national.

Adoptée.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente VULLIEN.

N° 2015-0233 - finances, institutions, ressources et organisation territoriale - Conseil du Pôle métropolitain - Désignation d'un représentant du Conseil - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des assemblées et de la vie de l'institution -

M. LE PRESIDENT : Madame la Vice-Présidente Vullien a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2015-0233. Madame Vullien, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente VULLIEN, rapporteur : Egalement suite à la démission de monsieur Brachet, il convient de désigner un nouveau représentant au Conseil du Pôle métropolitain. La même question avait été posée et, s'agissant de la Commune de Vénissieux, cela sera traité la fois suivante suite aux résultats des élections partielles de dimanche prochain.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. La Métropole dispose de 31 sièges au sein du Conseil du Pôle métropolitain. Donc comme candidat titulaire pour remplacer monsieur Brachet, je vous propose la candidature de monsieur Le Faou.

Y a-t-il d'autres candidats ?

(Absence d'autres candidatures déclarées).

M. LE PRESIDENT : Je vous propose de voter à main levée. Pour cela, il faut qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin.

(Accord unanime).

M. LE PRESIDENT : Je mets maintenant la candidature aux voix :

- pour : groupes socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; Communiste et républicain ; Rassemblement démocrate Lyon Métropole ; Parti radical de gauche (PRG) ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Métropole et territoires ;

- contre : néant ;

- abstentions : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ; Front national.

Adoptée.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente VULLIEN.

N° 2015-0234 - finances, institutions, ressources et organisation territoriale - Pôle métropolitain - Approbation des modifications statutaires - Pôle transformation et régulation - Direction évaluation et performance -

M. LE PRESIDENT : Madame la Vice-Présidente Vullien a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2015-0234. Madame Vullien, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente VULLIEN, rapporteur : Il s'agit, monsieur le Président, de l'approbation des modifications statutaires du Pôle métropolitain. Cela demande des explications puisque l'adhésion de la Métropole de Lyon au Pôle métropolitain a pour conséquence de transformer de plein droit ce syndicat mixte fermé en syndicat mixte ouvert au sens de l'article L 5721-2 du CGCT. Il convient que, pour un syndicat mixte ouvert, lorsque les statuts n'ont pas prévu de procédure spécifique, les modifications statutaires sont décidées à la majorité des deux tiers des membres qui composent le comité syndical.

L'objet de la présente modification statutaire est donc, d'une part, de remplacer le vocable "Communauté urbaine de Lyon" par "Métropole de Lyon" mais aussi d'insérer trois articles garantissant que la modification des compétences du Pôle métropolitain, la modification de son périmètre ainsi que toute autre modification statutaire, par exemple la répartition des sièges entre les membres, le nom, le siège, etc., soient obligatoirement subordonnées à l'accord unanime des collectivités et EPCI membres exprimé dans le cadre de la délibération concordante de ces derniers.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. J'ai une demande de temps de parole pour le groupe Parti radical de gauche.

Mme la Conseillère PIANTONI : Intervention retirée.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. J'ai une demande de temps de parole pour le groupe Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés.

M. le Conseiller GEOURJON : Monsieur le Président, en politique, il est bon parfois d'avoir de la mémoire. Aussi, je me permets de revenir un peu en arrière, en 2010-2011, lors des travaux de la commission Balladur visant à réformer le millefeuille administratif français. C'est cette commission qui a présenté pour la première fois cette notion de métropole.

A cette époque, Michel Mercier était déjà favorable aux transferts des compétences du Département du Rhône dans une Métropole lyonnaise. A cette époque, vous vous y étiez opposé mais, pour ne pas rester en dehors de cet élan réformateur, vous aviez fait inclure dans la loi la notion de Pôle métropolitain. A cette époque, le Pôle faisait sensiblement la même chose que la Région urbaine de Lyon (RUL) mais avec un périmètre beaucoup plus réduit et sans la présence de la région Rhône-Alpes et des Départements. En novembre 2011, dans une intervention, la Ville de Lyon regrettait cet état de fait et suggérait déjà que le Pôle évolue pour gérer Saint-Exupéry.

Aujourd'hui, le problème est résolu puisque vous avez décidé de dissoudre la Région urbaine de Lyon (RUL) afin que le Pôle reste la seule structure de coopération et de dialogue sur le périmètre de la RUL. En commission, le directeur du Pôle m'a indiqué qu'il reprenait les dossiers et les actions qui étaient, jusqu'à ce jour, portés par la RUL. Le Pôle va-t-il également reprendre le personnel de la RUL (4 équivalents temps plein, à ma connaissance) qui porte cette expertise ? J'espère que le Pôle sera aussi efficace pour ces dossiers que ne l'a été la RUL, qui a toujours été pionnière dans le domaine de la coopération intercollectivité.

Lors de la réunion du Pôle de jeudi dernier, vous avez annoncé que la Communauté de Communes de l'est Lyonnais (CCEL) allait intégrer le Pôle et qu'il en serait de même pour Villefranche sur Saône au 1^{er} janvier 2016. Nous approuvons ces modifications de périmètre, en regrettant aussi que cet élargissement soit timide.

Oui, l'aéroport de Saint-Exupéry est un enjeu majeur pour le développement de la Métropole de Lyon. Alors -et nous avons déjà eu l'occasion de le dire-, il aurait été plus satisfaisant au niveau démocratique et plus efficace en termes d'aménagement urbain et de développement économique que ce territoire soit partie intégrante de la Métropole. Monsieur Collomb, vous aviez cette opportunité, je regrette que vous ne l'ayez pas saisie. A ce jour, les deux aéroports situés sur le territoire de la Métropole sont donc Bron et Corbas.

Mais, afin que le Pôle ait la légitimité de porter le développement de Saint-Exupéry, il nous paraît indispensable que toutes les collectivités impactées par l'aéroport puissent intégrer le Pôle. En effet, il est important que les habitants de ces territoires puissent participer à ses décisions, via leurs élus. C'est ce qu'on appelle la démocratie.

Le développement de l'aéroport implique nécessairement la région Rhône-Alpes. En effet, Saint-Exupéry est un aéroport d'intérêt métropolitain mais c'est aussi un aéroport d'intérêt régional, et ce d'autant plus que la fermeture de certains aéroports régionaux est annoncée pour l'après-Euro 2016. Au-delà, Saint-Exupéry c'est aussi une gare TGV, peut-être

demain une gare TER. Aussi, comment pouvons-nous travailler au développement de ce territoire sans associer la région Rhône-Alpes ? La Région -je le répète- devrait donc intégrer le Pôle. Si nous voulons un aéroport international, nous devons rapidement développer le hub ferroviaire de Saint-Exupéry avec Grenoble, Saint Etienne mais aussi avec des Métropoles comme Genève dont l'aéroport est aujourd'hui saturé. Il y a là une vraie opportunité.

Enfin, vous avez rencontré le Président de la République la semaine dernière. Il semble que la privatisation de l'aéroport a été évoquée. Pouvez-vous nous donner plus d'informations sur ce sujet ? Etes-vous favorable à ce que les collectivités locales rentrent au capital de l'aéroport, comme vous avez souhaité le faire dans le cadre d'Euronews il y a quelques mois ? Avez-vous obtenu du Président de la République son soutien pour que de nouveaux droits de trafic soient accordés pour les longs courriers au départ de Lyon ? Sans ces nouveaux droits, le développement de Saint-Exupéry sera freiné et l'attractivité de la Métropole lyonnaise sera fortement pénalisée.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite (DVD) et apparentés.

M. le Conseiller BÉRAT : Monsieur le Président, merci. Chers collègues, nous voterons cette modification statutaire technique qui illustre la grande complexité de notre organisation territoriale. Nous la voterons mais, à l'occasion de cette délibération, nous, élus du groupe UMP et apparentés, alertons sur l'émergence de nouveaux doublons entre l'action du Pôle métropolitain et celle d'autres collectivités territoriales.

Depuis quelques mois, vous ne cessez d'annoncer -et vous avez raison sur ce point- les conséquences douloureuses qu'aura la baisse drastique des dotations de l'Etat : - 73 M€ pour la Métropole en 2015. La loi NOTRe, en cours d'examen au Parlement, est censée simplifier les choses en répartissant clairement les rôles des collectivités pour une action publique moins coûteuse. On verra quel sera le résultat à l'issue du capharnaüm de cette réforme territoriale socialiste.

Il reste que, dans ce contexte, l'heure n'est certainement pas à la création de nouveaux doublons. C'est pourtant ce que vous tentez de faire avec certains projets du Pôle métropolitain. On vous promet à Paris comme le grand expérimentateur simplificateur avec la Métropole, on sait moins que vous êtes aussi complexificateur avec le Pôle métropolitain.

Quelques exemples de ces doublons naissants :

- l'attraction des entreprises : alors même qu'au plan national, Business France se met en place en déclinant son action en région, vous organisez les choses au niveau d'un sous-territoire de Rhône-Alpes ;

- deuxième exemple, la French Tech : alors que quatre agglomérations sont labellisées agglomérations numériques ou candidates en Rhône-Alpes, pourquoi chercher à travailler uniquement avec Saint Etienne qui semble d'ailleurs regarder un peu vers Grenoble ? Pourquoi ne pas chercher à jouer la complémentarité de toutes nos forces régionales ? Le cluster Edit qui vient de fusionner avec GRILOG, le cluster grenoblois, nous en montre un peu le chemin ;

- enfin, dernier exemple, la robotique : vous nous expliquez qu'il faut financer une stratégie du développement de la robotique au niveau du Pôle métropolitain mais, pas plus tard que jeudi

dernier, votre camarade Jean-Louis Gagnaire, Vice-Président du Conseil régional, a lancé lui aussi son plan régional de la robotique animé par la structure haut-savoyarde Thésame.

Alors pourquoi doubler la dépense publique sur des sujets où nous sommes plus forts en réunissant tous nos atouts régionaux et pour lesquels notre Métropole, capitale régionale incontestée, a naturellement un rôle d'entraînement en tant que pôle économique majeur sans qu'elle ait besoin de créer ses propres initiatives ?

Pourquoi ? La réponse figure peut-être dans votre interview aux *Echos* du 16 mars. Vous y expliquez qu'il serait dangereux de confier tous les pouvoirs économiques dans une seule main, la Région, surtout si celle-ci peut basculer dans de mauvaises mains en raison du mode d'élection. C'est ce qui est écrit. En somme, pour vous, c'est le mode de scrutin qui détermine là où il faut élaborer une stratégie de développement économique. Alors, heureusement que vous n'avez pas de fascination pour le scrutin d'arrondissement au niveau municipal, sinon c'est à ce niveau que vous bâtiriez la stratégie de rayonnement économique !

A votre décharge, il est vrai que l'attelage majoritaire sortant a gravement endormi la Région et que cela laissait de la place à des initiatives concurrentes. Mais j'ai une bonne nouvelle : avec une majorité nouvelle, la Région retrouvera son rôle plein et entier.

Alors, vous allez me dire : "Vous critiquez le Pôle métropolitain mais vos amis Maires UMP des agglomérations partenaires le soutiennent". Nous parlons d'un établissement intercommunal et chacun regarde les choses depuis son territoire et moi, je ne doute pas une seconde de la volonté réformatrice de nos collègues.

Vous allez me dire aussi : "Plus il y a d'actions, mieux c'est ! Vive le foisonnement des initiatives, pourvu qu'on sache travailler ensemble !" Cet argument, qui relève du monde des Bisounours, ne tient plus la route car, pour en revenir à mon propos introductif, en période de disette budgétaire, aucun gaspillage ne peut être toléré. Car effectivement, les doublons en termes de structures ont forcément un coût et mes collègues du dernier mandat l'avaient pointé lors de la création du Pôle métropolitain. Nous en avons eu la démonstration dans le bilan du Pôle : les orientations budgétaires indiquent en effet noir sur blanc que le Pôle n'a réalisé que 58 % de son plan d'actions en 2014, c'est-à-dire qu'il a fait la moitié de ce qu'il était censé faire ; et pourtant, les frais de fonctionnement, au cours de cette même année, n'ont diminué que de 15 %. Vous avez toujours vanté, monsieur Collomb, la souplesse et la légèreté de l'organisation du Pôle métropolitain. Un tel écart entre activité et ressources consommées c'est plutôt le signe d'une rigidité ! Et je peux vous dire qu'une petite entreprise, dont l'activité chute de 50 %, elle ne peut pas se contenter de réduire de 15 % ses charges.

Alors voilà, monsieur le Président, nous vous alertons sur cette dérive institutionnelle. Alors que notre collectivité s'appête à réduire la voilure en termes d'investissement et -vous nous l'avez encore dit en début de séance- alors que vous vous apprêtez à dire à de nombreuses associations, dans le cadre de nouvelles compétences, qu'il n'y a plus d'argent, nous vous disons que les doublons institutionnels, facteurs de gaspillage en termes de dépenses, ne sont vraiment plus admissibles. Nous allons donc y veiller dans le détail lors de la mise en œuvre de la feuille de route du pôle.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Quelques mots, simplement parce que je pense que ce sont des sujets relativement importants.

D'abord, pourquoi n'avions nous pas créé de Métropole lors de la réforme Balladur ? Tout simplement parce qu'à cette époque, on allait vers la création de Métropoles extrêmement intégrées. Je me souviens, par exemple, des discussions que l'on avait pu avoir avec monsieur Marc Grivel et l'association Les Communautés urbaines de France où, à l'époque, on proposait -ce qui peut revenir aujourd'hui parce que les gens qui ont cette idée derrière la tête restent dans l'administration et dans les services du Ministère des finances- que ce soit la Métropole qui reçoive l'ensemble des dotations et qu'elle les répartisse ensuite sur le territoire et qu'il n'y ait plus de pouvoir des Communes. Ce n'était pas l'orientation que nous avions défendue à l'époque et que nous défendons toujours et donc nous nous étions éloignés de ce modèle, nous remettions les choses à un temps plus lointain. C'est ce que nous avons fait lorsque nous avons créé la Métropole.

Ensuite, pourquoi le Pôle métropolitain ? Je crois qu'avec André Rossinot, on est deux à avoir porté sur les fonds baptismaux le Pôle métropolitain. Tout simplement parce qu'aujourd'hui, il s'agit d'organiser le développement économique mais aussi la vie quotidienne des habitants à l'échelle des grandes aires urbaines. Et d'ailleurs, nous aurons dans quelque temps, à Lyon, en juillet prochain, le 5 juillet, la 5^{ème} journée des Pôles métropolitains. Il y en a 14 aujourd'hui. Vous aurez l'occasion, monsieur Bérat, de pouvoir vous familiariser avec le fonctionnement de ces pôles et aller plus en détail dans la valeur ajoutée qu'ils apportent aux territoires ; vous ne l'avez encore pas tout à fait vu pour le moment mais vous le verrez peut-être à cette occasion. En tout cas, c'est ce que le Maire de Saint Etienne a bien vu, lui qui était à la fois un ardent défenseur du Pôle métropolitain. Il pense que si, aujourd'hui, Saint Etienne veut sortir des difficultés que connaît cette ville, il faut se placer dans le sillon de la dynamique lyonnaise. Il souhaite travailler avec nous sur tous les plans. Vous avez peut-être su qu'il est venu à Lyon pour l'inauguration de la réplique Lyon City Design que nous organisons à Lyon, tout comme les membres du Pôle étaient venus à Saint Etienne de manière à pouvoir voir ensemble la Biennale du Design.

Je trouve que, contrairement à ce que vous dites, on ne multiplie pas les structures, on les diminue puisque vous voyez, vous l'avez dit vous-même, c'est monsieur Geourjon qui disait que la RUL était supprimée. De la même manière, il parlait de l'aéroport de Saint-Exupéry, à un moment donné, il était question de créer un nouveau syndicat pour s'occuper de la zone de Saint-Exupéry. C'est nous qui avons dit non, pas de création de nouveau syndicat, nous traiterons ce problème dans le cadre du Pôle métropolitain.

Enfin, comme vous l'avez sans doute vu, le Maire de Saint Etienne a souhaité devenir membre de l'ADERLY, abandonner l'Agence de développement de la Loire pour l'ADERLY parce qu'il pensait que notre expérience à l'étranger était beaucoup plus dynamique, que notre attractivité était plus grande et peut-être avait-il une approche qui était un peu différente de la vôtre et donc je fais un peu confiance à ceux qui ont à gérer les choses plutôt qu'à ceux qui n'ont qu'à les commenter. En tout cas, moi, je suis extrêmement heureux qu'on puisse développer cette agence et faire en sorte qu'elle rayonne à l'international. Enfin, je fais simplement remarquer si tout était confié à une seule responsabilité, imaginez par exemple que nous ayons tout mis dans le développement des rails par exemple, tout l'avenir de l'agglomération, aujourd'hui, nous connaîtrions un certain nombre de difficultés. Donc je préfère que nous maintenions une capacité de décision qui nous soit autonome, en particulier d'un point de vue économique qui fait l'avenir de notre agglomération.

Voilà, je mets aux voix de dossier :

- pour : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés ; socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Communiste et républicain ; Rassemblement démocrate Lyon Métropole ; Parti radical de gauche (PRG) ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Métropole et territoires ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ;

- contre : néant ;

- abstention : groupe Front national.

Adopté.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente VULLIEN.

N° 2015-0236 - finances, institutions, ressources et organisation territoriale - Dépollution des sols et sous-sols des biens gérés par la Métropole de Lyon - Autorisation de signer le marché de travaux à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Direction générale déléguée aux ressources - Direction logistique, patrimoine et bâtiments -

M. LE PRESIDENT : Madame la Vice-Présidente Laurent a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2015-0236. Madame Laurent, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente LAURENT, rapporteur : Monsieur le Président, mes chers collègues, une délibération qui vise à autoriser la signature d'un marché pour la dépollution des sols et sous-sols des biens gérés par la Métropole de Lyon, avec un avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe Europe Ecologie-Les Verts.

M. le Conseiller ARTIGNY : Merci. Monsieur le Président, chers collègues, par cette délibération, il nous est demandé d'autoriser la signature d'un marché à bons de commandes de plus de 3,8 M€ sur une période de 4 ans en vue de la dépollution de terrains situés sur la Métropole de Lyon.

Bien entendu, Europe Ecologie-Les Verts (EELV) votera favorablement cette délibération, dont nous considérons aujourd'hui l'impétueuse nécessité si on se réfère au regrettable précédent de la pollution du Rhône par du PCB.

Mais nous restons sceptiques quant au budget annoncé : en effet, à l'heure actuelle, nous ne connaissons ni le nombre de terrains concernés, ni leur future destination, ni la nature chimique des polluants, ni leur concentration dans les sols, ni la géologie des sites à traiter et leur superficie, ni les techniques qui seront utilisées. En d'autres termes, sans être des spécialistes de la dépollution des sols, ce budget nous paraît sous-estimé et doit être considéré comme une première approche du besoin réel d'investissement en la matière. Ce qui, en période de restriction budgétaire, est plutôt inquiétant, et nous pouvons nous interroger sur nos capacités budgétaires à aborder l'ampleur de la situation.

Pour celles et ceux qui ne connaissent pas très bien ce dossier, rappelons que les services techniques de la Métropole ont identifié près de 10 000 sites ayant accueilli une activité industrielle ou artisanale présentant un risque potentiel de pollution. Ce chiffre est très supérieur à celui donné par la base de données BASOL du ministère de l'Ecologie qui identifie, pour le département du Rhône, près de 500 sites et sols pollués appelant une action des pouvoirs publics à titre préventif ou curatif, ce qui est déjà beaucoup.

Aussi, monsieur le Président, nous vous demandons que soit transmis aux élus de la Métropole, pour la fin de l'année 2015, un état le plus exhaustif possible des sites pollués comprenant le type de pollution, la dangerosité de celle-ci et l'urgence à traiter les sols en fonction de la migration potentielle des polluants vers les ressources en eau.

Cet état des lieux doit aussi nous permettre d'évaluer le coût réel et global de la dépollution des sols, comprenant à la fois des critères environnementaux tels que des risques de pollutions annexes (poussières, eaux de traitement, gaz), des risques lors des transports hors site mais aussi les coûts inhérents aux nouveaux usages des sols, forcément liés à l'ampleur de la décontamination et à la combinaison des techniques utilisées, car aucune des méthodes existantes actuellement ne permet de dépolluer complètement les sols contaminés par des années de rejets industriels non maîtrisés.

Enfin, monsieur le Président, il nous apparaît important aujourd'hui de rappeler que le principe de pollueur-payeur inscrit dans la charte de l'environnement doit être appliqué systématiquement partout où cela est possible. Les dégâts causés par des activités industrielles privées ne doivent pas être supportés par les budgets publics.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Je vous rappelle que le Grand Lyon a une certaine expertise dans ce domaine. C'est par exemple toute la dépollution des sols à la Confluence : je vous rappelle que l'ensemble des 150 hectares est à peu près dépollué. Donc nous avons dépollué. Aujourd'hui, c'est une dépollution que nous menons sur Collonges au Mont d'Or, dépollution un peu difficile.

Quand vous dites qu'il ne faut pas faire supporter par la collectivité locale, ce sont des terrains qu'on essaie de vendre, par exemple celui du dépôt des TCL du 7^{ème} arrondissement, en disant que nous les vendons en l'état sans qu'il puisse y avoir une demande de dépollution du sol par le Grand Lyon.

Je mets ce rapport aux voix :

- pour : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés ; socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Communiste et républicain ; Rassemblement démocrate Lyon Métropole ; Parti radical de gauche (PRG) ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Métropole et territoires ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ;

- contre : néant ;

- abstention : groupe Front national.

Adopté.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente LAURENT.

N° 2015-0238 - finances, institutions, ressources et organisation territoriale - Fourniture de carburants par cartes accréditives pour les véhicules de services du Grand Lyon - Lot n° 1 : Essence et Gazole - Lot n° 2 : GPL et essence - Autorisation de signer les marchés de fournitures à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Direction générale déléguée aux ressources - Direction logistique, patrimoine et bâtiments -

M. LE PRESIDENT : Madame la Vice-Présidente Laurent a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2015-0238. Madame Laurent, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente LAURENT, rapporteur : Monsieur le Président et chers collègues, c'est une délibération qui vise l'autorisation de signer un marché pour la fourniture de carburants par cartes accréditives pour les véhicules de service de la Métropole. Avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. J'ai une demande d'intervention du groupe Europe Ecologie-Les Verts et apparentés.

M. le Conseiller ARTIGNY : Monsieur le Président et chers collègues, je souhaite profiter de l'examen de cette délibération pour intervenir sur la situation préoccupante de pollution atmosphérique que nous connaissons depuis plusieurs jours et qui ne cesse de se reproduire sans que nous ayons le sentiment de pouvoir agir ou bien seulement de manière curative.

Le groupe Europe Ecologie-Les Verts et apparentés est convaincu que nous ne pourrions réellement combattre cette situation dangereuse pour la santé de nos concitoyens les plus fragiles que par une action politique déterminée et volontariste, résolument tournée vers de la prévention.

Bien entendu, nous encourageons les autorités préfectorales à prendre des mesures d'urgence de restriction des activités polluantes et à s'assurer également de leur application. Mais nous rappelons qu'un pic de pollution ne vient pas d'un seul coup. Aujourd'hui, nous pouvons connaître à l'avance les conditions climatiques propices à ces pics de pollution. Il est donc possible d'en informer toute la population et ainsi anticiper les mesures d'urgence à appliquer.

Le manque de visibilité des mesures de communication a fait que la passivité et l'inaction font office de politique.

Pour sortir au plus vite de ces épisodes de pollution, l'ensemble des acteurs politiques doit s'impliquer. Nous pouvons toujours demander à nos concitoyens de préférer le covoiturage, le vélo, la marche à pied, les transports en commun mais, si nous ne montrons pas l'exemple, si nous ne sommes pas vertueux en la matière, si nous ne sommes pas en capacité de réduire nos propres impacts sur la qualité de l'air, comment pourrions-nous être crédibles ? Cela restera une parole en l'air.

Nous devons engager de véritables mesures structurelles de diminution des émissions des gaz à effet de serre. Le plan Climat énergie du territoire métropolitain évoque le développement du covoiturage, les espaces de travail partagés (le coworking) ou encore la promotion du télétravail. Pourquoi ne pas se l'appliquer à nous-mêmes et aux agents de la Métropole quelle que soit la catégorie ?

Il nous faut aussi repenser, dans le même temps, notre parc de voitures de service, non seulement quantitativement mais qualitativement en privilégiant d'autres motorisations au détriment des diesels et des essences.

A cet égard, nous avons pris bonne note que l'ex-Grand Lyon a été engagé dans une démarche ISO 14001 mais ce type de démarche ne concerne que les moyens et ne fixe pas d'objectifs de réduction des émissions de particules issues de moteurs diesel, par exemple. Dans cette amélioration, nous notons que seulement 230 véhicules légers sont équipés de bicarburation alors que nous disposons de 1 310 véhicules. Un autre chiffre : en 2012, nous avions 27 véhicules électriques pour un parc total de 1 130 véhicules. C'est trop peu. Et depuis, la situation ne s'est pas améliorée de manière significative. Certes, la consommation moyenne par véhicule a baissé mais, comme

le nombre de véhicules augmente, nous ne contribuons pas à l'amélioration de la situation de manière satisfaisante.

Par communiqué de presse, le groupe Europe Ecologie-Les Verts a demandé à monsieur le Préfet d'organiser des Assises de l'air avec les principaux acteurs politiques économiques de la Métropole. Si cela ne peut se faire, pourquoi ne pas organiser nous-mêmes ces assises ?

Nous voterons tout de même favorablement cette délibération car elle sous-tend une volonté de réduire la consommation de carburants par une meilleure utilisation des cartes accréditives. Mais cela reste bien trop peu par rapport aux enjeux de qualité de l'air. Espérons que cela ne soit pas trop tard !

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Vous savez combien ce problème est un problème global. Lorsque l'on regarde les facteurs de pollution qui atteignent aujourd'hui pas seulement les endroits urbains mais effectivement les territoires ruraux -on a vu par exemple que, sur l'Auvergne, il y avait aussi, à un moment donné, des problèmes de pollution-, il faut regarder évidemment les causes globales.

D'abord, comme vous le savez, un certain nombre de pollutions viennent d'Europe de l'est, qui hélas a une énergie qui reste très dépendante du charbon et donc, si nos amis Polonais, si nos amis Allemands pouvaient avoir d'autres sources d'énergie, ce serait mieux pour notre air.

Ensuite, nous sommes en période printanière, dans un type de pollution spécial, il y a tout ce qui est engrais mis dans les champs avec de l'azote qui renforce donc la pollution aux particules ; c'est évidemment une deuxième cause.

Il y a les causes qui sont locales : c'est vrai que, vous avez raison, lorsque, par exemple, on a une autoroute qui traverse la ville par le tunnel de Fourvière, lorsque l'on a une rocade est surchargée et alors qu'on a 120 000 véhicules par jour sur la rocade est et 120 000 sur le tunnel de Fourvière et que, sur le grand contournement de Lyon, on n'a que 11 000 véhicules par jour, cela pose un problème et donc c'est pour cela que, depuis des mois et des années, nous plaçons auprès du Ministère sur le fait qu'il faille boucler un grand contournement de Lyon de manière à ne pas faire passer les véhicules à l'intérieur de l'agglomération lyonnaise.

Enfin, nous étudions tous les domaines. Par exemple, nous avons demandé une étude, que nous sommes en train de réaliser, sur l'ensemble des émissions qui peuvent être faites par les feux dans les cheminées aujourd'hui sans fil ; nous essayons de regarder ce que cela donne dans l'agglomération. Donc nous essayons d'intervenir sur tous les sujets.

Voilà, je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente LAURENT.

N° 2015-0239 - finances, institutions, ressources et organisation territoriale -Lyon 3° -Part-Dieu -Déconstruction de l'immeuble B10 place Charles Béraudier - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée aux ressources - Direction logistique, patrimoine et bâtiments -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Vice-Présidente Laurent a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2015-0239. Madame Laurent, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente LAURENT, rapporteur : Monsieur le Président, mes chers collègues, une délibération qui vise à l'individualisation complémentaire d'autorisation de programme relative à la déconstruction de l'immeuble B10 place Charles Béraudier à la Part-Dieu, avec un avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Centristes et indépendants.

Mme la Conseillère déléguée BOUZERDA : Monsieur le Président, mes chers collègues, la déconstruction de l'immeuble B10 est effectivement une étape importante dans la réalisation de ce projet Part-Dieu. Elle marque un point de départ, le point de départ du réaménagement de la place Béraudier qui sera l'un des éléments le plus structurant et le plus visible de la mutation de ce quartier.

Le principal défi du projet Part-Dieu est qu'il doit être pensé dans sa globalité, tant sur les enjeux économiques et de mobilité que sur les aspects de qualité de vie en hypercentre. Sa réussite tiendra dans sa capacité à prendre en compte l'ensemble de ces dimensions. En cela, il est d'ailleurs représentatif des enjeux et des défis de notre nouvelle Métropole : concilier une vision stratégique capable d'accompagner le développement d'un territoire en intégrant, en accompagnant une action de proximité portée par les Communes.

Avec plus de 2 200 entreprises générant plus de 45 000 emplois, Lyon Part-Dieu est le premier quartier d'affaires, hors Ile de France et constitue la porte d'entrée métropolitaine des investissements. Ce territoire concentre également en son sein des équipements et des espaces publics majeurs offrant une offre importante de loisirs, de culture et de services.

Mais la Part-Dieu est également un quartier à vivre, avec près de 14 000 logements et 300 commerces fortement concentrés sur le centre commercial.

Dans le cadre de la concertation préalable engagée fin 2012, les habitants ont fait part de leurs attentes. La réflexion sur le positionnement stratégique du projet urbain de la Part-Dieu a fait apparaître des enjeux forts ; parmi ces derniers, bien évidemment, la qualité et le lieu de vie passant par une offre diversifiée de commerces de proximité. Si la Part-Dieu dispose d'un statut de polarité commerciale métropolitaine, ce projet ambitieux doit agir sur l'ensemble des paramètres qui font l'attractivité économique du territoire et notamment apporter une offre équilibrée de services, de commerces modernes et innovants répondant à la fois aux évolutions de la société mais également aux évolutions de consommation.

Les commerces de proximité sont aujourd'hui confrontés à un risque de fragilisation. Face à ce risque, il est indispensable de poursuivre une politique de dynamisation du commerce et de l'artisanat. Ceci est une marque distinctive d'une métropole en mouvement. Si notre collectivité doit cultiver sa vocation commerciale en développant de grands pôles d'activités, elle se doit d'assurer, en concertation avec les Communes, la préservation des secteurs commerciaux de plus petite envergure qui font vivre quotidiennement les quartiers. Les commerces de proximité jouent un rôle essentiel, participent au renforcement du lien social, au maintien de l'emploi et à l'animation de nos territoires. Encourager et faciliter l'activité commerciale pour renforcer le cœur de ville est essentiel. C'est ce que fait la Ville de Lyon en soutenant les associations de commerçants, en soutenant leurs actions d'animation, en accompagnant les porteurs de projet grâce à des outils de suivi efficaces de la vacance des locaux, en assurant un maillage territorial efficace avec des développeurs de commerces de proximité.

Il est essentiel que toutes les composantes du tissu commercial - bien évidemment le centre commercial, l'un des plus grands centres commerciaux en Europe, mais également les boutiques de la gare, les commerces de proximité- soient prises en compte et leurs besoins anticipés. Les 21 000 habitants du quartier ont en effet besoin d'une offre de commerce complémentaire, diversifiée et intégrée. C'est en cela que le projet Part-Dieu permettra un quartier de ville plus habité, plus vivant et proposant une diversité de fonctions et d'usages anticipant sur les besoins futurs de ses habitants.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Je mets ce dossier aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente LAURENT.

N° 2015-0197 - développement économique, numérique, insertion et emploi - Conseil départemental de l'insertion par l'activité économique (CDIAE) - Désignation d'un représentant du Conseil - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle développement économique et international, emploi, insertion - Direction insertion et emploi -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Conseillère déléguée Bouzerda a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2015-0197. Madame Bouzerda, vous avez la parole.

Mme la Conseillère déléguée BOUZERDA, rapporteur : Il s'agit de pourvoir à la désignation d'un représentant au sein du Conseil départemental de l'insertion par l'activité économique (CDIAE) qui est une instance de pilotage et consultative. Ce rapport a reçu un avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : La Métropole dispose d'un représentant titulaire au sein du Conseil départemental de l'insertion par l'activité économique (CDIAE). Je vous propose la candidature de madame Fouziya Bouzerda.

Y a-t-il d'autres candidats ?

(Absence d'autres candidatures déclarées).

M. LE PRÉSIDENT : Je vous propose de voter à main levée. Pour cela, il faut tout d'abord qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin.

(Accord unanime).

M. LE PRÉSIDENT : Je mets maintenant la candidature aux voix :

- pour : groupes socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; Communiste et républicain ; Rassemblement démocrate Lyon Métropole ; Parti radical de gauche (PRG) ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Métropole et territoires ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ;

- contre : néant ;

- abstentions : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Front national.

Adoptée.

Rapporteur : Mme la Conseillère déléguée BOUZERDA.

N° 2015-0202 - développement économique, numérique, insertion et emploi - Filières cleantech - Attribution de subventions aux pôles de compétitivité et cluster lumière pour leur programme d'actions 2015 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle développement économique et international, emploi, insertion - Direction innovation et action économique -

N° 2015-0207 - développement économique, numérique, insertion et emploi - Pôles de compétitivité Lyonbiopole - Techtera - Tenerrdis - Attribution de subventions à la société FIBROLINE et aux Hospices civils de Lyon pour leur programme de recherche et de développement (R&D) Smart Bandage, à la société DIATEX pour son programme de R&D Sealcoat, à la société SUN'R pour son programme de R&D SUNAGRI II - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle développement économique et international, emploi, insertion - Direction innovation et action économique -

N° 2015-0208 - développement économique, numérique, insertion et emploi - Pôle de compétitivité Lyonbiopôle - Attribution d'une subvention à l'association Lyonbiopôle pour son programme d'actions 2015 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle développement économique et international, emploi, insertion - Direction innovation et action économique -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Kimelfeld a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2015-0202. Monsieur Kimelfeld, vous avez la parole.

M. le Vice-Président KIMELFELD, rapporteur : Monsieur le Président, avis favorable de la commission pour le soutien aux filières cleantech à travers des subventions aux pôles de compétitivité et cluster lumière. Je soulignerai simplement un nouvel entrant en quelque sorte : le pôle de compétitivité Tenerrdis.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. J'ai une demande de temps de parole pour le groupe Lyon Métropole gauche solidaires.

M. le Conseiller JACQUET : Monsieur le Président, chers collègues, j'interviens donc sur les dossiers qui concernent les pôles de compétitivité...

M. LE PRESIDENT : Pardon, je donne la parole à monsieur Blachier pour les rapports 2015-0207 et 2015-0208 puis je donnerai la parole aux groupes après.

M. le Conseiller BLACHIER, rapporteur : Merci, monsieur le Président. Deux rapports qui ont été groupés : 2015-0207 et 2015-0208.

Le rapport 2015-0207 porte sur le soutien aux pôles de compétitivité Lyonbiopole, Tenerrdis et Techtera : attribution de subventions à la société FIBROLINE et aux Hospices civils de Lyon pour leur programme de recherche et de développement (R&D) Smart Bandage, à la société DIATEX pour son programme de recherche et de développement (R&D) Sealcoat et à la société SUN'R pour son programme de recherche et de développement (R&D) SUNAGRI II.

Le rapport 2015-0208 concerne l'attribution d'une subvention à l'association Lyonbiopôle pour son programme d'actions 2015.

Ces deux rapports ont reçu un avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Donc nous prenons les interventions des groupes.

M. le Conseiller JACQUET : Merci bien, monsieur le Président. Chers collègues, j'interviens sur les trois dossiers qui viennent d'être annoncés. Le financement proposé par notre collectivité s'élève à 572 000 € pour le fonctionnement des pôles et 221 700 € pour les trois projets concernant ces pôles en question.

Trois remarques aujourd'hui pour faire simple et ne pas se répéter au fur et à mesure des différentes séances.

Première remarque, la délibération 2015-0202 nous indique que les groupes s'impliquent fortement dans les pôles, ce dont nous ne doutons pas tant le financement public est important, n'exigeant pas, lui, un taux de rentabilité financière que les actionnaires des groupes, eux, exigent. Par contre, les grands groupes industriels bénéficieront du fruit de la réalisation des recherches, c'est tout bénéfique !

Or, nous ne souhaitons pas que notre financement contribue au désengagement des grands groupes de leurs propres efforts en recherche-développement : ce n'est pas l'objet affiché des pôles mais ce fut trop le cas ces dix dernières années ! Or, en R&D, les industriels français sont en retard par rapport à leurs concurrents, ce qui affaiblit le développement et les dynamiques de nos filières. Les résultats 2014 des groupes en question commencent à être connus : ils montrent la poursuite de leur croissance financière, l'augmentation du versement à leurs actionnaires et les pratiques qui les exonèrent en tout ou partie de leurs charges fiscales. Ils bénéficient en plus du crédit impôts recherche (CIR) ; ils devraient donc développer, parallèlement aux pôles, leurs propres recherches !

La deuxième remarque tient aux questions d'emploi et d'insertion, de formation qualifiante et de salaire. Dans les dossiers qui nous sont présentés, ces questions, pourtant premières préoccupations de nos concitoyens et de nous-mêmes, ne figurent pas, contrairement à ce qui était fait parfois jusqu'à présent. Tout n'est pas toujours possible, surtout à partir de projets de R&D aux résultats incertains. Mais, à plus forte raison, notre collectivité publique se doit de maintenir la démarche d'impliquer ces enjeux dans les projets des pôles, d'autant que nous affirmons que notre Métropole va pouvoir rapprocher les entreprises des salariés à la recherche d'emploi, ou d'insertion, ou de formation plus permanente ; je pense aux centaines de jeunes thésards qui pourraient connaître leur premier emploi sur un projet porté par nos pôles ; je pense à un salarié qualifié qui est au chômage parce que son entreprise a fermé ou s'est délocalisée et qu'un cursus de formation pourrait permettre de s'insérer, etc.

En lien entre les pôles de compétitivité, la R&D et l'emploi, je ne peux que renouveler nos inquiétudes quant à la situation de Renault Trucks qui vient de voir un plan social se terminer en 2014 et un nouveau semble se préparer, impactant la production mais aussi le centre de recherche. Pourtant, notre constructeur de poids lourds a réalisé des progrès considérables, en termes de motorisation propre, économe, de confort des véhicules produits, d'avancées en véhicules hybrides, électriques, en logistique urbaine au fort potentiel, présent et à venir. A l'évidence, la filière est trop éclatée, trop morcelée, trop détruite par les politiques passées des groupes propriétaires. Cette situation n'est pas inéluctable : elle suppose une intervention politique de l'Etat et des collectivités publiques, des élus qui ont à cœur de promouvoir nos potentiels industriels aux contenus innovants et durables ! Elle suppose aussi, de conditionner nos financements aux réalisations innovantes sur nos sites industriels, ce qui n'exclut pas bien entendu des coopérations internationales souvent nécessaires.

Troisième et dernière remarque : jusqu'à présent -et je m'en félicitais-, nous avons une visibilité complète sur la destination de nos financements : les grands groupes par le fonds unique interministériel, les PME, labos publics par les collectivités territoriales. Aujourd'hui, si nous savons à qui bénéficie le financement, les partenaires de ceux-ci sont anonymes et simplement numérotés. Je vous renvoie au tableau de la délibération numéro 2015-0207. En commission -et je vous en remercie-, l'explication fut la nécessaire discrétion sur ces montages face à la concurrence déloyale appelée "espionnage industriel". N'ayant aucune illusion sur les mœurs qui sévissent au cœur des marchés financiers ni sur les rapports entre Etats -fussent-ils amis-, il y a là une réelle difficulté que je conçois. Mais, pour la surmonter, il est absolument nécessaire que les entreprises qui participent d'une manière ou d'une autre aux pôles informent précisément leurs salariés et leurs sous-traitants concernés.

Quant à notre collectivité, il y a bien besoin de suivre précisément l'évolution des projets, leur concrétisation comme leurs conséquences en termes d'innovation, de production, d'emploi, de formation, bre, d'avoir une évaluation réelle et objective. Je renouvelle donc la demande que soit mise à nouveau en place -parce que cela l'était lors du mandat précédent- la commission d'évaluation de notre politique économique.

Merci.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. Le groupe Europe Ecologie-Les Verts et apparentés.

Mme la Conseillère déléguée BAUME : Monsieur le Président et chers collègues, j'interviens sur l'ensemble des rapports liés aux pôles de compétitivité ainsi que sur la subvention pour Biovision.

Notre collectivité, en articulation avec d'autres puissances publiques, à savoir la Région et l'Etat, essaie depuis de nombreuses années de créer un cadre favorable à la création d'entreprises locales et donc à la création d'emplois de tous niveaux, comme nous l'a indiqué monsieur David Kimelfeld en commission.

Pragmatiques face au vieillissement de notre population mais aussi face aux précarités grandissantes ou encore à l'évolution du coût des matières premières, les écologistes ont ainsi toujours été force de proposition pour anticiper les besoins de demain sans piller notre avenir, en adaptant entre autres l'offre de formation publique et en orientant autant que possible la recherche publique. Vous l'aurez compris, la grille de lecture des écologistes, dans l'ensemble des collectivités, pour voter favorablement ou non la mobilisation de fonds publics accompagnant l'action publique et parfois privée est l'utilité sociale et environnementale au local et au global.

Après ce propos introductif et concernant les délibérations numéros 2015-0202, 2015-0207, 2015-0208 et 2015-0203, depuis 2005, des millions d'euros ont été alloués à la dynamique des sciences du vivant sur notre territoire, entre autres avec le pôle de compétitivité Lyonbiopôle. Autant les écologistes soutiennent l'animation de projets de recherche coordonnés -d'ailleurs plus coordonnés que coopératifs-, autant les écologistes rappellent deux points de vigilance :

- le premier point rejoint l'intervention de notre collègue, juste avant : il est ou serait indécent de financer directement ou indirectement des démarches de recherche et développement de groupes privés inscrits dans l'économie réelle capitaliste. Nous ne sommes pas là pour participer au bien-être des actionnaires ;

- le deuxième point : il est essentiel -et cela, c'est vraiment le cœur des pensées des écologistes-, en matière de biotechnologies et de manipulation du vivant, de prendre du recul, de laisser la place au dialogue et à la controverse entre sachants et avec la société. Il n'est pas question d'industrie ici mais bien de la volonté de maîtrise de l'homme sur tout son écosystème. A ce titre, le forum Biovision a pu, par le passé, et en particulier en 2013, être un lieu de débat, y compris avec des étudiants et des associations. Ce n'est manifestement pas le cas en 2015 et c'est regrettable ! Notre collectivité gagnerait en cohérence à soutenir et amplifier, à ce titre, les démarches dites désormais "de sciences participatives" tout au long de l'année mais en particulier et aussi lors d'événements comme ce forum Biovision.

Nous voterons ainsi favorablement les rapports relatifs aux pôles de compétitivité numéros 2015-0207 et 2015-0208 et nous nous abstiendrons sur le rapport numéro 2015-0203.

Dernier point, depuis 2005 aussi -et avec, au démarrage, les projets liés aux pôles de compétitivité Axelera-, notre territoire s'est engagé dans le soutien des technologies dites "vertes" ou "cleantech". L'ensemble des projets portés et encore proposés vise en général à limiter le pillage de nos ressources naturelles et le gaspillage. Cette dynamique de recherche et de création d'entreprises devrait être nettement amplifiée pour accompagner non pas exclusivement le projet technologique de nos pays européens de l'hémisphère nord au détriment des populations du sud mais bien pour, ici et maintenant, faire appliquer le principe de pollueur-payeur et accompagner la transition écologique pour vivre bien, sans piller ni gaspiller. Nous voterons, à cet effet, le rapport numéro 2015-0202.

Je vous remercie pour votre écoute.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Je vais mettre ces rapports aux voix :

- Rapport n° 2015-0202 -

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président KIMELFELD.

- Rapports n° 2015-0207 et 2015-0208 -

Adoptés, le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) s'étant abstenu.

Rapporteur : M. le Conseiller BLACHIER.

N° 2015-0203 - développement économique, numérique, insertion et emploi - Attribution d'une subvention à la Fondation pour l'Université de Lyon pour l'organisation du forum mondial des sciences de la vie - Biovision - Edition 2015 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle développement économique et international, emploi, insertion - Direction attractivité et relations internationales -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Kimelfeld a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2015-0203. Monsieur Kimelfeld, vous avez la parole.

M. le Vice-Président KIMELFELD, rapporteur : Avis favorable de la commission pour l'organisation du forum Biovision.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. J'ai une demande d'intervention du groupe Lyon Métropole gauche solidaires.

M. le Conseiller JACQUET : Monsieur le Président, chers collègues, le Forum mondial des sciences de la vie constitue un événement essentiel et incontournable en son domaine. C'est bien qu'il se tienne à Lyon chaque année maintenant au lieu de tous les deux ans comme auparavant. D'ailleurs, notre collectivité contribue financièrement à celui-ci de manière importante.

Pour cette année, le thème retenu est "les apports de la médecine personnalisée à la santé globale". Notre intérêt est donc éveillé et notre attention mobilisée pour ce forum qui se déroulera les 15 et 16 avril prochains. Je n'entre donc pas dans l'exposé scientifique du thème, j'en suis bien incapable. Mais, ma curiosité étant excitée, je suis allé naviguer sur le web et bien m'en a pris car, première lecture de *Paris Tech Review* -je cite- : "Médecine personnalisée, la révolution est en marche". Je me précipite donc, toujours très intéressé, même si je ne confonds pas révolution scientifique et révolution sociale. La lecture d'un rapport du Parlement en 2012 de plus de 50 pages m'informe sur la médecine personnalisée et m'alarme un peu, page 32 dudit rapport -je cite- : "...car il est probable qu'à l'avenir, les systèmes de santé ne paieront plus pour des médicaments mais pour des résultats". Devons-nous comprendre que l'efficacité des médicaments n'étant jusque-là pas garantie, les résultats de la médecine personnalisée le seront plus sûrement, d'autant que l'objectif recherché est l'efficacité et le confort des patients, améliorer l'innocuité (qualité de ce qui n'est pas nuisible) et donc l'efficacité en présence de maladies graves et nombreuses ? Ou faut-il comprendre que les malades paieront seuls les médicaments ?

Cette révolution pose donc problèmes et enjeux : la brevetabilité du vivant et l'utilisation des nanotechnologies, les pratiques des cliniciens en Europe, les nouveaux rapports entre prévention et soins et entre malades et médecins, la protection de l'information des personnes mais aussi la confidentialité des données, l'égalité des patients devant les soins et, si l'on cible les patients qui réagissent positivement aux traitements, que deviennent les autres ? Quel impact sur notre système solidaire de santé ? Quelles réponses apporter en termes éthiques et juridiques d'égalité et d'équité ? Comment aborder les aspects économiques et financiers ? Surtout que les marchés financiers et les grands groupes mondiaux pharmaceutiques sont à la manœuvre et à l'affût. La formule de Rabelais conserve ainsi toute sa pertinence : "Science sans conscience n'est que ruine de l'âme", autrement dit, aujourd'hui, les sciences ne sont pas neutres, toute avancée scientifique nécessite conscience, participation partenariale et sociale.

Nous nous félicitons donc que le forum mondial ait choisi ce thème porteur d'avenir pour la santé. "Des conférences grand public sont prévues" -indique la délibération-, "des contacts sont pris avec plusieurs associations représentantes de la société civile afin d'offrir des débats au cœur des préoccupations des Rhônalpins" -fin de citation-. Il les faut absolument ces débats grand public car la vie de chaque citoyen est concernée par les questions de santé, il faut donc du débat ouvert sur ce sujet.

En espérant le plus grand succès au forum mondial des sciences du vivant, nous voterons cette délibération tout en restant attentifs et vigilants aux débats et éventuelles conclusions.

Merci.

M. LE PRESIDENT : Ensuite, le groupe Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés.

M. le Conseiller COMPAN : Merci, monsieur le Président. Chers collègues, juste une courte explication de vote sur cette délibération.

Notre groupe, bien sûr, ne peut que soutenir un projet permettant le rayonnement de la Métropole, la recherche médicale et, par conséquent, la création d'emplois. Toutefois, nous émettons quelques réserves sur le budget de cet événement. En effet, la masse salariale pour la structure et les frais de communication représentent à eux seuls près de 73 % du montant de la subvention, respectivement 582 000 € et 317 000 €, pour un total de 1,230 M€. Dit comme cela, ce ne sont que des masses, certes, mais si l'on considère le salaire moyen 2015 en France, dans les secteurs publics et privés, c'est-à-dire 2 157 € brut par mois, les frais de personnel représentent l'emploi de plus de 22 personnes pour un événement de deux jours et de 993 participants seulement. De toute évidence, les frais de structure sont décalés par rapport aux résultats de ce forum. Nous avons d'ailleurs fait part de nos remarques lors de la commission du 17 mars dernier. Nous n'avons pu obtenir ni de détails sur ces chiffres ni de débat sur ces dépenses élevées alors même que les services ont reconnu faire le même constat et indiqué qu'une modération budgétaire serait souhaitable et avait été demandée, en vain, pour cet événement.

Au regard de ces éléments, notre groupe s'abstiendra sur cette délibération.

Merci.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. Juste un mot pour mon ami Jacquet, pour dire que, sur la science, il ne faudrait pas reproduire les erreurs de l'Esenco que vous connaissez bien.

Je mets aux voix le dossier :

- pour : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés ; socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Communiste et républicain ; Rassemblement démocrate Lyon Métropole ; Parti radical de gauche (PRG) ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Métropole et territoires ;

- contre : néant ;

- abstentions : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés ; Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ; Front national.

Adopté, M. Christophe Dercamp n'ayant pris part ni aux débats ni au vote du dossier, compte-tenu de l'exercice de son activité professionnelle au sein de la Fondation pour l'Université de Lyon, Mme Sandrine Frih n'ayant pris part ni aux débats ni au vote du dossier, compte-tenu de l'exercice de son activité professionnelle au sein de la Fondation des HCL hébergée par la Fondation pour l'Université de Lyon (*article L 2131-11 du code général des collectivités territoriales*).

Rapporteur : M. le Vice-Président KIMELFELD.

N° 2015-0204 - développement économique, numérique, insertion et emploi - Opération plan campus - Projet de construction de la plateforme d'innovation Axel'One Campus - Convention de maîtrise d'ouvrage confiée par l'Etat - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle développement économique et international, emploi, insertion - Direction innovation et action économique -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Kimelfeld a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2015-0204. Monsieur Kimelfeld, vous avez la parole.

M. le Vice-Président KIMELFELD, rapporteur : Avis favorable de la commission sur le projet de construction de la plateforme d'innovation Axel'One Campus.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe Socialiste et apparentés.

Mme la Vice-Présidente LAURENT : Monsieur le Président, cher(e)s collègues, ce rapport nous propose de voter le financement du module Campus du projet Axel'One. Le module Axel'One Campus implanté à La Doua, l'un des trois sites de la plateforme Axel'One, constitue son pilier pour la recherche académique. Projet emblématique de Lyon Cité Campus, il s'agit d'une structure de type universitaire intégrant une expérimentation industrielle à petite échelle. Accueillant la partie recherche fondamentale des projets pour la plateforme Axel'One, il constitue l'amont du maillage et permettra d'alimenter en projets les deux autres sites implantés à Saint Fons et à Solaize.

Je pense qu'il est important, ici, après les débats qui viennent d'avoir lieu autour des pôles de compétitivité, d'évoquer le projet Axel'One dans sa globalité. Plateforme d'innovation collaborative dans le domaine de la chimie environnement, unique en France, Axel'One vise à donner une nouvelle impulsion dans la façon d'aborder la recherche collaborative.

De Villeurbanne jusqu'au cœur de la Vallée de la chimie, décliné sur trois sites dédiés à la recherche et au développement, Axel'One accueille des acteurs industriels et académiques pour leur permettre de mener à bien leurs projets collaboratifs dans le domaine de la chimie propre. Fruit de la volonté commune des acteurs de la filière ayant émergé au sein du pôle de compétitivité Axelera, cette plateforme vise à construire un écosystème où participent à la fois des chercheurs, des grands groupes industriels et des TPE-PME.

Je souhaite insister sur ce point car nous entendons trop souvent que les politiques économiques de l'agglomération lyonnaise ne profiteraient qu'aux grands groupes. Le projet Axel'One en est la démonstration. En l'occurrence, 9 TPE-PME ont pour le moment rejoint la plateforme, occupant 25 % de l'espace dédié. Grâce à un programme spécifique en direction des TPE-PME innovantes, Axel'One favorise leur implantation dans son écosystème afin d'en faire les partenaires des futurs projets collaboratifs. Ce dispositif vise aussi à structurer le tissu des TPE et des PME autour des partenaires industriels et académiques présents sur la plateforme. Celle-ci agit comme un accélérateur de développement pour les petites et moyennes entreprises qui y bénéficient d'installations optimales, de services performants, d'espaces d'échanges où elles testent la faisabilité de leurs procédés avant de se confronter pleinement au marché.

Les objectifs d'Axel'One sont multiples et ambitieux : il s'agit de donner aux entreprises les moyens de réussir et de s'implanter sur le territoire tout en faisant émerger les projets de rupture technologique de demain, dans les domaines des procédés propres et des matériaux innovants. Complété en aval par l'appel des 30 visant à dégager du foncier pour l'installation de ces entreprises dans la vallée de la chimie, le dispositif répond ainsi à l'un des grands défis pour les années à venir : le maintien sur le territoire des petites et moyennes entreprises.

Du pôle de compétitivité Axelera en passant par la plateforme Axel'One et jusqu'à l'appel des 30, la stratégie économique métropolitaine conjugue innovation dans le domaine du développement durable, soutien aux entreprises et développement économique du territoire, grâce à la mise en synergies de ses acteurs.

Il s'agit bien là de mettre à profit et en cohérence tous nos atouts pour créer, à terme, un écosystème complet des cleantech dans notre Métropole de Lyon, qui permettra d'opérer la mutation de la vallée de la chimie vers les industries de la croissance verte, mutation génératrice d'activité et donc d'emplois, génératrice d'attractivité pour nos communes et notre agglomération, génératrice de qualité de vie pour nos concitoyens.

Enfin, et pour en terminer, Axel'One est un équipement différenciant, c'est-à-dire capable d'attirer des projets et des entreprises exogènes. Ainsi, le projet Sysprod, axé sur les domaines de la chimie et de l'énergie et auquel l'association Axel'One a collaboré, vient d'obtenir un financement dans le cadre du CPER à hauteur de 10 M€. De la même façon, en installant le module Axel'One Campus à La Doua à Villeurbanne, la Métropole contribue pleinement au développement et au rayonnement de ce centre universitaire d'excellence, volonté affirmée et là-aussi largement soutenue dans le CPER 2015-2020.

Monsieur le Président, cher(e)s collègues, le groupe Socialiste et apparentés apporte donc à ce rapport pour la construction d'Axel'One Campus son vote bien sûr mais aussi tout son soutien.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Lorsque quelquefois on parle d'économie circulaire, c'est là que se crée l'économie circulaire de demain.

Donc je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président KIMELFELD.

N° 2015-0206 - développement économique, numérique, insertion et emploi - Bron - Contrat de projet Etat-Région 2007-2013 - Restructuration du Bâtiment K - Individualisation totale d'autorisation de programme - Attribution d'une subvention d'équipement à l'Université Lumière Lyon 2 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle développement économique et international, emploi, insertion - Direction innovation et action économique -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Bret a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2015-0206. Monsieur Bret, vous avez la parole.

M. le Vice-Président BRET, rapporteur : La commission a donné un avis favorable à ce projet qui est une restructuration d'un bâtiment sur le campus Porte des Alpes au sein de l'Université Lumière Lyon 2. C'est une opération qui est prévue dans la convention de site du précédent contrat de plan Etat-Région de 2007 à 2013 et qui se poursuit encore pour quelques opérations ; c'est le cas de celle-ci.

M. LE PRESIDENT : Merci. J'ai une demande de temps de parole du groupe Centristes et indépendants - Métropole pour tous.

Mme la Conseillère déléguée BOUZERDA : Intervention retirée.

M. LE PRESIDENT : Merci. Je mets le dossier aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président BRET.

N° 2015-0209 - développement économique, numérique, insertion et emploi - Attribution de subventions au profit des associations Espace Carco, Pépinière Cap Nord, San Priote pour l'insertion par l'emploi (ASPIE), Techlid ainsi qu'à la Commune de Saint Fons et au Syndicat de communes du territoire Saône Mont d'Or (SSMO) pour leurs programmes d'animation économique territoriale et de services aux entreprises 2015 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle développement économique et international, emploi, insertion - Direction innovation et action économique -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Kimelfeld a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2015-0209. Monsieur Kimelfeld, vous avez la parole.

M. le Vice-Président KIMELFELD, rapporteur : Avis favorable de la commission sur l'accompagnement à l'animation économique sur les territoires.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. J'ai une demande de parole du groupe Parti radical de gauche.

Mme la Conseillère MICHONNEAU : Monsieur le Président et chers collègues, nous le savons tous, le développement économique de notre Métropole est une condition nécessaire à son développement social et à l'insertion.

Grâce à ces subventions, la Métropole de Lyon contribue et réaffirme sa politique volontariste envers le dynamisme économique local en renouvelant un appui sans faille à des associations et des structures qui favorisent et stimulent l'entrepreneuriat. Les nouvelles entreprises nées sous l'origine deviennent ensuite le creuset de la création de nouveaux emplois.

Les réussites du réseau Lyon_Ville de l'entrepreneuriat participent au rayonnement, à l'exemplarité et à l'attractivité de notre territoire.

Par un accompagnement en aval et en amont, ce programme a fait ses preuves : 79 entreprises accompagnées et 124 porteurs de projets ont été suivis, résultant la création de 13 entreprises en 2014. Le taux de pérennité des créateurs accompagnés à cinq ans est de 82 % ; ce taux est particulièrement à saluer lorsqu'on connaît le taux de défaillance des entreprises nouvellement créées, leur fragilité particulièrement les premières années et les difficultés auxquelles elles doivent faire face. Nous relevons aussi les 31 Pépites labellisées promettant de belles perspectives d'avenir, à moyen et long termes, en termes d'attractivité et d'emploi au sein de la Métropole. Les objectifs pour l'année 2015 restent ambitieux afin de multiplier par quatre le nombre de porteurs de projets tout en conservant un taux de pérennité très élevé.

Donner confiance et conseiller les créateurs, favoriser l'éclosion et les initiatives de jeunes talents par un accompagnement et un suivi est crucial pour augmenter leur chance de réussite mais, par un dynamisme du tissu économique, c'est bien une politique en faveur de l'emploi que la Métropole de Lyon mène. Pour reprendre les chiffres de cette délibération, ce sont bel et bien plus de 150 emplois qui ont été générés sur la seule année 2014, avec toutes les externalités positives et richesses produites que nous connaissons. C'est en effet par l'emploi et pour l'emploi que notre territoire deviendra plus inclusif et plus créatif. Le classement européen des villes entrepreneuriales a d'ailleurs classé Lyon neuvième devant Lille, Marseille et Paris, au niveau européen devant Turin, Barcelone et Munich, traduisant les nombreux efforts que nos partenaires fournissent quotidiennement.

Cette subvention, d'un montant global de 621 000 €, répond donc à trois objectifs prioritaires auxquels nous adhérons : création

de valeur, création d'emplois et rayonnement du territoire. En territorialisant l'activité économique, nous permettons aussi à notre Métropole d'engager l'insertion par l'attractivité économique. C'est pour cela que le groupe Parti radical de gauche votera en faveur de cette délibération.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. Je mets ce rapport aux voix.

Adopté, le groupe Front national s'étant abstenu.

Rapporteur : M. le Vice-Président KIMELFELD.

N° 2015-0211 - développement économique, numérique, insertion et emploi - Attribution d'une subvention à la Chambre de commerce et d'industrie de Lyon (CCIL) et à la Chambre des métiers et de l'artisanat du Rhône (CMAR) pour leurs dispositifs d'accompagnement dédiés aux petites et moyennes entreprises - Année 2015 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle développement économique et international, emploi, insertion - Direction innovation et action économique -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Kimelfeld a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2015-0211. Monsieur Kimelfeld, vous avez la parole.

M. le Vice-Président KIMELFELD, rapporteur : Avis favorable de la commission pour le soutien à la Chambre de commerce et d'industrie de Lyon et à la Chambre des métiers et de l'artisanat du Rhône pour deux dispositifs d'accompagnement autour de l'intelligence économique et de l'éco-énergie.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM).

Mme la Conseillère PERRIN-GILBERT : Intervention retirée.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe Rassemblement démocrate Lyon Métropole.

M. le Conseiller délégué DESBOS : Monsieur le Président et chers collègues, avec cette crise qui n'en finit pas et même si notre Métropole est un territoire relativement protégé, les petites et moyennes entreprises ont grand besoin d'être soutenues. En effet, les fonctions de l'entreprise devenant de plus en plus complexes, les petites et moyennes entreprises ont des difficultés à intégrer l'ensemble des ressources nécessaires à leur bon fonctionnement. La Chambre de commerce et d'industrie de Lyon se propose d'apporter des réponses et des solutions aux problèmes que les PME rencontrent dans le domaine de l'intelligence économique et des économies d'énergie.

Je profite de cette délibération pour rappeler l'importance de l'économie de proximité qui a un rôle primordial sur l'aspect social et économique d'un territoire. Elle est génératrice de lien social et d'aménagement du territoire. C'est aussi un facteur de stabilité majeur dans un contexte de crise, notamment en termes d'emplois. L'économie de proximité est un vrai service au public. Il est donc normal et nécessaire que les collectivités s'en emparent.

L'action publique et en particulier la politique économique que nous avons pratiquée au Grand Lyon a bien souvent été tournée avec raison vers les grandes entreprises, avec la mise en place de véritables politiques de soutien et surtout d'entraînement. L'économie de proximité recevait des aides mais ne bénéficiait pas d'une politique structurée et cohérente d'accompagnement et aussi de développement.

L'économie de proximité et ses PME ne doivent pas être vues comme un problème mais comme une solution. Les acteurs de l'économie de proximité comme moteurs de développement territorial et créateurs de lien social doivent devenir une filière prioritaire de réflexion et d'action de la Métropole. Cette délibération en est un exemple. C'est pourquoi notre groupe votera cette délibération.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Je mets aux voix cette délibération.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président KIMELFELD.

N° 2015-0214 - développement économique, numérique, insertion et emploi - Programme métropolitain d'insertion - Dispositifs de soutien - Partenariat avec Pôle emploi - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle développement économique et international, emploi, insertion - Direction insertion et emploi -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Conseillère déléguée Bouzerda a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2015-0214. Madame Bouzerda, vous avez la parole.

Mme la Conseillère déléguée BOUZERDA, rapporteur : Monsieur le Président, il s'agit de reconduire temporairement, en tout cas pendant ce premier semestre, une convention avec Pôle emploi. Il s'agit d'un dispositif d'accompagnement socioprofessionnel renforcé, qui avait un taux global de placement très satisfaisant puisqu'il était proche de 83 % pour un total de bénéficiaires de plus de 5 000 personnes suivies.

La convention qu'il vous est proposé d'adopter est reconduite temporairement puisque Pôle emploi a décidé de mettre un terme à ce type d'accompagnement. Une nouvelle offre d'accompagnement sera déployée et se formalisera par une nouvelle convention de partenariat non financière. Afin de préparer cette évolution, nous avons mis en place, pour le premier semestre 2015, un programme expérimental sur Oullins, Lyon 3° et Lyon 6°. Dans le cadre de cet accompagnement qu'il conviendra de déployer en parallèle, une grande concertation sera lancée prochainement avec l'ensemble des partenaires qui seront mobilisés pleinement sur cette offre d'accompagnement et qui permettra d'aboutir, à terme, à l'élaboration du programme métropolitain d'insertion.

Cette délibération a reçu un avis favorable.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. J'ai une demande d'intervention du PRG.

Mme la Conseillère PIANTONI : Monsieur le Président, mes chers collègues, à l'image de notre intervention concernant la délibération numéro 2015-0209 sur les pépinières d'entreprises, notre groupe souhaite encore une fois porter votre attention sur ce qui se fait de mieux en termes de retour à l'emploi et de lutte contre le chômage de longue durée au sein de notre Métropole.

Les préjugés et stigmatisations ne manquent parfois pas lorsqu'il s'agit de faire référence aux bénéficiaires de minimas sociaux en recherche d'emploi. Ce dispositif de soutien permettant l'accompagnement renforcé vers l'emploi nous prouve le contraire. Avec un taux global de placement à l'issue de l'accompagnement

proche de 83 %, nous nous rendons compte que le chômage de longue durée ne serait pas juste une fatalité et que l'on peut résorber ces problématiques de manière même pérenne, si tant est que l'on s'en donne les moyens puisque près d'un quart des contrats ont été durables.

Pour 2015, une nouvelle offre est proposée qui nous paraît judicieuse ; au-delà du renouvellement d'une offre globale d'accompagnement, c'est l'échange entre Pôle emploi et la Métropole de Lyon. J'ai bien noté, madame la Conseillère déléguée, les précisions que vous nous avez apportées et la fin de ce partenariat à l'issue du premier semestre ; en tout cas, nous notons que l'articulation des dispositifs mis en œuvre pour le retour à l'emploi est à souligner et à féliciter.

Nous nous devons de continuer, sur tous les domaines, ce travail de partenariat qui ne fera que renforcer la qualité des politiques menées pour la population. Aussi, la simplification des procédures ne peut que contribuer à une meilleure efficacité de nos politiques. Ce dispositif en est la preuve, avec une part du financement très élevée de FSE, qui ne peut pas, rappelons-le, excéder 50 % du financement total. Au vu des résultats annoncés pour l'année 2014 et des résultats escomptés pour ce premier semestre 2015, la contribution de la Métropole de Lyon s'avère, somme toute, cohérente et mesurée.

Que l'on pense, par idéologie ou pragmatisme, aux plus démunis comme à l'attractivité du territoire, le constat est le même : réduire le chômage est une priorité.

Il est important de rappeler que les partenariats efficaces devraient, autant que possible, être renouvelés et que l'on ne peut escompter des résultats importants si les projets restent des dispositifs pilotes, surtout quand il s'agit d'un public précaire ayant besoin d'une certaine stabilité.

Rappelons enfin que le nombre de bénéficiaires du RSA est passé de 30 600 en juillet 2013 à 33 405 en juillet 2014, chiffre en constante augmentation et qui ne prend bien évidemment pas en compte le non-recours au droit.

Devant ces constats encourageants concernant les politiques menées par la Métropole de Lyon, néanmoins contrastés par la montée du chômage et surtout de l'extrême pauvreté sur notre territoire, nous voterons en faveur de cette délibération tout en souhaitant que ce genre de dispositif puisse être reconduit à l'avenir.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Ensuite, le groupe Centristes et indépendants - Métropole pour tous.

Mme la Conseillère déléguée BOUZERDA : Intervention retirée.

M. LE PRÉSIDENT : Le groupe La Métropole autrement.

Mme la Vice-Présidente LE FRANC : Cette délibération met en avant le rôle nouveau de la Métropole comme chef de file des politiques d'insertion professionnelle. Le partenariat avec Pôle emploi relatif à l'accompagnement renforcé des allocataires du revenu de solidarité active avait été mis en œuvre par le Département et permettait alors la levée de fonds européens et son affectation à cet accompagnement.

Aujourd'hui, la situation évolue car Pôle emploi modifie sa politique d'accompagnement global. Il s'agit donc maintenant d'une offre de droit commun de Pôle emploi pour les demandeurs

d'emploi les plus en difficultés, qu'ils soient ou non allocataires du revenu de solidarité active. Ainsi, un partenariat nouveau doit s'établir entre Pôle emploi et la Métropole. 2015 est une année de transition qui nous permettra de définir la politique métropolitaine d'insertion, pour les allocataires du revenu de solidarité active ou non, avec l'ensemble des partenaires dont, bien évidemment, le service public de l'emploi mais aussi avec l'ensemble du tissu associatif, fort présent et ayant beaucoup œuvré en la matière.

Il est peut-être opportun de mener à bien une expérimentation en ce premier semestre 2015, expérimentation dont il sera tout aussi utile d'avoir une évaluation. L'ensemble des fonds publics se contractant, il faudra, à terme, bien identifier les actions relevant du droit commun et les actions spécifiques ainsi que les modalités de financement. Cela nécessite de travailler non seulement en termes d'égalité d'accès au droit et d'égalité de traitement des personnes en parcours d'accès vers l'emploi mais aussi en termes d'équité territoriale des politiques métropolitaines de solidarité.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Je mets le dossier aux voix :

- pour : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés ; socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Communiste et républicain ; Rassemblement démocrate Lyon Métropole ; Parti radical de gauche (PRG) ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Métropole et territoires ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ;
- contre : groupe Front national ;
- abstention : néant.

Adopté, M. Pascal Charmot n'ayant pris part ni aux débats ni au vote du dossier (*article L 2131-11 du code général des collectivités territoriales*).

Rapporteur : Mme la Conseillère déléguée BOUZERDA.

N° 2015-0215 - développement économique, numérique, insertion et emploi - Lyon 8° - Abandon du projet Etoile par le groupement de coopération sanitaire (GCS) - Approbation du protocole d'accord, remboursement de la subvention d'investissement à la Métropole, rétrocession du foncier à la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL) - Direction générale déléguée au développement économique et international, emploi, insertion - Direction innovation et action économique -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Kimelfeld a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2015-0215. Monsieur Kimelfeld, vous avez la parole.

M. le Vice-Président KIMELFELD, rapporteur : Avis favorable de la commission pour ce rapport, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés.

M. le Conseiller GUILLAND : Monsieur le Président, mes chers collègues, avec le premier centre clinique en France d'hadronthérapie pour l'innovation thérapeutique contre le cancer, le projet Etoile constituait le fer de lance, la tête de gondole du projet Lyon Est santé -appellation 2014 "Notre projet pour Lyon"- ou Bioparc -appellation 2008 "Aimer Lyon"- . C'était en effet une de vos promesses de campagne en 2014 mais déjà en 2008.

Monsieur le Vice-Président Kimelfeld a détaillé en commission ses regrets et son impuissance face à cet abandon. Nous partageons ses regrets et lui laissons l'impuissance.

Au-delà, cet abandon appelle de notre part une question, question partagée avec les habitants du huitième arrondissement mais aussi ceux du troisième ou ceux de Bron, auxquels vous aviez fait miroiter activités économiques, emplois qualifiés et quartiers transformés. Que va-t-il aujourd'hui advenir de ce tènement rétrocedé à la SERL ? Et, au-delà, n'est-ce pas l'ensemble du projet Bioparc Lyon Est santé qui est aujourd'hui menacé ?

Je vous remercie par avance de votre réponse.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Sur l'aspect médical, sur le projet, peut-être monsieur Philip ?

M. le Vice-Président PHILIP : Le projet d'hadronthérapie consiste à donner de la radiothérapie de façon différente, qui n'existe pas en France mais qui existe en Allemagne, en Italie, et dont les indications sont très rétrécies, très petites.

Le projet est un projet très ancien qui avait été mené par le professeur Jean-Pierre Gérard, qui était à l'époque le chef du service de Lyon sud de radiothérapie. Quand le professeur Gérard est parti à Nice comme directeur du centre anticancéreux, il est vrai que le projet a pris "du plomb dans l'aile" et qu'il a été mené pendant toute cette période -de mon point de vue personnel- d'une façon qui n'a pas été optimale. Ce qui s'est passé entre-temps, c'est que Caen a été préféré à Lyon ; depuis, Caen a développé énormément de recherches autour de l'hadronthérapie et aujourd'hui, objectivement, le projet de Caen est meilleur que celui de Lyon.

Par ailleurs, dix ans se sont écoulés et, maintenant, d'autres techniques de radiothérapie, en particulier de radiothérapie à hautes doses, sont en train de se développer. Donc, dans la période économique qui est la nôtre actuellement, cela paraît assez raisonnable d'envoyer les très peu de malades redevables de cette technique soit à Milan, soit à Heidelberg et d'attendre de voir si on ne va pas développer des appareils beaucoup plus simples qui auront la même efficacité.

C'est un projet qui a pratiquement quinze ans et on sait que des projets innovants comme celui-ci, s'ils ne se réalisent pas au début, au bout de quinze ans, on se pose vraiment la question sur la nécessité de les développer.

Voilà pour l'aspect médical.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Sur l'aspect Bioparc, je veux rappeler que la première tranche qui a été développée est aujourd'hui entièrement occupée par des entreprises des sciences du vivant et que beaucoup d'autres entreprises de ce secteur veulent se localiser sur le secteur du Bioparc parce qu'évidemment, c'est un secteur où on dira que les sciences du vivant, avec les facultés de Lyon, sont extrêmement importantes. Donc, pour nous, c'est l'occasion de développer un certain nombre d'autres locaux -ce que nous allons faire avec la SERL- et de pouvoir répondre aux entreprises qui nous demandent ces locaux.

Je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité, MM. Jean-Luc Da Passano, Michel Le Faou, Lucien Barge, Philippe Cochet, Mmes Martine David, Valérie Glatard, MM. Jérôme Sturla, Gérard Collomb, délégués de la Métropole de Lyon au sein du conseil d'administration et

de l'assemblée générale de la SERL, n'ayant pris part ni aux débats ni au vote du dossier (*article L 2131-11 du code général des collectivités territoriales*).

Rapporteur : M. le Vice-Président KIMELFELD.

N° 2015-0189 - déplacements et voirie - Commission d'appel d'offres (CAO) du groupement de commandes pour les études liées aux procédures administratives du projet de pôle d'échanges multimodales (PEM) Part-Dieu, Two Lyon et voie L - Désignation de représentants du Conseil - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Programmation et finances -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Conseiller Chabrier a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2015-0189. Monsieur Chabrier, vous avez la parole.

M. le Conseiller CHABRIER, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président, pour ce rapport qui concerne la désignation de représentants du Conseil au sein de la commission d'appel d'offres du groupement de commandes pour les études liées aux procédures administratives du projet de pôle d'échanges multimodales (PEM) Part-Dieu, Two Lyon et voie L.

M. LE PRESIDENT : La Métropole dispose d'un représentant titulaire au sein de la commission d'appel d'offres du groupement de commandes pour les études liées aux procédures administratives du projet de pôle d'échanges multimodales (PEM) Part-Dieu, Two Lyon et voie L. Je vous propose les candidatures de :

Titulaire :

- M. Gérard Claisse

Suppléant :

- M. Christian Coulon

Y a-t-il d'autres candidats ?

(Absence d'autres candidatures déclarées).

M. LE PRESIDENT : Je vous propose de voter à main levée. Pour cela, il faut qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin.

(Accord unanime).

M. LE PRESIDENT : Je mets maintenant les candidatures aux voix :

- pour : groupes socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; Communiste et républicain ; Rassemblement démocrate Lyon Métropole ; Parti radical de gauche (PRG) ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Métropole et territoires ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ;

- contre : néant ;

- abstentions : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Front national.

Adoptées.

Rapporteur : M. le Conseiller CHABRIER.

N° 2015-0192 - déplacements et voirie - Transport des élèves domiciliés sur le territoire de la Métropole de Lyon et sortant de celui-ci pour rejoindre leurs établissements scolaires - Convention avec le syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) - Pôle transformation et régulation - Direction évaluation et performance -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Conseiller Chabrier a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2015-0192. Monsieur Chabrier, vous avez la parole.

M. le Conseiller CHABRIER, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président. Là encore, il s'agit d'une convention avec le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) qui concerne les transports des élèves domiciliés sur le territoire de la Métropole et sortant de celui-ci pour regagner leur établissement scolaire.

M. LE PRESIDENT : J'ai un temps de parole du groupe Rassemblement démocrate Lyon Métropole.

Mme la Conseillère PANASSIER : Intervention retirée, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Je mets le dossier aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller CHABRIER.

N° 2015-0195 - déplacements et voirie - Décines Charpieu - Chassieu - Meyzieu - Cofinancement de l'aménagement du complément de l'échangeur n° 7 sur la RN 346 - Avenant n° 1 à la convention quadripartite du 1^{er} août 2012 - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Abadie a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2015-0195. Monsieur Abadie, vous avez la parole.

M. le Vice-Président ABADIE, rapporteur : Monsieur le Président, mes chers collègues, ce dossier concerne l'avenant n° 1 à la convention qui a été signée en 2012 et qui a pour objet de regrouper les participations de l'ancien Département du Rhône et de la Communauté urbaine ainsi que d'ajouter le versement de la taxe sur la valeur ajoutée exigé dans la participation financière des partenaires de l'Etat à l'aménagement du complément de l'échangeur n° 7. Avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe Europe Ecologie-Les Verts.

M. le Conseiller HÉMON : Monsieur le Président, dans la continuité de nos votes précédents sur ce sujet, nous voterons contre ce dossier.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe Centristes et indépendants - Métropole pour tous.

M. le Vice-Président CRIMIER : Monsieur le Président et chers collègues, comme l'a indiqué Monsieur le Vice-Président Abadie, je rappellerai que cette opération est bien sûr un solde nul pour le Grand Lyon avec la récupération de la TVA.

Je voudrais aussi rappeler que cette opération d'aménagement a pour objectif de permettre d'accéder au Grand stade et, plus largement, de desservir le site du Grand Montout identifié dans le SCOT, voté ici même, comme un espace de développement économique d'intérêt métropolitain.

Permettez-moi de rappeler l'importance des enjeux associés à l'aménagement de ce secteur pour notre agglomération. Construire un stade moderne de grande capacité, c'est d'abord offrir la possibilité d'accueillir de grands événements nationaux et mondiaux, qu'ils soient sportifs ou culturels, dans un contexte de forte concurrence entre Métropoles européennes pour attirer les investisseurs.

La réunion du Comité de pilotage de l'UEFA à Lyon le 12 mars dernier a été l'occasion de montrer notre engagement pour la réussite de l'Euro 2016, un rendez-vous sportif majeur qui mettra le Grand stade à l'honneur, tout comme l'Euro féminin en 2019, décision récente, qui verra l'organisation des matchs d'ouverture et de clôture à Lyon.

Les événements de cette envergure ont un impact économique très positif sur les territoires d'accueil : au moins un million de visiteurs étrangers, auxquels s'ajoutent bien entendu nos concitoyens qui choisissent, dans l'hexagone, de suivre l'événement. Ils sont donc attendus pour l'Euro 2016, ce qui constitue une opportunité exceptionnelle pour les professionnels du tourisme.

Une étude réalisée par le Centre de droit et d'économie du sport (CDES) de Limoges et commandée par l'UEFA dans le cadre de l'organisation de l'Euro 2016 estime à 1,2 milliard d'euros le surcroît d'activités économiques généré sur l'ensemble du territoire, soit 800 millions de dépenses réalisées par les visiteurs et 400 millions pour les marchés adressés aux entreprises françaises.

Dans une situation économique difficile marquée par un fort taux de chômage, les bénéfices à attendre sur le front de l'emploi sont significatifs. L'étude du CDES estime que 94 000 personnes devraient être mobilisées pendant l'événement. Les emplois générés concernent également la construction ou la rénovation des stades qui a permis de mobiliser 20 000 emplois à temps plein à l'échelle nationale.

Le chantier du Grand stade et ses équipements annexes représente un investissement important qui apporte de l'oxygène au secteur de la construction. Vous l'avez rappelé, monsieur le Président, la Fédération du bâtiment et des travaux publics (BTP) du Rhône a récemment lancé un appel à agir d'urgence face à la dégradation des entreprises du secteur dans notre département où 1 500 emplois seraient menacés dans un contexte de forte baisse des investissements publics et parfois privés.

Enfin, du point de vue urbanistique, l'impact de ce type d'équipements est structurant pour les territoires concernés car ils constituent de véritables pôles de loisirs et d'espaces publics. La réalisation du Grand stade s'inscrit plus largement dans le cadre du projet d'aménagement du secteur du Grand Montout pour lequel il agira comme un catalyseur. Rappelons que le projet Grand Montout est un programme d'aménagement de 150 hectares prévoyant logements, activités économiques et valorisation du cadre de vie avec notamment la liaison avec le canal de Jonage et le V-Vert préservé.

A l'image du Stade de France qui a joué un rôle moteur dans la revalorisation du quartier de la Plaine Saint Denis, le Grand stade deviendra un véritable marqueur sur le territoire et sera le levier de la mutation du Grand Montout pour lequel, bien entendu, nous aurons encore à travailler. Il sera une contribution essentielle, comme d'autres projets tels que le Carré de soie, au développement de l'est Lyonnais qui est devenu un territoire de développement stratégique de l'agglomération lyonnaise.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe UMP, divers droite et apparentés.

M. le Conseiller GASCON : Monsieur le Président, mes chers collègues, voilà encore un dossier de demande d'individualisation complémentaire d'autorisation de programme comme nous en connaissons maintenant à chaque Conseil. Celui-ci porte sur le Grand stade de Décines Charpieu et ce n'est pas pour un petit montant : 769 488 € TTC, c'est important de le préciser.

Chacun connaît ici maintenant votre pratique de sous-évaluer les projets un peu difficiles pour qu'ils soient plus facilement votés et acceptés pour ensuite solliciter des avenants. Car comment les refuser quand les travaux sont entamés, au risque pour chacun ici de voir un projet de ne pas aboutir et d'être à l'origine d'un gaspillage d'argent public ?

Ce qui fait aussi votre marque politique c'est qu'à chaque fois, vous trouvez à justifier l'avenant en vous défaussant sur les autres. Aujourd'hui, c'est sur l'Etat que vous faites porter la responsabilité. Les services de la Préfecture se seraient trompés dans la convention sur le régime de TVA, nos services financiers n'auraient rien vu, ceux du Conseil général non plus ; voilà une chaîne de dysfonctionnements qui mériterait tout de même quelques explications. Et si on veut pousser un peu la question sur cette TVA, on nous a dit que l'Etat n'allait pas la récupérer ; c'est un peu dommage pour lui qui est collecteur de la TVA, soyons un peu sérieux !

Une autre question que pose ce rapport c'est la répartition des financements entre les équipements et leur utilisation d'intérêt général ou d'intérêt privé. On remarque particulièrement dans ce dossier le flou volontairement entretenu. Vous nous avez expliqué que les infrastructures ne bénéficieraient pas seulement au Grand stade de Décines Charpieu mais serviraient aussi à désenclaver les zones urbaines, notamment la ville de Décines Charpieu. Pourtant, on peut s'interroger sur la part dédiée aux habitants des communes concernant la nouvelle ligne T3 ou les parcs-relais. Car, si effectivement ces infrastructures vont permettre une meilleure irrigation de Décines Charpieu, elles ne sont là que par le fait du stade. Auriez-vous prévu de tels aménagements en faveur des communes de l'est s'il n'y avait pas de stade à cet emplacement ?

Chacun comprend ici la ficelle : il faut raccorder le projet au réseau public pour justifier l'emploi de l'argent du contribuable en faveur de votre engagement politique pour le Grand stade de Décines Charpieu. D'ailleurs, il me semble que le magasin Leclerc, qui se trouve aussi à cet emplacement, veut créer un espace commercial de l'autre côté de la rocade ; eux financeraient les infrastructures nécessaires pour que leurs clients puissent y accéder, ils n'auraient donc aucun soutien de la Métropole et on peut le comprendre.

C'est l'aide sélective à certains investisseurs privés qui nous interroge car vous nous dites que tout cela permettra aussi de développer l'intégralité de la zone car de nouveaux terrains deviendraient constructibles. Est-ce que l'on parle de terrains qui appartiendraient à la société foncière du Montout ? Quelle formidable opération immobilière orchestrée par la collectivité !

Monsieur le Président, derrière les présentations de communication, les sophismes des discours, nous souhaiterions pouvoir travailler sur les dossiers en toute transparence et avec tous les éléments d'information et d'analyse.

Pour ces raisons, notre groupe votera contre ce rapport.

Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Monsieur Crimier, quelques éléments de réponse à monsieur Gascon qui, je crois, se trompe un peu sur la nature du dossier.

M. le Vice-Président CRIMIER : Simplement quelques éléments : je crois que ce n'est pas le sujet aujourd'hui, ce n'est pas le problème du dépassement, il s'agit d'une convention quadripartite qui est due aussi simplement au fait que -vous vous en êtes peut-être aperçu-, depuis le 1^{er} janvier, le Grand Lyon est devenu Métropole et que le Conseil général n'existe plus sur notre territoire et qu'il y avait bien entendu une reprise de ses conventions.

Sur la TVA, elle sera récupérée par le Grand Lyon. Le périmètre de l'opération ne change pas. Il ne s'agit pas d'avoir un dépassement. On peut toujours caricaturer mais cet engagement sur l'échangeur n° 7 a été présenté ici depuis longtemps.

Il faut tout de même bien se rendre compte de ce qui se passe sur le terrain. Si on regarde les entrées de Décines Charpieu et de Meyzieu, elles sont en cours de requalification. Quand on regarde l'avenue Jean Jaurès -si je ne me trompe pas de nom-, elle a tout de même très largement changé de physionomie avec la trémie. L'ensemble de l'esplanade du Grand stade permettra, à terme, d'aller jusqu'au canal de Jonage. On est bien dans une reconfiguration du territoire. D'ailleurs, nous avons voté -je pense que vous avez peu de mémoire- ici, au niveau du SCOT, un certain nombre de territoires qui étaient dans le développement de notre agglomération, certains au nord, certains au sud-ouest et à l'est. On est dans cette problématique là et il n'y a rien de nouveau.

Aujourd'hui, on parle des friches ABB -je l'ai lu dans un rapport-, aujourd'hui, on est en train de regarder la dépollution des friches ABB ; il y a déjà des études dans ce secteur. On voit bien que l'on est dans une dynamique qui permet de construire petit à petit, avec de l'habitat, de l'économie, des emplois et un cadre de vie amélioré dans ce secteur à la grande satisfaction des usagers métropolitains. C'est cela que veut dire la délibération. Aujourd'hui on ne refait pas une reconfiguration financière, on réexplique simplement tout cela.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. En tout cas, moi, je veux dire que je suis extrêmement fier de ce que nous avons réalisé dans ce secteur de l'agglomération, qui demain va permettre à notre agglomération de rayonner dans le monde entier. Si aujourd'hui on n'avait pas le stade du Grand Montout, on n'aurait pas l'Euro 2016 à Lyon. Donc imaginez ce qu'un certain nombre de nos collègues et ce que monsieur Gascon pourrait dire : "Manque d'ambition", "Vous n'avez pas été à la hauteur", "Regardez les autres villes". Là, ils auraient ressorti l'étude réalisée par l'UEFA ; on aurait dit : "1,200 milliard € pour notre pays, 150 M€ pour l'agglomération de Lyon, vous avez vraiment été nuls !" Nous, on n'a pas été nuls ! Et on y est allé !

Je mets aux voix ce dossier :

- pour : Mme Berra -Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés- ; socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Communiste et républicain ; Rassemblement démocrate Lyon Métropole ; Parti radical de gauche (PRG) ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Métropole et territoires ;

- contre : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés (sauf Mme Berra qui a voté pour) ; Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ; Front national ;

- abstention : groupe Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés.

Adopté, Mme de Maillard n'ayant pris part ni aux débats ni au vote du dossier (*article L 2131-11 du code général des collectivités territoriales*).

Rapporteur : M. le Vice-Président ABADIE.

N° 2015-0196 - déplacements et voirie - Développement des modes de déplacement doux - Attribution d'une subvention à l'association Pignon sur rue pour son programme d'actions 2015 - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Conseiller délégué Vesco a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2015-0196. Monsieur Vesco, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué VESCO, rapporteur : Monsieur le Président, chers collègues, voilà un rapport d'actualité brûlant à l'heure où vient d'être levée l'alerte préfectorale aux particules fines. Vous parliez de pollution tout à l'heure, monsieur le Président, et il est bon de souligner les actions menées par le Grand Lyon dans le domaine de la mobilité durable. Je vous rappelle que les particules fines sont la cause, chaque année, de près de 42 000 décès prématurés et que la mobilité urbaine en est responsable directement pour plus d'un tiers ; 42 000 personnes, c'est la ville de Bron, la ville de Caluire et Cuire, pour vous aider à mieux formaliser ce chiffre.

Comme vous le savez, la politique de modes actifs -comme l'on dit maintenant- est partie intégrante de la politique de report modal vers les modes plus propres et mieux partagés. Le trafic vélo a été multiplié par quatre depuis 2001, par trois depuis 2005 avec l'introduction de Vélo'v ; encore + 20 % de trafic de 2013 à 2014. C'est un bilan important qui repose sur un trépied qui est constitué par le réseau vélo, les services (comme Vélo'v) et les associations.

Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Europe Ecologie-Les Verts et apparentés.

M. le Conseiller HÉMON : Mes chers collègues, j'aimerais juste connaître le troisième pied... Peut-être, monsieur Vesco, mais je vais finir mon intervention, tout au moins la commencer.

Le Grand Lyon, dans le cadre de son plan modes doux 2008-2020, s'est engagé dans une politique de développement du vélo avec la réalisation d'aménagements cyclables et de stationnement pour les vélos, par exemple des arceaux ou des places de parking sécurisées dans les parkings publics. Cette politique connaît un succès important, monsieur Vesco en a bien rapporté les chiffres ; on pourrait ajouter que, sur la dernière année, les déplacements à vélo ont crû de 20 %.

Dans ce cadre-là, Pignon sur rue participe pleinement. Cette association œuvre depuis plusieurs années pour la promotion des déplacements à vélo et des modes actifs en général. Nous nous réjouissons donc du soutien de notre collectivité à cette association dont les actions sont aussi diverses que primordiales ; j'en citerai quelques-unes :

- il dispose d'un centre de documentation unique en France qui est très utilisé ;

- il organise des animations de vélo-école qui forme les cyclistes débutants ; à ce sujet, il faut dire qu'une partie se fait en lien avec des centres sociaux à destination aussi de publics en insertion ;

- il s'occupe aussi du suivi et du développement des lignes pédiibus, avec succès ;

- il organise de bourses aux vélos trois fois par an, dont le succès va grandissant ;

- il participe à l'organisation de la Convergence vélo en septembre, convergence qui voit chaque année le nombre d'associations et de villes partenaires augmenter ; l'an passé, outre les premier et neuvième arrondissements de Lyon, ce sont les villes d'Oullins et de Meyzieu qui ont rejoint le peloton. Cette diversité souligne combien le vélo est rassembleur !

Enfin, je pourrais citer cent bonnes raisons de faire largement la promotion de ce mode de déplacement mais je m'en tiendrai à cinq, monsieur le Président :

- tout d'abord, c'est bon marché : pas besoin de faire le plein, pas de taxe ou d'assurance, peu de frais d'entretien ou de réparation... ;

- c'est aussi bon pour la santé : rouler à vélo est une activité physique quotidienne et gratuite. A l'heure où les accidents cardio-vasculaires sont une des principales causes de mortalité, les personnes qui se déplacent à vélo augmentent leur espérance de vie ;

- c'est bon aussi pour l'air que nous respirons -monsieur Vesco vient de le souligner- : pas de rejet de particules fines, pas de gaz à effet de serre, pas de bruit et aussi pas d'infrastructures démesurées et destructrices du cadre de vie ;

- c'est malgré tout bon pour l'économie locale : les cyclistes, comme les piétons, dynamisent les commerces de proximité ; ils effectuent leurs achats dans leur quartier et s'arrêtent plus facilement et plus souvent. Par ailleurs, ce sont aussi des employés moins souvent malades, moins stressés et donc plus productifs que leurs collègues automobilistes ; il semble que se soit aussi le cas pour les élus cyclistes !

- c'est rapide : plus de la moitié des déplacements urbains font moins de cinq kilomètres et, pour ces trajets, le vélo est imbattable ! Le relief n'est plus un obstacle, grâce aux vélos électriques, d'une part, et, d'autre part, les cyclistes choisissent leurs itinéraires et peuvent effectuer un léger détour pour éviter une côte importante. D'ailleurs, des villes comme Berne (Suisse) ou Trondheim (Norvège) connaissent un nombre important de cyclistes malgré leur forte déclivité. Et il se dit que, dans certaines métropoles innovantes, il existe déjà des remontes-vélos, je crois !

Voilà, j'en ai terminé.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. J'ai une demande de temps de parole du groupe Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés.

M. le Conseiller FORISSIER : Monsieur le Président, mesdames et messieurs, mes chers collègues, tout d'abord, le groupe UMP votera cette délibération avec enthousiasme.

Je profite de ce rapport pour vous interpeller, monsieur le Président, sur la politique métropolitaine à construire en faveur du monde associatif.

En effet, à la lecture des différents projets de délibérations, j'avais décidé d'intervenir ce jour et je me réjouis de savoir que le groupe Synergies-Avenir soit sensible au même questionnement que notre groupe ainsi que de nombreux élus des différents groupes de cette assemblée. Je crois savoir que vous avez été

interpellé lors des commissions développement économique, numérique, insertion et emploi et développement solidaire et action sociale sur la question de la ligne politique décidée par la Métropole en matière d'aide à la vie associative.

Ancien Vice-Président du Conseil général titulaire de cette délégation, je ne peux m'empêcher d'établir un parallèle entre le fonctionnement de ces deux collectivités. Nous, élus du Département, avons réussi, à l'unanimité des groupes alors même que cela semblait impossible, à établir, certes très récemment, des critères précis d'attribution des subventions en faveur des associations. Une grille de critères très précise avait été établie et permettait d'attribuer harmonieusement, en toute transparence, les subventions et ces rapports étaient toujours votés à l'unanimité.

Aujourd'hui, le Département n'existe plus sur le territoire et la Métropole a repris cette compétence ou plutôt, devrais-je dire, cet engagement. Je m'interroge légitimement sur le fonctionnement de la politique associative métropolitaine. Je constate aujourd'hui que trois Vice-Présidents sont concernés par le sujet. Comment vont-ils se mettre d'accord pour assurer une cohérence dans leurs choix ?

Dans le cadre budgétaire plus que contraint que vous fixez, monsieur le Président, à l'ensemble des services et que l'on peut comprendre en raison du contexte budgétaire imposé par le Gouvernement, le secteur associatif n'échappe pas à la règle. Pas un jour ne se passe sans que nous tous, élus du territoire, soyons interpellés par les Présidents d'associations qui se demandent légitimement si le concours financier aux associations ou la dotation cantonale seront maintenus ou pas. Si oui, comment et sous quelle forme ?

Le sujet ne concerne évidemment pas que les grosses associations qui se voient attribuer des subventions souvent dans le cadre de conventions et dans les compétences de la Métropole mais aussi bien les petites aides accordées aux petites associations, celles qui étaient issues de la dotation cantonale, celles qui échappent à la politique métropolitaine mais qui permettent souvent à ces associations de boucler leur budget et de continuer à fonctionner.

Si nous voulons conserver un fonctionnement similaire à celui du Département, il me semble que deux solutions s'offrent à nous : soit nous considérons qu'il s'agit de dotations que nous répartissons par Commune, soit nous considérons qu'il s'agit de dotations que nous répartissons par secteur d'agglomération, par exemple en faisant référence aux périmètres géographiques tels que délimités par les Conférences territoriales des Maires. A mon avis, il est impératif d'établir des critères précis d'attribution ou de conserver ceux fixés par le Département pour le versement des aides et subventions, gages de transparence et d'efficacité.

Qu'en est-il également de l'espace associatif, outil au service du monde associatif quel sera son fonctionnement dans la Métropole ? A ce jour, la Métropole n'a pas tissé de liens avec le secteur associatif, les Présidents n'ont pas encore été reçus, leurs courriers restent sans réponse. La Métropole est bien entendu en cours de construction et il me semble que la création d'une délégation à la vie associative serait la bienvenue pour montrer que notre considération et notre engagement à tous ceux qui s'investissent activement, en tant que bénévoles et associatifs, seront pleins et entiers.

Nous devons sans délai nous saisir de cette question dont je ne négligerai pas la complexité, ayant eu cette délégation -je l'ai indiqué précédemment-.

Si nous pouvons comprendre que la baisse de 6 % des subventions aux associations correspond à un choix budgétaire contraint, il n'en demeure pas moins que nous devons continuer à soutenir le secteur associatif comme cela a été fait au Département, avec un souci de transparence, en établissant des critères qui tiendront compte des nouvelles compétences de la Métropole. Ce soutien peut, par exemple, se faire par le biais d'aides au fonctionnement comme cela a été le cas au Département grâce à l'espace associatif qui propose une assistance technique et des actions de formation.

Je n'ai aucun doute sur votre volonté, monsieur le Président et, vous, chers élus métropolitains, de tendre la main au monde associatif. Je vous remercie de prendre en compte ma requête afin que le sujet soit débattu, réfléchi et travaillé en concertation afin de rassurer les associations sur votre volonté de les soutenir.

Je vous remercie, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien, monsieur Forissier. Évidemment que nous ferons des propositions pour ce qui concerne la partie vie associative que nous avons héritée du Département mais vous savez que je suis une âme sensible et votre espèce d'éloge de l'unanimité qu'il y avait au Département m'a profondément ému. J'ai entendu ce qui se disait ces temps-là sur le Département, je n'ai pas retrouvé ce même enthousiasme, cette même volonté de travailler ensemble mais peut-être, évidemment, ce qui se dit, vous le savez bien, "vérité dans l'hémicycle n'est pas forcément vérité en dehors de l'hémicycle" mais nous regarderons de très près ce que vous avez fait dans un tel élan d'enthousiasme.

Je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué VESCO.

N° 2015-0261 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Assemblée générale, conseil d'administration et bureau de l'association de gestion du fichier commun de la demande locative sociale du Rhône - Désignation d'un représentant du Conseil - Pôle transformation et régulation - Direction évaluation et performance -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Conseiller Longueval a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2015-0261. Monsieur Longueval, vous avez la parole.

M. le Conseiller LONGUEVAL, rapporteur : Monsieur le Président, trois rapports de suite de désignation suite à la démission de monsieur Brachet. Le premier concerne un suppléant pour l'assemblée générale, le conseil d'administration et le bureau de l'association de gestion du fichier commun de la demande locative sociale du Rhône. Avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. La conférence des Présidents a retenu l'intervention du groupe GRAM.

M. le Conseiller GACHET : Merci, monsieur le Président. Chers collègues, quelques mots sur le fichier commun de la demande locative sociale : le fichier unique est la base d'un édifice qui rassemble localement l'ensemble des acteurs de l'accès au logement et qui assure la cohésion du système. Ce fichier départemental devra inscrire son évolution dans celles qui sont à l'œuvre au niveau national avec les dispositions de la loi ALUR, en particulier pour la mise en relation du fichier commun et du service national d'enregistrement, une mise en relation qui a un coût sur lequel nous aurons certainement à revenir même s'il est trop tôt pour en parler aujourd'hui.

Mais surtout, je voudrais profiter de l'occasion pour insister : dans le domaine du logement social, la Métropole est dépositaire du modèle lyonnais qui s'est construit progressivement au cours des vingt-cinq dernières années et qui repose sur la coordination des acteurs de la demande à l'accès ; la Métropole doit en garantir la pérennité à un moment difficile qui réclame le maintien des efforts antérieurs.

En effet, nous avons enregistré une augmentation des recours au titre du droit au logement opposable de 54 % entre 2012 et 2013 et 25 % pour l'année 2014. Bien entendu, les raisons sont complexes mais il y a au moins deux explications à cela ; l'une est directement liée à la place du demandeur et la seconde aux capacités de réponse.

Pour la première raison, le numéro unique d'enregistrement a créé artificiellement une distance nouvelle entre les demandeurs et le traitement de la demande. La mise en place du fichier a pu être à l'origine d'une perte de repère du demandeur qui se retourne vers le recours DALO par crainte de voir sa demande se diluer parmi les autres en l'absence de lien direct et donc de lisibilité du devenir de sa demande. C'est un constat qui est partagé par les acteurs de terrain.

La seconde raison, oui, l'augmentation des recours est aussi liée à la capacité de répondre. Pour la première fois depuis la mise en place de la commission de médiation il y a huit ans, nous enregistrons un dépassement du délai de réponse : 14 demandes ont trouvé une réponse seulement au-delà du délai de six mois. C'est la première fois que cela arrive ici.

La priorité accordée ou non au développement du logement accessible au plus grand nombre est évidemment en cause. Elle est la condition de la réussite. D'ailleurs, dans cette perspective, nous pouvons soutenir l'action de nos Députés européens, parmi lesquels Sylvie Guillaume, qui viennent de déposer un amendement pour qu'une partie des fonds d'investissement Juncker soit affectée aussi au logement social. Mais, sur les évolutions récentes du DALO, la mise en place d'un groupe de travail par le Préfet pour une analyse plus fine de la demande en recours est une bonne chose.

La mixité sociale, si tant est que les mots aient un sens, est soumise à la politique des loyers, qui elle-même repose sur le financement du logement. N'oublions pas que ce n'est pas le demandeur qui est à l'origine des concentrations les plus fragiles sur des secteurs donnés mais n'oublions pas non plus que les demandeurs DALO ne représentent pas une catégorie sociale particulière. 50 % des 52 300 demandeurs de logement du Rhône entrent dans le cadre des motifs autorisant un recours au droit au logement opposable, c'est-à-dire, pour l'essentiel, qu'ils sont dépourvus d'un logement propre, menacés d'expulsion sans relogement, hébergés dans des structures de transition, victimes de l'insalubrité ou de l'indécence du logement, en suroccupation ou dans un délai d'attente anormalement long.

Notre modèle est fragile. Il nous appartient de veiller sur lui et de l'entretenir. Le fichier commun, en dépit de l'effet négatif que je viens de signaler, a soutenu le mouvement de partage de la gestion de la demande et de l'information du demandeur. Il est important que celui-ci se poursuive. Il faut qu'il soit accompagné d'un renforcement du plan départemental, assorti de nouvelles obligations de résultat. Limiter le recours au DALO nécessite de trouver des solutions en amont. Le bon fonctionnement des ILHA, des accords collectifs et de toutes les instances intermédiaires est le moyen d'y parvenir. Le fichier commun doit aussi nous faciliter la construction, avec les partenaires, des nouvelles mutualisations de l'offre et de la demande, de l'expérimentation du logement choisi et du traitement des mutations.

Je crois que nous mesurons tous l'importance de la question du logement pour nos concitoyens. Le fichier commun est un maillon important dans la mise en place des réponses. Il sera certainement soumis à des évolutions déterminantes dans les mois qui viennent et nous devons en être les acteurs.

Merci pour votre attention.

M. LE PRESIDENT : La Métropole dispose d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant au sein de l'Association de gestion du fichier commun de la demande locative sociale du Rhône. Suite à la démission de monsieur Olivier Brachet, il convient de désigner un représentant suppléant. Je vous propose la candidature de monsieur Thomas Rudigoz.

Y a-t-il d'autres candidats ?

(Absence d'autres candidatures déclarées).

M. LE PRESIDENT : Je vous propose de voter à main levée. Pour cela, il faut tout d'abord qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin.

(Accord unanime).

M. LE PRESIDENT : Je mets maintenant la candidature aux voix :

- pour : groupes socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; Communiste et républicain ; Rassemblement démocrate Lyon Métropole ; Parti radical de gauche (PRG) ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Métropole et territoires ;

- contre : néant ;

- abstentions : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ; Front national.

Adoptée.

Rapporteur : M. le Conseiller LONGUEVAL.

N° 2015-0262 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Commission locale de l'aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP) des Gratte-Ciel - Désignation d'un représentant du Conseil - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction planification et politiques d'agglomération -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Conseiller Longueval a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2015-0262. Monsieur Longueval, vous avez la parole.

M. le Conseiller LONGUEVAL, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : La Métropole dispose de 5 représentants titulaires au sein de la Commission locale de l'aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP) des Gratte-Ciel à Villeurbanne. Suite à la démission de monsieur Olivier Brachet, il convient de désigner un représentant titulaire. Je vous propose la candidature de madame Anne Reveyrand.

Y a-t-il d'autres candidats ?

(Absence d'autres candidatures déclarées).

M. LE PRESIDENT : Je vous propose de voter à main levée. Pour cela, il faut tout d'abord qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin.

(Accord unanime).

M. le Conseiller COCHET : Monsieur le Président, c'est juste une explication de vote. En l'occurrence, ce rapport propose le remplaçant de monsieur Brachet, démissionnaire. Je rappelle que notre groupe n'a pas de représentant alors même que la Métropole désigne 5 délégués. Eu égard à l'importance de notre groupe, qui est tout de même le plus important de cet hémicycle, nous aurions souhaité pouvoir siéger. Nous avons contacté à l'époque votre Cabinet et, comme vous avez refusé de faire droit à notre demande, nous voterons contre cette désignation.

M. LE PRESIDENT : D'accord. Merci beaucoup. On essaiera de voir comment vous associer parce que je pense que c'est un dossier important.

Je mets maintenant la candidature aux voix :

- pour : groupes socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; Communiste et républicain ; Rassemblement démocrate Lyon Métropole ; Parti radical de gauche (PRG) ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Métropole et territoires ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ;

- contre : groupe Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés ;

- abstentions : groupes Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Front national.

Adoptée.

Rapporteur : M. le Conseiller LONGUEVAL.

N° 2015-0263 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Assemblées générales et conseils d'administration des entreprises sociales de l'habitat (ESH) Alliade habitat et Immobilière Rhône-Alpes - Désignation de représentants du Conseil - Pôle transformation et régulation - Direction évaluation et performance -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Conseiller Longueval a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2015-0263. Monsieur Longueval, vous avez la parole.

M. le Conseiller LONGUEVAL, rapporteur : Avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT : Avant de procéder à la désignation, je mets le rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité.

M. LE PRESIDENT : La Métropole dispose d'un représentant titulaire au sein de l'assemblée générale d'Alliade Habitat et un représentant titulaire au sein de l'assemblée Générale d'Immobilière Rhône-Alpes. Suite à la démission de monsieur Olivier Brachet, il convient de désigner un représentant titulaire au sein de chacun de ces deux organismes. Je vous propose les candidatures suivantes :

- M. Michel Le Faou pour Alliade habitat

- Mme Corinne Cardona pour Immobilière Rhône-Alpes.

Y a-t-il d'autres candidats ?

(Absence d'autres candidatures déclarées).

M. LE PRÉSIDENT : Je vous propose de voter à main levée. Pour cela, il faut tout d'abord qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin.

(Accord unanime).

M. LE PRÉSIDENT : Je mets maintenant les candidatures aux voix :

- pour : groupes socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; Communiste et républicain ; Rassemblement démocrate Lyon Métropole ; Parti radical de gauche (PRG) ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Métropole et territoires ;

- contre : néant ;

- abstentions : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ; Front national.

Adoptées.

Rapporteur : M. le Conseiller LONGUEVAL.

N° 2015-0264 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Modalités d'exercice du pouvoir de police spéciale des immeubles menaçant ruine, de la sécurité des équipements communs des immeubles collectifs à usage principal d'habitation et de la protection contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public (ERP) à usage partiel ou total d'hébergement sur le territoire de la Métropole de Lyon à partir du 1^{er} janvier 2015 - Convention type avec les Communes - Direction générale déléguée au développement solidaire et à l'habitat - Direction habitat et logement -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Le Faou a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2015-0264. Monsieur Le Faou, vous avez la parole.

M. le Vice-Président LE FAOU, rapporteur : Monsieur le Président, mes chers collègues, la délibération concerne les modalités d'organisation de certains pouvoirs de police par le Président de la Métropole de Lyon, à partir du 1^{er} janvier 2015, en matière des immeubles menaçant ruine, de la sécurité des établissements recevant du public. Cette délibération organise, par voie de convention, la poursuite du travail en lien avec les services des Communes, avec une prise en charge par la Métropole. Nous ferons un bilan de ces conventions en début de l'année prochaine, début 2016.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Nous avons une demande de parole du groupe Synergies-Avenir.

Mme la Conseillère GLATARD : Monsieur le Président, mes chers collègues, la loi MAPTAM prévoit que certains pouvoirs de police spéciale des Maires soient transférés de fait au Président de la Métropole de Lyon. Parmi ceux-ci figure celui relatif aux immeubles menaçant ruine, de la sécurité des équipements communs des immeubles collectifs à usage d'habitation et de protection contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public.

La Métropole reprend donc certains pouvoirs de police spéciale du Maire et met en place des conventions types avec les Communes. Les Communes peuvent, à ce titre, avoir un droit de regard mais n'ont plus le pouvoir de délibérer.

Cependant, cette convention qui nous est soumise interpelle plusieurs Maires, dont je suis. Lors d'une réunion d'information en ce lieu invitant les Maires, nous avons soulevé le sujet de l'avance financière assumée par les Communes et les modalités de remboursement. Or, il nous avait été signalé que nos remarques avaient été entendues et seraient traitées. Depuis, nous n'avons pas eu de retour et des points ne se retrouvent pas dans la convention.

Les services des Communes sont donc chargés d'instruire, de préparer et de suivre les exécutions des arrêtés du Président, la signature des actes et arrêtés relevant de la compétence exclusive du Président de la Métropole. La Métropole demeure seule responsable des conséquences des décisions prises au titre de cette police spéciale. Il est prévu également la mise à disposition, au profit de la Métropole de Lyon, de tout ou partie des services des Communes.

En outre, il est précisé que la Métropole remboursera aux Communes les frais engagés pour assurer les missions et activités qui leur sont confiées. C'est sur ce dernier point que nous avons émis une proposition. Les Communes doivent donc avancer les frais relatifs à la mission qui leur est dévolue ainsi que ceux rendus nécessaires pour les opérations afférentes. Ces frais seront remboursés annuellement, une fois l'opération achevée et enregistrée, avant le 1^{er} mars de l'année N+1. Compte tenu de la disposition proposée dans la convention, certains remboursements ne pourront intervenir -s'il n'y a pas d'obstacles ou d'écueils administratifs- qu'à l'issue des dix-huit mois ! Ceci constitue une avance de trésorerie qui peut être non négligeable pour certaines petites et moyennes Communes et même engager leur budget. Aussi, avons-nous demandé que soit considérée, pour certaines opérations, une approche différente : celle de pouvoir être remboursé au moins partiellement sur présentation de factures avant la fin de l'année en cours, surtout si l'opération s'est déroulée en début d'année civile.

La Métropole de Lyon se voit attribuer certains pouvoirs de police spéciale du Maire mais il incombe aux Communes d'agir et d'exécuter les prestations sur le terrain et de procéder aux avances financières. Il nous semble que la Métropole pourrait consentir un effort pour ne pas laisser les Communes supporter seules les charges et les avances financières relevant de cette compétence et les soutenir. C'est par elles, leur contribution et leur potentiel que la Métropole peut exister.

Notre proposition vise à alléger un dispositif de remboursement assez lourd et de préserver les Communes. En reprenant certaines compétences, la Métropole doit pouvoir aussi en assumer la charge et devrait se préparer en conséquence. Nous aimerions avoir votre position quant à cette demande.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe UMP, divers droites et apparentés.

M. le Conseiller COCHET : Merci. Monsieur le Président, mes chers collègues, ce dossier est la suite attendue du rapport 2014-0528 présenté au Conseil du 15 décembre 2014 qui avait traité le cas de la seule ville de Lyon et laissé sur le chemin les autres Communes. Jean-Paul Bret l'avait fait remarquer en indiquant dans son intervention : "Il n'y a pas qu'à Lyon, malheureusement, qu'il y a des immeubles menaçant ruine". De plus, ce dossier a été présenté en séance du Conseil à l'ordre du jour supplémentaire et alors même que la commission Métropole n'avait pas finalisé son étude débutée lors de la séance du 27 novembre 2014. Pour ces raisons et en absence d'éléments d'information sur les propositions pour les autres Communes, notre groupe avait choisi de s'abstenir.

La convention qui nous est proposée aujourd'hui est, à quelques différences de rédaction pour compléter ou amender certains éléments plutôt techniques d'ailleurs, conforme à la convention passée avec la Ville de Lyon et confirme ainsi l'engagement qui avait été pris par madame Vullien lors du Conseil précité. Cette convention met en œuvre les obligations qui sont celles de la Métropole conformément aux exigences de la loi ALUR et permet ainsi au Président de la collectivité d'exercer le pouvoir de police. Je ne reviendrai pas sur ce transfert mais sur la mise en œuvre de cette compétence.

D'abord, nous aurions souhaité avoir une vision, même approximative, du coût pour la Métropole de la mise en œuvre de ces conventions. Concernant la Ville de Lyon, l'article 4 de la convention précise le montant annuel maximum des contributions : 230 000 €. Qu'en est-il pour son extension à toutes les Communes ?

Ensuite, nous déplorons le fait que ces conventions fassent l'im-passe sur la situation du relogement des locataires des immeubles évacués dans le cadre de ce pouvoir de police. Alors même que la Métropole devient compétente à la fois dans le domaine du logement et dans la gestion des services sociaux, une logique de rationalisation des procédures paraît pertinente. Nous avons formulé cette demande lors de la commission Métropole et elle avait trouvé un écho favorable au-delà de notre formation politique. Nous avons rappelé notre demande devant ce Conseil par l'intervention de notre collègue Guy Barret. Nous avons été rejoints en cela par monsieur le Conseiller Guy Gachet, membre du Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM). Nous n'avons eu aucun retour. Il est vrai que la demande émanait des interventions de deux groupes d'opposition.

Enfin, chaque Maire ici présent a bien compris que les agents restent sous son autorité et qu'ils agissent pour la Métropole dans le seul cadre de la convention. Nous avons pu nous interroger sur la mise à disposition du service au regard du paragraphe 8 de la délibération qui contredit la convention. Pour cela, nous avons déposé un amendement pour assurer les Maires du maintien de l'autorité sur leurs agents. Au regard des éléments d'analyse que nous avons eus des services juridiques de la Métropole et des garanties apportées par votre Cabinet, monsieur le Président, nous avons donc décidé, d'un commun accord, de retirer cet amendement.

Pour autant, cela interroge sur le devenir de cette organisation. Dans la présentation faite aux Communes le 6 février 2015, il était évoqué, dans une partie qui n'a pas été reprise dans la présentation de la commission urbanisme, qu'une réflexion serait engagée dès 2015 pour -je cite- : "une organisation consolidée et pérenne à deux ans, qui se basera sur l'évaluation des conventions avec les Communes à l'issue d'une première année d'exercice". Evaluer c'est bien ! Mais sur quelles bases et pour quel objectif ?

Comment va être rendu le service pour les Communes qui n'ont pas de service dédié car elles n'ont pas dû exercer ce pouvoir de police ou très peu ? Les services ont répondu en commission que, pour ces Communes, la Métropole se substitue complètement alors qu'elle passe des conventions avec d'autres. On acte alors qu'il y a deux organisations différentes pour un même service au sein de la Métropole. Est-ce un choix d'organisation générale qui pourrait s'appliquer à d'autres domaines ? Pour les Communes conventionnées, quel est l'objectif final ? Conserver les multiples instructions communales ou créer un service métropolitain s'il s'avérait être plus efficient, comme on l'a évoqué pour la gestion des taxis ?

En fait, ces questions interrogent d'une manière générale sur l'organisation que l'on souhaite donner à la Métropole. Sur ce

point aussi, nous vous avons sollicité par courrier du 2 mars dernier pour travailler avec vous, monsieur le Président, et là encore nous sommes sans réponse de votre part.

Aussi, notre groupe votera ce rapport car il met en œuvre des dispositions législatives mais nous souhaitons rappeler que nos propositions concrètes n'ont pas été prises en compte encore une fois, et cela sans argument ni discussion.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Donc je rappelle que la loi MAPTAM avait transféré ce pouvoir de police à la Métropole, que cela avait suscité un certain émoi puisque, auparavant, les Communes exerçaient ce pouvoir. Lorsqu'elles exerçaient ce pouvoir, elles le prenaient évidemment en charge sur leurs propres fonds. Donc, si on n'avait pas eu la loi MAPTAM, on aurait continué à avoir les Communes qui prenaient en charge ce pouvoir de police-là.

Donc nous disons : "Pour nous, très bien, c'est nous qui paierons désormais puisque c'est la loi MAPTAM" et, à ce moment-là, on nous dit : "Oui mais les Maires veulent exercer le pouvoir de police" et donc on dit : "Très bien, on les laisse exercer le pouvoir de police mais on paiera". Maintenant, on nous dit qu'il ne faut même plus payer a posteriori, il faut payer a priori. Vous comprenez qu'on peut aller très loin comme cela dans la logique où, finalement, la Métropole de Lyon serait le payeur en dernier ressort sans exercer les compétences. Je crois qu'on a essayé de trouver quelque chose d'équilibré. Il faut savoir que la Métropole de Lyon a les mêmes difficultés -vous le savez bien- que l'ensemble des Communes mais on est prêt à regarder au cas par cas si un certain nombre de Communes se trouvait en difficulté.

Sur le fait qu'il y aurait deux façons d'exercer la compétence, je signale que nous allons essayer, dans ce mandat, de faire en sorte qu'un certain nombre de Communes puissent mutualiser. Si elles veulent mutualiser pour ce pouvoir-là, comme elles l'ont fait par exemple sur l'instruction des permis de construire, nous n'y voyons que des avantages et donc tout ne remonte pas à la Métropole de Lyon, ce sera très bien et je crois que c'est une des tâches qu'aura à exercer notre collègue Renaud George.

Je mets aux voix ce dossier :

- pour : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés ; socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Communiste et républicain ; Rassemblement démocrate Lyon Métropole ; Parti radical de gauche (PRG) ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Métropole et territoires ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ;

- contre : néant ;

- abstention : groupe Front national.

Adopté.

Rapporteur : M. le Vice-Président LE FAOU.

N° 2015-0267 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise - Attribution d'une subvention de fonctionnement pour son programme d'actions 2015 - Pôle transformation et régulation - Direction évaluation et performance -

M. LE PRESIDENT : Madame la Conseillère David a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2015-0267. Madame David, vous avez la parole.

Mme la Conseillère DAVID, rapporteur : Merci, monsieur le Président. Ce rapport qui prévoit l'attribution d'une subvention de fonctionnement pour le programme d'actions 2015 de l'Agence d'urbanisme a reçu un avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT : J'ai un temps de parole pour le groupe Centristes et indépendants.

M. le Conseiller DIAMANTIDIS : Monsieur le Président, chers collègues, notre assemblée est aujourd'hui amenée à se prononcer sur l'attribution, au titre de l'exercice 2015, de la subvention annuelle de fonctionnement à l'Agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise. Le montant total de la contribution de la Métropole s'élève cette année à 4,9 M€ avec une subvention de base en baisse de 3 % par rapport à 2014. Cela va dans le bon sens ; cette baisse traduit en effet l'engagement de la Métropole de consentir à un effort de maîtrise de ses dépenses de fonctionnement.

Notre groupe a déjà eu l'occasion de le dire lors de l'examen du budget, il est indispensable pour la Métropole, dans un contexte budgétaire que nous savons tous fortement contraint, de mobiliser tous les leviers d'action disponibles permettant de dégager des marges de manœuvre au profit de l'investissement.

Cet effort sur les dépenses de fonctionnement doit s'appliquer à l'ensemble des organismes qui bénéficient d'un soutien financier du Grand Lyon. Pour autant, il est nécessaire de le faire de manière pragmatique. Si l'objectif de réduction des subventions est global, il importe ensuite, dans la mise en œuvre, d'évaluer organisme par organisme les marges de manœuvre en matière de rationalisation du niveau des subventions. En clair, cet objectif cible doit être atteint par des trajectoires différenciées en fonction des organismes concernés.

L'Agence d'urbanisme en fournit le parfait exemple. Elle participera à l'effort global mais la baisse proposée, qui est inférieure à l'objectif cible et que nous trouvons équilibrée, prend en compte la nécessité de ne pas réduire ses capacités d'action, du point de vue des ressources humaines notamment. Un tel scénario serait contre-productif pour la Métropole alors même que l'Agence d'urbanisme est fortement impliquée dans la procédure de révision du PLU-H. Son expérience est en effet indispensable pour mener à bien ce grand chantier qui constitue une réelle opportunité de redéfinir un projet politique de développement et d'aménagement durable partagé participant à la mise en œuvre des politiques de la Métropole pour les quinze et vingt prochaines années. Le futur PLU-H sera d'autant plus important que la loi Grenelle II a largement fait évoluer son contenu au travers d'une meilleure prise en compte des objectifs de développement durable. Surtout, il intégrera pour la première fois la politique de l'habitat, ce qui contribuera à renforcer la cohérence de nos politiques publiques.

Les autres missions exercées par l'Agence d'urbanisme comme la participation à l'élaboration des grands projets ou le suivi des évolutions urbaines sont également essentielles pour notre agglomération.

D'autres pistes sont à explorer pour optimiser notre participation financière. L'Agence d'urbanisme est un outil partenarial qui permet à la fois une mutualisation des coûts de fonctionnement et aux différents acteurs de l'aménagement du territoire de confronter leurs points de vue et de coordonner leurs actions. Continuer à élargir la base des adhérents en sollicitant un certain nombre d'organismes qui bénéficient aujourd'hui des prestations de l'Agence d'urbanisme sans toutefois participer financièrement à ses activités constitue une source potentielle

d'économies pour la Métropole. Il s'agit là de tirer le meilleur profit de la mutualisation sans amoindrir les capacités d'action de l'Agence.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés.

M. le Conseiller BUFFET : Monsieur le Président, chers collègues, simplement quelques observations à l'occasion de cette délibération. Il n'est pas question de remettre en cause la subvention accordée à l'Agence d'urbanisme soit un peu en baisse puisqu'elle participe à l'effort général. La question n'est pas celle-ci.

En revanche, la Communauté urbaine est tout de même le premier bailleur de fonds de l'Agence d'urbanisme puisque sa participation est considérable et que nous savons que 84 % du coût de l'Agence d'urbanisme, c'est la masse salariale. J'ai posé la question à la commission sur le devenir de l'Agence, non pas dans son existence même mais à l'égard de l'ensemble de ses salariés et tout particulièrement dans le contexte actuel de révision du PLU-H et d'autres enjeux.

Je voudrais simplement, à l'occasion de ce débat, peut-être poser la question collectivement sur l'avenir de l'Agence d'urbanisme. Je parle plus sur le plan structurel et de sa composition. Certes, nous avons déjà augmenté les partenaires au tour de table pour essayer de capter quelques fonds de bienvenue. Il est possible de le faire encore, bien évidemment.

Mais ne faut-il pas se poser la question dès maintenant de savoir s'il ne faut pas aller plus loin sur la fusion des trois agences, en tous les cas un rapprochement encore plus grand qu'il n'existe aujourd'hui, entre Saint Etienne bien sûr et Grenoble. Je parle sur le principe, en tous les cas. Ou essayer de positionner l'Agence, très vite maintenant, sur l'aire métropolitaine en assurant un tour de table qui soit un tour de table institutionnel. Il nous a été dit en commission que l'on pourrait demander à des bailleurs sociaux de venir. Mon inquiétude ce n'est pas que les bailleurs sociaux viennent, c'est que, malgré tout, l'Agence a un fonds de connaissances extrêmement important et qu'il ne faut pas que les gens qui sont autour de la table confondent tout : la participation à l'Agence pour obtenir des études mais, en même temps, avoir des informations suffisamment importantes avant tout le monde et en tirer un certain bénéfice -si je peux me permettre cette expression-là- ou un avantage plutôt qu'un bénéfice.

C'est la raison pour laquelle, à l'occasion de cette délibération, je souhaiterais, monsieur le Président, que le Vice-Président en charge, notre collègue Le Faou, nous dise comment on peut repositionner l'Agence de façon structurelle à l'échelle de cette aire urbaine, de manière à assurer sa pérennité dans le travail de fond qui est le sien. Parce qu'aujourd'hui -faut-il le dire et j'en terminerai par ici-, beaucoup sont autour de la table pour venir chercher un intérêt strictement personnel, pour sa collectivité et peu pour la vision générale qui est nécessaire à l'Agence et son positionnement j'allais dire supra-communal, ou supra-intercommunal, ou supra-institutionnel, dans les démarches qui sont les siennes.

Merci de votre attention.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Et quelle serait votre réponse ?

M. le Conseiller BUFFET : Moi, je ne suis plus à l'Agence, vous le savez mais, puisque vous me donnez la parole, j'en profite.

Je me demande s'il ne faut pas modifier sérieusement les statuts, aller sur une agence métropolitaine ou à l'échelle de l'aire métropolitaine en y regroupant les institutions importantes qui sont là, en constituant un tour de table solide pour avoir un budget qui soit pérenne, de manière à amener petit à petit -moi, je m'interroge, je n'en ai parlé à personne, ce n'est que mon idée à moi mais elle ne vaut que ce qu'elle vaut- notre agence sous forme de SEM d'une certaine manière, comme l'avait été à l'époque, rappelons-nous, la SEMALY sur un autre sujet.

C'est une question qui peut se poser en tous les cas parce que l'enjeu de l'Agence c'est que, dans cette structure, on a un tel fonds de connaissances, d'analyses, qui est vraiment le fruit d'un travail de longue haleine, une expertise qui est telle qu'il est utile de la conserver, naturellement.

Au-delà de sa conservation, il faut asseoir sa pérennité et, pour asseoir sa pérennité, il faut lui donner une structure aujourd'hui qui dépasse notre Métropole, qui aille beaucoup plus loin mais avec des participants financiers qui sont un peu plus importants de ce qu'ils sont aujourd'hui puisque la principale source de financement actuelle c'est la Métropole. Les autres participent, bien évidemment, mais tout de même, on pourrait avoir un peu plus. Je pense à la Région, je pense à quelques autres qui pourraient consolider sérieusement le budget de l'Agence et permettre d'avoir une vision à plus long terme.

Voilà mais ce n'est qu'une réflexion évidemment, qui mérite d'être discutée et j'avoue, que compte tenu de l'intérêt, je reste à la disposition du Vice-Président sur le sujet.

M. LE PRESIDENT : Très bien, merci beaucoup. Je mets le dossier aux voix :

- pour : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés ; socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Communiste et républicain ; Rassemblement démocrate Lyon Métropole ; Parti radical de gauche (PRG) ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Métropole et territoires ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ;

- contre : néant ;

- abstention : groupe Front national.

Adopté, MM. Michel Le Faou, Martial Passi, Richard Llung, Marc Grivel, Mme Brigitte Jannot, M. Xavier Odo, délégués de la Métropole de Lyon au sein du Conseil d'administration de l'Agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise, n'ayant pris part ni aux débats ni au vote du dossier (*article L 2131-11 du code général des collectivités territoriales*).

Rapporteur : Mme la Conseillère DAVID.

N° 2015-0269 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Plan local d'urbanisme (PLU) - Documents d'urbanisme - Dépenses afférentes aux procédures courantes - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction planification et politiques d'agglomération -

M. LE PRESIDENT : Madame la Conseillère David a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2015-0269. Madame David, vous avez la parole.

Mme la Conseillère DAVID, rapporteur : Avis favorable de la commission sur ce dossier, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Nous avons une intervention du groupe Synergies-Avenir.

M. le Conseiller GRIVEL : Monsieur le Président, mes chers collègues, nous profitons de cette délibération pour reprendre un point et une remarque qui ont été soulevés en commission.

Les Communes doivent faire face à des obligations croissantes imposées par les lois ALUR et SRU, notamment en matière de production de logements sociaux. Les constats de carence en matière de logement social ne procèdent pas systématiquement de l'absence de volonté des Communes mais souvent d'un manque de moyens voire d'outils et souvent aussi d'une topographie contraignante, d'un déficit de réserves foncières et de surfaces suffisantes. Et, à plusieurs occasions, nous nous sommes fait l'écho de ces difficultés.

Vous conviendrez que certaines Communes, dont le cadre de vie est reconnu, disposent d'un capital naturel et agricole rare et à préserver, que l'on nomme communément "le poumon vert de notre agglomération" et qui offre à tous les habitants de l'agglomération, donc de la Métropole, de véritables zones de loisirs nature. Dans ce cadre, les zones d'urbanisation disponibles et le peu de réserves foncières ne peuvent répondre à la totalité des exigences légales. Les carences constatées par les services de l'Etat, malgré les explications factuelles données, engendrent des taxations supplémentaires pour les Communes.

Or -et c'est le centre de notre intervention-, la révision du PLU-H court sur les années 2016 et 2017 pour une délibération début 2018 et il faut ajouter une partie de l'année 2015. Nous devrions donc attendre encore plus de deux ans, soit un tiers de mandat, ce qui est bien sûr trop et très long. C'est pourquoi nous avons demandé la possibilité de procéder à une modification numéro 12 du PLU en cours, modification qui n'est bien sûr pas prévue puisque les services nous ont répondu que cela n'était pas envisagé car ils étaient en surcharge de travail. Cela, nous pouvons l'entendre.

Pour autant, pendant ces deux années 2016-2017, auxquelles il faut ajouter -je viens de le dire- une partie de l'année 2015, les Communes auront de plus en plus de difficultés pour faire face aux obligations légales. Certaines solutions seraient envisageables mais, pour cela, quelques zonages du PLU auraient besoin d'être revus, pour certains à la marge, afin de dégager du foncier et permettre la réalisation de programmes de logement social.

Vous le savez, monsieur le Président, le temps administratif n'est pas celui des projets et nous ne pouvons pas nous permettre de perdre davantage de temps dans le cadre des PLU-H successifs, c'est-à-dire 2014-2016 et 2017-2019. Des aménagements pourraient permettre aux Communes d'agir sans avoir à attendre des délais supplémentaires de la révision du PLU issue de la seule responsabilité de la Métropole.

Donc c'est pourquoi, monsieur le Président, je renouvelle notre demande d'avoir recours à une modification numéro 12 du PLU pour permettre aux Communes de surmonter certains obstacles qui limitent voire ralentissent ou empêchent la production de logements sociaux.

Nous vous remercions de votre attention.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. J'écoute ce que vous dites. On verra cela. C'est vrai que les services sont aujourd'hui totalement engagés dans la révision du PLU-H. C'est une somme de travail considérable pour l'Agence d'urbanisme -on vient de le dire- en

préalable mais également pour les services. Il ne faut pas que cela soit une somme de travail énorme. Donc j'écoute ce que vous me dites.

Sur le fond de l'intervention, je pense qu'aujourd'hui, on a des lois qui s'appliquent à tous les territoires de manière très uniforme et que la réalité n'est pas la même de partout. On a vu il y a quelque temps dans un article du *Monde* que, dans un certain nombre de villes, il y avait une obligation de construire du logement social alors que ceux qui étaient construits étaient vides. Evidemment, il y a un certain nombre d'autres agglomérations dans lesquelles -comme on le disait tout à l'heure- il faut construire un certain nombre de logements parce qu'il y a un besoin extrêmement fort. Donc si on pouvait moduler un peu les choses, ce serait bien.

Je signale que, pour l'agglomération lyonnaise, les dernières tendances sur la construction de logements sont extrêmement favorables. On a vu à la fois qu'il y avait une demande qui revenait, une demande de primo-accédants mais en même temps, à nouveau, de petits institutionnels -si je puis dire-, des gens qui font du locatif, ce qui est extrêmement favorable, que les propositions que l'on a faites de faire que le zonage de l'agglomération lyonnaise sur Lyon et Villeurbanne soit revu avec l'appui de la Préfecture est extrêmement favorable là encore et, enfin, que le plan 3A que nous avons lancé donne aujourd'hui tous ses effets.

Donc voilà, je crois qu'on est ouvert à des discussions sur ces problèmes.

Je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Conseillère DAVID.

N° 2015-0271 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Villeurbanne - ZAC Gratte-Ciel Nord - Acquisitions foncières - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'aménagement -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Conseiller Longueval a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2015-0271. Monsieur Longueval, vous avez la parole.

M. le Conseiller LONGUEVAL, rapporteur : Monsieur le Président, avis favorable pour ce complément d'autorisation de programme pour des acquisitions foncières sur la ZAC Gratte-Ciel Nord à Villeurbanne.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Il y a une demande de temps de parole du groupe UMP, divers droite et apparentés.

M. le Conseiller MARTIN : Merci, monsieur le Président. Monsieur le Président, mes chers collègues, nous avons bien pris note, dans la délibération qui nous est présentée aujourd'hui, de votre volonté d'augmenter l'autorisation de programme globale P06 - Aménagement urbain pour l'opération de la ZAC Gratte-Ciel Nord d'un montant de 3 M€ et donc de la porter à 38,42 M€ TTC en dépenses.

Loin de remettre en cause une opération que les Villeurbannaises et Villeurbannais attendent depuis de très, voire trop nombreuses années puisqu'elle a été envisagée dès la sortie de la seconde guerre mondiale, cette modification d'autorisation de programme pour finaliser les acquisitions foncières dans le

cadre de la procédure d'expropriation nous a toutefois interrogés sur quelques points.

J'ai donc questionné, au nom de notre groupe, le Président de la commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville, par courriel du 11 mars 2015. A ce jour, aucune réponse n'a été apportée au groupe UMP, divers droite et apparentés. Monsieur le Président, puisque nous n'avons pas eu de réponse écrite, je me vois contraint de poser ces questions en Conseil métropolitain et j'espère que vous nous apporterez les réponses souhaitées.

Cette nouvelle autorisation de programme augmente le montant prévu des expropriations de 8,47 %. Quelles sont les raisons de cette augmentation ? Sont-elles liées à une augmentation de la valeur estimée des terrains et bâtis prévus à l'achat par les services des domaines ? On peut légitimement s'interroger puisque, d'après la base Perval des notaires, le prix du marché de l'immobilier n'augmente plus à Villeurbanne depuis 2011. S'agit-il sinon de terrains et bâtis non prévus initialement, qui seraient rajoutés au volume des acquisitions suite à une modification des programmes ?

Le groupe des élus UMP, divers droite et apparentés votera cette délibération, le projet de la ZAC Gratte-Ciel Nord à Villeurbanne étant -je l'ai dit- une opération majeure pour la deuxième ville de notre Métropole.

Toutefois, monsieur le Président, mes chers collègues, il est important que l'information donnée aux élus soit la plus transparente et complète possible afin que chaque vote se fasse de manière éclairée, dans le respect des choix politiques des uns et des autres.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Le Faou.

M. le Vice-Président LE FAOU : Monsieur le Président, mes chers collègues, ce questionnement concernant l'augmentation de l'autorisation de programme pour la ZAC Gratte-Ciel Nord ne m'est pas parvenu, je vous prie de bien vouloir m'en excuser. Quand bien même, ce questionnement a été formulé mais je suis tout à fait en mesure de vous apporter une réponse au regard des questions posées et notamment sur l'augmentation de l'autorisation de programme en question.

Quelques rappels : un certain nombre d'acquisitions a déjà été réalisé par le Grand Lyon sur ce secteur des Gratte-Ciel Nord et nous avons d'ores et déjà engagé 32,15 M€ d'acquisitions depuis le lancement de cette opération, auxquels il faut rajouter un certain nombre de dépenses liées à des frais de sécurisation et de démolition pour environ 2 M€ ainsi que des aides au relogement, des frais de notaire, des frais juridiques pour environ 400 000 €. Je peux vous donner le détail des acquisitions qui sont déjà formulées mais je vous le préciserai par écrit et ce sera bien plus simple.

Concernant l'augmentation de l'autorisation de programme en question, nous avons besoin de cette augmentation d'autorisation de programme afin de terminer et de solder les acquisitions restantes qui ne sont pas aujourd'hui réalisées. Cela représente l'acquisition de sept logements, d'un local professionnel et de deux commerces et d'une dizaine d'évictions commerciales qui sont aujourd'hui en cours de discussion mais pour lesquelles les estimations sont délicates parce que nous sommes, dans certains cas, dans l'absence de données fiables et donc nous sommes en train de faire préciser tous ces éléments et c'est

pour cela que nous souhaitons augmenter l'autorisation de programme à hauteur de 3 M€ afin de finaliser ce programme d'acquisitions qui permettra de lancer, de façon opérationnelle, ce programme très important pour la Commune de Villeurbanne, en l'occurrence l'extension des Gratte-Ciel en direction du nord et qui sera le prolongement de l'œuvre initiée en 1935 par Mōrice Leroux.

Je vous apporterai par écrit le détail sur la répartition notamment des acquisitions qui ont pu être réalisées jusqu'à ce jour.

Merci.

M. LE PRESIDENT : Merci. Je mets le dossier aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller LONGUEVAL.

N° 2015-0273 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Vénissieux - Zone d'aménagement concerté (ZAC) de Parilly - Suppression de la ZAC - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'aménagement -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Conseiller Longueval a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2015-0273. Monsieur Longueval, vous avez la parole.

M. le Conseiller LONGUEVAL, rapporteur : Les deux rapports qui suivent sont des suppressions de ZAC avec quitus, pour la ZAC de Parilly et pour la ZAC de la Fraternité à Décines.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. J'ai un temps de parole du groupe UMP, divers droite et apparentés.

M. le Conseiller GUILLAND : Monsieur le Président, mes chers collègues, juste une explication de vote sur ce dossier, dossier sur lequel le groupe UMP, divers droite et apparentés s'abstiendra. Nous avons demandé en commission le report de ce dossier. En effet, il nous apparaissait opportun d'attendre l'élection des nouveaux représentants de la commune de Vénissieux avant de délibérer sur cette ZAC qui les concerne au premier chef. Nous avons pris acte de votre refus en commission de reporter ce dossier. J'ai trouvé une explication : peut-être voulez-vous dès aujourd'hui attirer l'attention des élus de notre assemblée sur le fait qu'en 2020, toutes les Communes ne seront plus représentées et qu'il faudra que les Maires s'habituent à voir des décisions prises dans leur dos.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. Il s'agit seulement d'un dossier administratif. Je mets le rapport aux voix :

- pour : groupes socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Communiste et républicain ; Rassemblement démocrate Lyon Métropole ; Parti radical de gauche (PRG) ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Métropole et territoires ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM)

- contre : néant ;

- abstentions : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés ; Front national.

Adopté.

Rapporteur : M. le Conseiller LONGUEVAL.

N° 2015-0274 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Décines Charpieu - Zone Aménagement Concerté (ZAC) de la Fraternité - Bilan de clôture de l'opération - Quitus donné à la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL) - Suppression de la ZAC - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'aménagement -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Conseiller Longueval a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2015-0274. Monsieur Longueval, vous avez la parole.

M. le Conseiller LONGUEVAL, rapporteur : Avis favorable de la commission pour la suppression de la ZAC de la Fraternité à Décines et quitus donné à la SERL.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Lorsqu'on les supprime, en général, c'est qu'on a terminé, ce qui est plutôt positif. Pour ce qui concerne Décines, j'ai un temps de parole de trois minutes pour le groupe UMP, divers droite et apparentés.

M. le Conseiller RABEHI : Monsieur le Président, chers collègues, effectivement, la ZAC de la Fraternité avait pour objectif de développer une nouvelle centralité sur la commune de Décines Charpieu à proximité de l'arrivée du tram et autour d'un programme de près de 400 logements. Il s'agissait de favoriser le développement de commerces de proximité. Le transfert de l'enseigne Intermarché devait également favoriser l'attractivité d'autres enseignes.

Si le projet paraissait intéressant, il présentait cependant de nombreux points d'imperfections que j'évoquais déjà en 2008, alors Président du groupe UMP et apparentés au Conseil municipal de Décines. Malheureusement, j'avais vu juste puisque ces problèmes se confirment et qu'il apparaît que cette ZAC ne répond pas aux attentes en matière d'offre commerciale.

Tout d'abord, une zone commerciale posée au milieu de nulle part avec la proximité de l'arrivée du tram ne pouvait se définir à elle seule comme une nouvelle zone de centralité. La mairie, la poste, le centre culturel du Toboggan avec son cinéma et tout un ensemble de services à la population comme le CCAS ou la maison médicale de garde se retrouvaient à quelques centaines de mètres de là pourtant mais coupés de cette ZAC par un autre ensemble immobilier sans aucun lien avec les deux pôles.

Aujourd'hui, le projet Champollion prend tout son sens grâce à son futur mail sur l'avenue Jean Macé qui reliera la ZAC de la Fraternité à la place de la Mairie par le côté ouest. Il resterait donc, dans l'avenir, à imaginer un lien côté est, rue Marat, avec des commerces et des services et on aurait enfin une vraie centralité à Décines Charpieu.

Le stationnement est insuffisant et très mal pensé sur cette ZAC, malgré la zone bleue. Et, de grâce, monsieur le Président, ne me répondez pas, comme l'a fait l'élu communiste de l'époque, "les Décinois n'ont qu'à aller faire leurs courses en vélo comme moi" ! Vous voyez bien que je veux dire !

Aujourd'hui, je peux vous affirmer qu'à part Intermarché et la pharmacie, les seize autres commerçants sont insatisfaits. A titre d'exemple, je vous cite tout d'abord que quatre emplacements n'ont jamais trouvé d'acquéreur. Les prix des loyers ont été divisés par deux à ce jour. Le salon de coiffure Moreno a déjà fermé, deux commerces ne payent plus leurs loyers depuis des mois et sont au bord du dépôt de bilan et l'enseigne Cerise et Potiron a annoncé sa fermeture prochaine par manque de rentabilité.

Si nous ne réagissons pas plus vite, ce ne sera plus la ZAC de la Fraternité mais le "désert" de la Fraternité. Ce n'est ni le travail de la SERL ni le projet en lui-même qui sont remis en cause. Les aménagements urbains, le square et le mail piéton sont plutôt sympathiques mais ce projet n'a de sens que s'il s'inscrit dans un ensemble qui aura vocation à définir le visage du nouveau centre de Décines Charpieu.

Il est urgent, monsieur le Président, que vous décidiez de la mise en œuvre du projet Champollion qui permettra de relier ce centre commercial au reste du quartier. C'est une question de survie pour l'ensemble de ce quartier.

Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Quelques mots à titre personnel. Je trouve que ce qui a été fait dans cette ZAC est remarquable. Quand je regarde ce qu'est aujourd'hui ce secteur de Décines Charpieu et quand je pense à ce qu'il était avant -je m'en souviens, pour avoir été depuis de longues années à Décines Charpieu-, je me dis que ce qui a été fait est formidable et qu'évidemment, il faut continuer dans l'avenir. Mais pas plus que Paris, Décines Charpieu ne se construira en un jour. Alors il faut tout de même prendre garde aux annonces qui peuvent être faites. J'ai entendu, au départ, il y a quelques mois, l'annonce qui était faite : plus de constructions sur Décines Charpieu, plus d'hôtels, plus de stade, etc. Evidemment, l'investisseur prend peur à un moment donné et donc il a tendance à avoir comme un retrait. Donc, moi, je conseille amicalement de mieux travailler le discours si on veut effectivement que les choses continuent à se développer mais je ne doute pas que nous le ferons ensemble.

Je mets ce rapport aux voix :

- pour : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés ; socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Europe Ecologie - Les Verts et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Communiste et républicain ; Rassemblement démocrate Lyon Métropole ; Parti radical de gauche (PRG) ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Métropole et territoires ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ;

- contre : néant ;

- abstention : groupe Front national.

Adopté, MM. Jean-Luc Da Passano, Michel Le Faou Lucien Barge, Philippe Cochet, Mmes Martine David, Valérie Glatard, MM. Jérôme Sturla, Gérard Collomb, délégués de la Métropole de Lyon au sein du conseil d'administration et de l'assemblée générale de la SERL, n'ayant pris part ni aux débats ni au vote du dossier (*article L 2131-11 du code général des collectivités territoriales*).

Rapporteur : M. le Conseiller LONGUEVAL.

N° 2015-0222 - éducation, culture, patrimoine et sport - Etablissement public de coopération culturelle (EPCC) Musée des Confluences - Approbation des statuts - Pôle transformation et régulation - Direction évaluation et performance -

N° 2015-0223 - éducation, culture, patrimoine et sport - Conseil d'administration de l'établissement public de coopération culturelle (EPCC) Musée des Confluences - Désignation de représentants du Conseil - Pôle transformation et régulation - Direction évaluation et performance -

N° 2015-0224 - éducation, culture, patrimoine et sport - Etablissement public de coopération culturelle (EPCC) Musée des Confluences - Versement de la participation financière 2015 - Approbation de la convention - Pôle transformation et régulation - Direction évaluation et performance -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Conseiller Devinaz a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2015-0222 à 2015-0224. Monsieur Devinaz, vous avez la parole.

M. le Conseiller DEVINAZ, rapporteur : Ces trois délibérations concernent le Musée des Confluences. La première nous invite à approuver les statuts de l'établissement public de coopération culturelle (EPCC) Musée des Confluences. Si nous l'approuvons, nous aurons, d'une part, à désigner des représentants au Conseil d'administration de cet établissement et, d'autre part, à approuver le versement de notre participation pour l'exercice 2015. Ces trois délibérations ont eu un avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Front national.

M. le Conseiller BOUDOT : Monsieur le Président et chers collègues, ces rapports concernant le nouvel EPCC Musée des Confluences sont l'occasion, madame Nachury, de revenir sur ce dossier dont on parle beaucoup depuis quinze ans.

Certes, monsieur le Président, il faut reconnaître que vous n'êtes pas à l'origine de ce projet mais votre groupe au Conseil général l'a soutenu et aujourd'hui vous héritez de la bâtisse et du reste, à la faveur de votre accord avec Michel Mercier. Nous ne reviendrons pas sur le choix du projet à l'origine des surcoûts, sur le choix même de l'emplacement ubuesque, la lenteur des travaux préliminaires ; tout cela était prévisible car d'autres projets similaires avaient eux aussi connu ce genre d'approche chaotique. Nous ne reviendrons pas non plus sur le coût final de l'opération qui dépasse tragiquement les 280 M€.

Certes, chaque ville européenne a ses symboles, Francfort a ses musées et ses Gratte-Ciel, Barcelone, Londres. La Métropole aujourd'hui a son totem qui fait face aux tours de la Part-Dieu ; elle a aujourd'hui ce nuage éclaté, véritable vaisseau de béton, d'acier et de verre, symbole de la libre dépense du centrisme triomphant d'hier, aujourd'hui en déliquescence politique -on a les symboles que l'on mérite-. Malgré les signaux d'alerte nombreux et précis, la majorité Union pour un mouvement populaire, divers droite et apparentés et Centristes de Michel Mercier a voulu coûte que coûte arriver au bout de son idée, de son musée. Les avenants de plus en plus chers ont été votés les uns après les autres par les élus de tous bords, devenus complices de ce désastre financier. A la suite de six révisions de contrat depuis 2001 -malgré quelques abstentions, il est vrai-, l'ensemble des élus du Conseil général, de droite ou de gauche, a cautionné les dépassements de budget : 2001 : + 31 M€, 2003 : + 20 M€, 2006 : + 41 M€, 2008 : + 8 M€ -on a déjà dépassé les 170 M€ !-, 2011 : + 78 M€, 2013 : + 15 M€ -on a dépassé les 250 M€ !-. Mais là, c'est l'argent de tout le monde alors vous me direz : "L'argent de tout le monde, c'est l'argent de personne !".

Ce musée est une philosophie de la rencontre où l'on peut raconter l'homme, comme disent les professionnels de la culture, de grand talent, qui gèrent ce musée. Oui, c'est un musée intéressant qui racontera l'homme aux hommes, en quelque sorte, monsieur le Président, un musée qui rapprochera l'homme ancien des hommes d'aujourd'hui, je l'entends parfaitement.

Mais, en ces années de contraintes budgétaires et d'appauvrissement considérable de nos compatriotes, il n'est pas inutile

d'aborder la charge financière de ce musée décrite au rapport numéro 2015-0224. Le coût total annuel des charges de fonctionnement s'établit à près de 19 M€. Si, à cela, nous enlevons les recettes supposées, la charge nette s'établit au minimum à 16 M€ par an ; le ralentissement des visites, après une euphorie passagère, laisse craindre le pire.

Pour faire face, monsieur le Président, comme c'est votre habitude, dès le premier budget de notre Métropole, vous avez décidé d'augmenter les impôts des contribuables, par ailleurs taxés par l'Etat et par toutes les collectivités que vous dirigez. A l'heure où l'Etat socialiste ne gère plus la France, se défait sur les collectivités locales, réduit leur dotation annuelle, diminue les aides sociales et les remboursements de nos compatriotes, fallait-il aller au bout de ce dossier ?

Pendant la campagne des Départementales, je n'ai entendu personne me parler de l'envie irrépressible et partagée de construire un tel musée à 300 M€. Mais, en revanche, les personnes rencontrées m'ont toutes parlé du chômage de leurs enfants, de leurs retraites de misère, de leurs difficultés à se soigner correctement, à conserver un espace de loisirs une fois pas mois, même à manger après le 26 du mois. Ils m'ont également beaucoup parlé des nouvelles difficultés liées à la dépendance de leurs proches, de leurs parents fragiles, de leur fils handicapé. Oui, monsieur le Président, ce sont les préoccupations quotidiennes des vraies gens de la vraie vie !

Lorsque vous êtes capable de mettre plusieurs centaines de millions d'euros dans un accès à un stade de football, lorsque vous êtes capable de mettre plus de 300 M€ dans un gigantesque musée, vous délivrez un message direct à nos compatriotes. En construisant une Métropole coûteuse, dont ce musée est le totem, une Métropole aux services tentaculaires, vous avez installé et conforté la technocratie locale et vous avez condamné nos compatriotes à être des payeurs ignorants et éloignés des décisions qui les concernent. Vous leur dites aujourd'hui : "N'ayez pas d'inquiétude, on s'occupe de tout mais avec votre argent !".

Pour terminer, monsieur le Président, chers collègues, je reprendrai une des prières des bâtisseurs de cathédrales du XIII^{ème} siècle ; écoutez bien ! : "Apprends-moi, Seigneur, à tirer profit des erreurs passées sans tomber dans le scrupule qui ronge". Des scrupules, certains ici dans cette assemblée peuvent légitimement en avoir aujourd'hui devant nos compatriotes qui souffrent, et ce n'est pas un vain mot.

Je ne résisterai pas à vous livrer les paroles de madame Vallaud-Belkacem, alors Conseillère générale du 13^{ème} canton de Lyon en 2011 ; elle affirmait : "Vous le savez, nous avons toujours considéré que ce musée était un projet stratégique majeur auquel nous devons apporter notre soutien". C'est toujours le cas, je vous rassure.

Monsieur le Président, vous avez été lourdement sanctionné hier dans les urnes. Heureusement pour vous, ici, en Métropole, on ne votait pas mais, pour autant, ne vous y trompez pas, c'est votre approche globale de la société qui a été lourdement sanctionnée hier. On voit bien que les gens ont de la difficulté à s'imaginer un avenir pour eux, pour leurs enfants ; lorsqu'on a un taux de chômage aussi important, la situation est difficile.

Il nous a fallu deux ans pour nous rendre compte que la situation n'était pas aussi idyllique que ce que pensaient certains d'entre nous. Ces mots, monsieur le Président, ce sont les vôtres, vous vous en souvenez, c'était lors d'une interview en janvier 2015. Vous trouverez encore aujourd'hui une majorité d'élus, certains

mis devant le fait accompli, pour voter les rapports et donner plus de 14 M€ d'argent public au fonctionnement du beau nuage de verre et d'acier. Mais écoutez un peu les Rhodaniens, écoutez ce qu'ils vous ont dit hier ! Ils vous ont dit qu'ils en ont assez d'une classe politique dépensière.

S'il y avait eu des élus du Front national au Conseil général depuis quinze ans, ils auraient voté contre ce dossier, ils auraient alerté nos compatriotes, ils auraient rappelé que les priorités de l'action des élus d'une collectivité sociale comme le Conseil départemental c'est de s'occuper de nos compatriotes les plus fragiles et d'engager l'argent des autres de façon raisonnable.

Mon groupe, bien sûr, votera contre ce dossier.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. Le groupe GRAM.

Mme la Conseillère PERRIN-GILBERT : Monsieur le Président, préalablement à mon intervention et au regard de ce début de séance publique, j'ai une question : nous avons reçu l'information selon laquelle un agent de notre collectivité au moins aurait été blessé, devant être évacué par les services des pompiers. Est-il possible d'avoir une information précise et éventuellement des nouvelles de cette personne ?

J'en viens à présent à la délibération et je ferai, en ce qui me concerne, une intervention tout à fait laïque. Lors de la séance publique du Conseil communautaire du 15 décembre, les élus du groupe GRAM se sont abstenus sur la convention définissant les relations administratives entre le l'EPCC Musée des Confluences et la Métropole de Lyon. Nous soulignons alors le peu d'informations dont nous disposions pour nous prononcer valablement et sérieusement. Une remarque d'ailleurs à ce sujet : aux demandes d'information que nous formulions en séance sur le budget de fonctionnement 2015 du musée, il nous était répondu qu'il était trop tôt pour aborder cette question, que ceci serait travaillé en temps voulu, que la Métropole n'étant pas encore installée, on ne pouvait se projeter, etc. Or, je lis dans cette délibération que le budget prévisionnel annuel du musée a été adopté par son conseil d'administration le 21 novembre 2014, ce vote du conseil d'administration engageant notre Métropole à hauteur de 14,263 M€ pour 2015. Il aurait été plus correct de nous communiquer l'information quand nous la demandions, le 15 décembre dernier. Cette rétention d'information devient récurrente et contribue au sentiment de défiance que rencontre notre collectivité en matière de gouvernance.

Revenons au budget du musée tel qu'il nous est enfin présenté aujourd'hui : côté charges, nous partons sur un prévisionnel annuel de 18 717 645 € répartis entre 17 214 274 € pour le fonctionnement et 1 503 371 € pour l'investissement. Côté recettes, les recettes propres du musée ont été estimées pour 2015 à hauteur de 2,870 M€ par le conseil d'administration du musée en novembre dernier. Donc la participation des pouvoirs publics s'élève à 15 847 645 €.

A titre de comparaison, le budget de fonctionnement annuel du Louvre Lens s'élève à 15,5 M€ c'est-à-dire 2 M€ de moins que le montant estimé nécessaire au fonctionnement du musée des Confluences. Sans doute aurons-nous donc à regarder les marges de manœuvre d'économie qui pourront se présenter en matière de fonctionnement du musée. A cet égard, nous regrettons qu'aucun élu du groupe GRAM n'ait été retenu pour siéger au sein du conseil d'administration du musée, ce qui nous aurait permis de nous investir sur cette question.

Je reviens à la comparaison avec le Louvre Lens : malgré 900 000 visiteurs atteints l'année de son ouverture, les recettes propres de l'établissement lensois n'excèdent pas 3 M€ mécénat inclus. La délibération que nous regardons ce soir nous apprend qu'un volume de 500 000 visiteurs a été pris comme base de calcul pour les recettes propres du musée des Confluences en 2015. Peut-on donc avoir des compléments d'informations sur la manière dont ont été estimées ces recettes propres du musée des Confluences prévues à 8,870 M€.

Je vous remercie des informations que vous voudrez bien nous donner en ce sens.

Enfin, et en termes d'explications de vote, cette délibération engageant notre collectivité sur des montants non anodins et n'ayant pas eu de débat quant à la future programmation pluriannuelle d'investissement, n'ayant pas non plus débattu des futures orientations de notre Métropole en matière de politique culturelle, nous nous abstenons encore ce soir sur ce dossier.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Le groupe PRG.

Mme la Conseillère HOBERT : Monsieur le Président, chers collègues, le musée des Confluences est un lieu atypique et se situe précisément dans une confluence qui rassemble ce qui est à l'origine de l'humanité, du vivant et du minéral avec ce qu'est l'homme aujourd'hui mais aussi ce qu'il a fait et poursuit dans ses créations.

Pour reprendre les propos de monsieur Boudot à propos d'héritage, je dirai oui, nous héritons du rêve. Oui, le Musée des Confluences fut d'abord un lieu de divergences, principalement autour de son coût de construction. Le coût de construction du Musée des Confluences, certes, a dépassé les estimations initiales. Oui, son coût final est élevé mais il aurait été difficile d'anticiper certains aléas qui ont été expliqués de manière très pragmatique. Et non, ce coût ne diffère pas de celui de toutes les grandes constructions architecturales contemporaines.

Contrairement à certaines idées reçues qui voudraient qu'un musée soit le lieu de quelques vestiges surannés et à l'instar d'autres grands musées internationaux dont il fait partie, le Musée des Confluences est un véritable espace vivant, mouvant et moderne. En cela, chers collègues, il nous faut voir le signe, sur notre territoire, d'une volonté politique dans l'intérêt de tous. Nous montrons ainsi notre détermination à favoriser le vivre ensemble par le développement de toutes les formes de savoir, sans lesquelles nous ne saurions avancer.

Le vivre ensemble, c'est déjà -au risque de me répéter- un espace réunissant les sciences, les arts et les différentes sociétés qui façonnent notre monde. C'est, de fait, nous rendre compte que les différences peuvent être réunies en un même lieu et harmonieusement habité.

Le vivre ensemble, c'est également l'accès par des tarifs attractifs à un public très élargi, éclectique. En effet, seulement 55 % des billets distribués ont été payants. Le résultat : une tranche importante des moins de dix-huit ans, qui fuit en temps normal les musées ; une tranche importante également de demandeurs d'emplois, allocataires du RSA et de minima sociaux. J'ai pu apprécier de visu la diversité des publics venus de la Métropole, de la Région et de pays étrangers et me réjouir de la présence de familles modestes. Le résultat est sans appel : alors que le budget prévisionnel prévoit 500 000 visiteurs en un an, nous en sommes déjà à près de 220 000 visiteurs alors même que les scolaires n'ont pas été autorisés à débiter les visites jusqu'en avril pour ne pas engorger le musée dans la période d'engouement d'ouverture.

Un musée qui ouvre ses portes tant au secteur public qu'au secteur privé, c'est aussi le vivre ensemble. Avec ses deux auditoriums, quatre salles de réunions d'une jauge de 150 personnes, un espace de réception pouvant accueillir 300 voire 600 personnes lors d'événements exceptionnels, le musée pourvoit à ces rapprochements tout en optimisant leur rentabilité.

Aux sceptiques qui jugent la construction disgracieuse, nous pouvons dire que, pour être hors norme, elle est à la hauteur de ses ambitions et son intégration urbaine est remarquable : amarré à la pointe de la rencontre entre Saône et Rhône, le vaisseau s'insère agréablement dans le tissu urbain du quartier Confluence et constitue avec le pont Raymond Barre un ensemble harmonieux, un pont qui, de même que le tramway, donne la part belle aux modes de transports doux.

Nous resterons bien sûr attentifs à la poursuite des bonnes pratiques, à l'évolution, aux enjeux et à la variété des propositions et des programmations.

Pour l'heure et en l'état, monsieur le Président et chers collègues, pour les raisons invoquées et parce que nous avons conscience de la chance d'être un territoire qui bouge, qui sait regarder à la fois derrière et se projeter dans l'avenir, le groupe Parti radical de gauche votera en faveur de cette délibération.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Le groupe Communiste et républicain. Il n'y a plus personne ! Il y a des campagnes ! Donc le groupe UDI.

M. le Conseiller GILLET : Monsieur le Président, trois mois après son ouverture, le musée des Confluences est aujourd'hui indéniablement sur la bonne voie : 247 000 visiteurs au 12 mars, un ticket moyen aux alentours de 5 €, une couverture médiatique qui dépasse les frontières de notre région, des retombées touristiques dont nous pourrions bientôt mesurer les effets.

Cet établissement culturel est, à ce jour, une locomotive pour l'image de marque de notre Métropole. Nous avons toujours été partisans de ce projet qui est capital pour le rayonnement de Lyon mais aussi pour le développement économique et l'innovation dans notre territoire.

En effet, on constate depuis quelques années une baisse significative du nombre d'étudiants dans les filières technologiques et scientifiques. Nous pensons que ce sont des équipements comme le musée des Confluences qui peuvent contribuer, en attisant la curiosité des plus jeunes, à rajeunir l'image de ces filières qui sont stratégiques pour notre Métropole. Au-delà, à une époque où chaque citoyen est interpellé quotidiennement sur l'usage, les risques, les enjeux des nouvelles technologies (nanoparticules, OGM, téléphonie mobile, nucléaire, bioéthique), il est pour nous très important d'avoir un lieu de médiation de la culture scientifique et technique. Le musée des Confluences peut être le navire amiral de ces actions de diffusion des connaissances.

Pour revenir plus directement sur l'objet des rapports présentés, je souhaite saluer le choix du statut juridique de ce musée, choix fait par le Conseil général du Rhône l'an dernier. En effet, un EPCC permet une réelle transparence financière et ce rapport en est l'illustration. Nous ne pouvons que regretter que d'autres grands équipements culturels de notre territoire ne s'inscrivent pas dans ce même schéma, comme l'avait proposé notre Président de groupe, Christophe Geourjon, en 2013. Dans un récent rapport, la Chambre régionale des comptes le soulignait, notamment à propos de l'Opéra de Lyon : cet établissement accueille chaque année 135 000 spectateurs pour un budget de

fonctionnement de 35 M€ en 2009. Le montant de l'aide apportée par la Ville de Lyon en 2009 était de 17 M€, auxquels il faut ajouter les 3 M€ que versait le Département et dont aujourd'hui la Métropole de Lyon devra s'acquitter. Avec les contributions de l'Etat et de la Région, ce sont 28 M€ d'argent public qui sont injectés annuellement.

Pour le musée des Confluences, le budget de fonctionnement est effectivement important mais, comme nous l'avons dit précédemment, les résultats en termes de fréquentation sont au-delà de nos espérances. Nous serons très attentifs à l'évolution de ce budget de fonctionnement, en comptant bien le réduire par une billetterie qui devra dépasser les 2 M€ annuellement et étudier tous les vecteurs d'économies possibles.

Une réflexion plus globale devra être menée sur les autres établissements culturels du territoire métropolitain. C'est ce que nous, les élus UDI et apparentés, attendons, au travers d'un schéma culturel ambitieux pour notre territoire, incluant l'ensemble des grands équipements, qu'ils soient pour le moment de gestion municipale ou métropolitaine.

A court terme, il nous apparaît intéressant que le musée des Confluences intègre la carte musée de la Ville de Lyon qui permet déjà l'accès aux six musées de la Ville de Lyon. Ce démarrage très favorable nous oblige à transformer l'essai afin qu'à moyen terme, les agences de voyages et les tour-opérateurs intègrent cet équipement dans leurs visites de Lyon. Nous comptons bien sur le label OnlyLyon pour promouvoir cet établissement auprès de tous les visiteurs étrangers. Nous avons noté qu'à ce jour, ce sont les Italiens, à plus de 20 %, qui fréquentent ce musée. Nos rapports privilégiés avec la Chine, grâce à l'histoire lyonnaise de la route de la Soie, devront nous permettre de conquérir de nouveaux visiteurs venant de l'Empire du milieu.

Notre groupe votera ce rapport.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. Le groupe Europe Ecologie-Les Verts et apparentés.

Mme la Conseillère IEHL : Cher Président, chers collègues, j'avais envie de donner un petit titre à cette intervention qui serait "Dinosaures et sponsors". Je ne veux pas me joindre aux discours apologétiques réalisés avec brio par plusieurs groupes, que j'approuve d'ailleurs et que je partage.

Il existe des dinosaures, symboles gigantesques de notre aventure humaine et de notre longue histoire et c'est toujours une sidération que d'en voir un en vrai, du moins en squelette, comme c'est le cas au musée des Confluences. Mais c'est aussi une sidération que d'avoir eu connaissance de son prix soit 1,2 M€. Avec quelques-uns, lors de la commission culture, nous nous sommes dit -excusez-moi le prosaïsme de la réflexion- : "Tu te rends compte tout ce qu'on pourrait faire avec cette somme pour soutenir des associations culturelles, et ce pour toute la durée du mandat !". Le budget prévisionnel mentionne bien des sponsors pour environ 500 000 € mais quels sont-ils ? Aujourd'hui, il n'y en a point à l'horizon. Donc dinosaure il y a mais point de sponsor !

Pour ce qui concerne les statuts et les représentants au conseil d'administration, pas davantage de collège des publics qui pourraient pourtant, au titre de la fréquentation des groupes scolaires, collègues, lycées, étudiants ou équipements culturels, fort justement être associés à la gouvernance de cet EPCC, structure qui prône la coopération. Mais non ! On nous dit qu'il

y a des personnalités qualifiées et que des enquêtes seront menées pour étudier les meilleures dispositions envers les publics. Certes, personne n'en doute ! Mais être étudié et participer ne relève pas tout à fait de la même philosophie, vous en conviendrez.

Pourtant, dans un rapport d'information numéro 32 (2005-2006) de monsieur Ivan Renar, fait au nom de la commission des affaires culturelles du Sénat, le rapporteur estime que "le nombre de personnalités qualifiées doit être suffisant pour que le conseil d'administration puisse s'enrichir de la participation de personnes représentatives du public, des usagers, des associations culturelles". On nous dit, par ailleurs, qu'il ne s'agit pour ce conseil que de gestion. Mais, tout de même, les statuts prévoient que les membres du conseil d'administration aient leur mot à dire sur "les missions, les orientations générales de la politique de l'établissement ainsi que sur le programme d'activités et d'investissement".

Pour conclure, en guise de plaisanterie, je dirai une idée, que je soumets à votre sagacité, qui serait d'organiser une vente aux enchères internationale pour le dinosaure et récupérer un peu d'argent qui manque si cruellement à notre collectivité.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. J'ai ensuite le groupe La Métropole autrement.

M. le Conseiller CHABRIER : Merci, monsieur le Président. Tout a été dit sur le musée des Confluences, tant en termes de longueur des travaux et de coût de ceux-ci, donc je pense que le temps de la polémique est peut-être maintenant terminé. Il faut voir l'avenir et le potentiel que peut amener une telle institution culturelle pour notre Métropole, institution qui a été inaugurée -je le rappelle- le 19 décembre et dont la Métropole a récupéré bien évidemment la compétence au 1^{er} janvier.

A ce stade, les résultats ont été évoqués par d'autres intervenants avant moi et sont encourageants. Il y a sans doute l'effet nouveauté, l'effet d'ouverture mais les chiffres montrent que le public est au rendez-vous puisque sur les 500 000 visiteurs en prévisionnel attendu pour cette année, à la fin février, la fréquentation s'élevait à environ 220 000 visiteurs. Parmi eux, plus de 80 % viennent de la région Rhône-Alpes mais les visiteurs en provenance des autres régions de France et des pays de l'Union européenne commencent à arriver.

Donc nul doute que l'avenir nécessitera d'exploiter le formidable potentiel touristique qu'offre la Métropole lyonnaise, notamment évidemment à travers les événements culturels qui ont déjà lieu, je pense notamment au festival Lumière, je pense aussi aux Biennales de la danse et d'art contemporain et bien sûr la fête des Lumières pour le 8 décembre, sans oublier -vous y avez fait illusion tout à l'heure, monsieur le Président-, l'opportunité qu'offre également l'Euro 2016 en termes de déversement d'une nouvelle manne touristique assez exceptionnelle sur Lyon.

Il faudra aussi que les tour-opérateurs -cela a été évoqué- puissent l'intégrer dans leurs programmes de visites ; et je pense notamment à l'opportunité qui est offerte avec le potentiel du tourisme fluvial sur Lyon. Les collègues ne le savent peut-être pas tous mais Lyon est la deuxième Métropole en Europe pour les croisières fluviales, après Budapest ; et c'est vrai que les touristes en croisière chaque année sont de plus en plus nombreux. Donc c'est là, monsieur Boudot, je suis désolé mais le lieu d'implantation du musée des Confluences a évidemment toute sa pertinence par rapport à ce type d'activité touristique.

Au-delà du potentiel du développement, on notera bien évidemment le volet pédagogique : même si, pour faciliter l'ouverture, les scolaires ont dû caler les premières visites, il est à noter que l'agenda des réservations est presque rempli pour les mois à venir. Et il faut insister, sur le plan du succès, sur la vocation sociale du musée parce qu'à ce jour, près de 40 % des billets qui ont été donnés concernent essentiellement des jeunes de moins de dix-huit ans et des demandeurs d'emplois ou des allocataires du RSA. Donc il y a bien une vocation sociale à ce musée qui a pour but de diffuser la culture et l'accès à la culture pour tous.

Ce bilan est encourageant et vient ainsi conforter la vocation généraliste du musée des Confluences qui peut, pour Lyon, avoir le même impact qu'a eu la fondation Guggenheim par exemple pour la ville de Bilbao.

Néanmoins, les élus qui seront désignés au sein du conseil d'administration devront être vigilants sur un certain point et notamment sur l'impératif de la diversification des recettes, d'autant plus utile dans le contexte de raréfaction de la dépense publique. Dans le budget prévisionnel qui a été présenté en commission éducation, culture, patrimoine et sport, il a été annoncé une part de mécénat relativement modeste pour débuter. Nul doute que, dans les années à venir, cet objectif de mécénat devra être beaucoup plus ambitieux et nettement plus porté à la hausse, d'autant plus que nous avons, dans la Métropole, des exemples assez significatifs : le mécénat de la Biennale de la danse ou celui du festival Lumière s'élève à peu près à environ un quart des recettes totales.

Donc, pour conclure, les élus désignés au sein du conseil d'administration joueront leur rôle pour porter bien évidemment la parole de la Métropole mais nul doute que cette nouvelle institution phare ne peut que renforcer l'image culturelle et touristique de Lyon mais que son exploitation nécessitera d'autres efforts que la simple subvention au public.

Donc nous voterons bien évidemment cette délibération.

Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Ensuite, le groupe Synergies-Avenir.

M. le Conseiller VERGIAT : Chers collègues, après quinze ans, bien des péripéties et un coût dont on peut s'interroger, le musée des Confluences a ouvert ses portes le 20 décembre 2014. Sera-t-il le nouvel emblème de la Métropole de Lyon ? Son architecture remarquable à la Confluence entre la Saône et le Rhône puisse-t-elle un jour rivaliser avec l'Opéra de Sydney et effectivement le musée Guggenheim de Bilbao ou la fondation Louis Vitton à Paris ! Nous le souhaitons.

A ce jour, déjà 275 000 visiteurs -chiffre d'hier d'ailleurs-. Ces visiteurs, surtout Rhônalpins, ont fait le déplacement pour apprécier les collections nombreuses et variées. Ce musée est bien plus qu'un musée d'histoire naturelle et des sociétés, il est un véritable outil pédagogique qui accueille 48 % de jeunes ; une convention de partenariat associe le musée à l'Éducation nationale. Nous pouvons espérer qu'un public encore plus diversifié et lointain voire international confirme cet engouement pour ce nouveau musée et que la prévision des 500 000 visiteurs pour l'année 2015 sera très vite atteinte et largement dépassée après l'euphorie nouvelle d'une ouverture en période de vacances.

Ce serait de bon augure pour la Métropole de Lyon qui accorde, selon le transfert de compétences du Conseil général et le protocole financier du 17 novembre 2014, une participation

financière de 14 M€ au musée des Confluences, après déduction des recettes.

Nous acceptons de financer ce bel ouvrage culturel mais veillerons à ce que la dépense ne s'emballe pas dans les années à venir. Comme nous sommes vigilants à l'utilisation de la dépense publique, ne serait-il pas pertinent d'envisager une DSP pour le musée des Confluences, comme pour la Cité internationale ? Le Département du Rhône ayant décidé la création d'un établissement public de coopération culturelle à caractère industriel et commercial (EPCCIC) pour la gestion du musée des Confluences, alors pourrait-on différencier la gestion des collections d'un côté et l'accueil des séminaires ou manifestations d'entreprises de l'autre ? A-t-on, monsieur le Président, étudié toutes les suggestions de rentabilité ?

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Quelques mots sur ce dossier. Tout d'abord que, comme on l'a dit, je ne suis pas à l'origine de la construction du musée et je dois dire qu'au départ, j'avais été de ceux qui, sur la forme architecturale, était plutôt sceptique. Et je dois dire que, sur ce point-là, chacun peut garder effectivement son point de vue mais, aujourd'hui, je trouve qu'avec la finition du musée, avec la réalisation du pont Raymond Barre qui tient bien cet espace, parce qu'au départ, le musée était un peu tout seul dans ce secteur et aujourd'hui, entre le pont Raymond Barre et le musée des Confluences, je pense qu'il y a une très belle entrée de la Ville et donc je dois dire que j'ai révisé mon jugement dans les derniers temps.

Je dois dire que si l'extérieur du musée ne me semble pas si mal, ce qu'il y a à l'intérieur du musée me semble assez extraordinaire et je conseille à monsieur Boudot de mettre un jour un masque pour ne pas être reconnu et d'aller visiter le musée. Il verra que nous avons une directrice qui est absolument extraordinaire et qui a un projet d'une qualité culturelle qui étonne. C'est sans doute pour cela que le succès du musée ne se dément pas aujourd'hui. On a cité des chiffres mais ils datent un peu. Nous en sommes aujourd'hui, puisqu'on tient une comptabilité tous les jours -depuis que nous sommes devenus des héritiers, nous y veillons avec un œil particulièrement vigilant-, à 275 000 visiteurs. C'est-à-dire que nous sommes sur un trend non plus des 500 000 espérés mais de peut-être viser à doubler le nombre de visiteurs et à viser le million de visiteurs par an.

Pour cela, évidemment qu'on s'en donne un peu la peine et, par exemple, nous sommes aujourd'hui en train de faire en sorte, avec l'Office du tourisme, avec l'association OnlyLyon, avec les Nuits de Fourvière, avec aujourd'hui l'appui du groupe Accor, que l'on propose aux dizaines -peut-être centaines- de millions de personnes qui traversent l'agglomération lyonnaise pendant la période des vacances, un package global pour une nuit à Lyon, une nuit au Festival de Fourvière et la visite du musée des Confluences. Vous voyez qu'on essaie de mettre les grandes institutions culturelles dont nous héritons en rapport les unes avec les autres.

Alors, est-ce que cela a à voir avec le développement de l'emploi ? Oui, monsieur Boudot, parce que vous voyez, le tourisme dans notre agglomération, c'est 30 000 emplois aujourd'hui. C'est 5,5 millions de visiteurs dans notre agglomération. Sur la période de crise que nous venons de vivre, le solde positif d'emploi est de 9 000 ; sur ces 9 000, 3 000 ont été créés dans le secteur touristique. Alors, vous voyez, quand on porte la culture, quand on porte le tourisme, on ne porte pas simplement la dépense publique, on porte la création de richesses dans notre agglomération pour donner de l'emploi à celles et ceux qui habitent notre agglomération.

Je crains que si on avait eu votre vision, petit à petit, la vision que vous avez réduit aujourd'hui le rayonnement de l'agglomération lyonnaise qui est en Europe mais qui est aujourd'hui très largement au-delà de l'Europe. Je pense que ce musée qui va être référencé parmi les grands musées du monde va nous aider encore à développer notre image.

Et permettez-moi de vous dire que vous êtes paradoxal dans votre critique du musée des Confluences. On peut voir qu'aujourd'hui -j'ai demandé que l'on projette cette image ; c'est une image que l'écran écrase un peu-, vu depuis l'autre côté, depuis Gerland, que tout ceci n'est pas si mal et que c'est une très belle silhouette. Effectivement, c'est digne de susciter l'admiration d'un certain nombre de visiteurs. Là où vous êtes paradoxal, c'est que, dans votre condamnation de la dépense publique et dans votre exaltation des cathédrales, excusez-moi de vous dire que les cathédrales, ça s'est fait dans le temps ; vous daubiez sur le temps qu'a pris le musée de la Confluence mais cela a pris plus d'un siècle pour réaliser les capitales et cela a coûté beaucoup d'argent public, beaucoup de sueur et même du sang de celles et ceux qui ont construit les cathédrales ; aujourd'hui, nous les admirons tous.

Voilà donc nous allons essayer de travailler sur ce musée des Confluences.

Je mets aux voix ces rapports :

Rapport n° 2015-0222 -

- pour : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés ; socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Communiste et républicain ; Rassemblement démocrate Lyon Métropole ; Parti radical de gauche (PRG) ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Métropole et territoires ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ;

- contre : groupe Front national ;

- abstention : néant.

Rapport n° 2015-0223 -

- pour : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés ; socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; Communiste et républicain ; Rassemblement démocrate Lyon Métropole ; Parti radical de gauche (PRG) ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Métropole et territoires ;

- contre : groupe Front national ;

- abstentions : groupes Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM).

- Rapport n° 2015-0224

- pour : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés ; socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Communiste et républicain ; Rassemblement démocrate Lyon Métropole ; Parti radical de gauche (PRG) ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Métropole et territoires ;

- contre : groupe Front national ;

- abstentions : Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM).

Adoptés.

Rapporteur : M. le Conseiller DEVINAZ.

Désignation de représentants au sein du Conseil d'administration de l'établissement public de coopération culturelle (EPCC) Musée des Confluences

(Dossier n° 2015-0223)

M. LE PRESIDENT : La Métropole dispose de 8 représentants du Conseil d'administration de l'établissement public de coopération culturelle (EPCC) Musée des Confluences. Je vous propose les candidatures suivantes :

- M. Georges Kepenekian
- Mme Myriam Picot
- M. Loïc Chabrier
- M. Alain Galliano
- M. Roland Crimier
- M. Christophe Dercamp
- M. Michel Forissier
- M. Guy Barret

Y a-t-il d'autres candidats ?

(Absence d'autres candidatures déclarées).

M. LE PRESIDENT : Je vous propose de voter à main levée. Pour cela, il faut qu'à l'unanimité, vous acceptiez ce mode de scrutin.

(Accord unanime).

M. LE PRESIDENT : Je mets les candidatures aux voix :

- pour : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés ; socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; Communiste et républicain ; Rassemblement démocrate Lyon Métropole ; Parti radical de gauche (PRG) ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Métropole et territoires ;

- contre : néant ;

- abstentions : groupes Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ; Front national.

Adoptées.

Rapporteur : M. le Conseiller DEVINAZ.

N° 2015-0226 - éducation, culture, patrimoine et sport - Bron - Fête du livre de Bron - Edition 2015 - Attribution d'une subvention à l'association Lire à Bron - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle éducation, culture, sport, vie associative - Direction culture et sports -

M. LE PRESIDENT : Madame la Vice-Présidente Picot a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2015-0226. Madame Picot, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente PICOT, rapporteur : Merci, monsieur le Président. Mes chers collègues, il s'agit d'attribuer une subvention

à l'association Lire à Bron pour sa fête du livre -c'était, il y a quelques semaines, sa 29^{ème} édition-. Cette subvention est faite dans la continuité du soutien du Département et du Grand Lyon puisqu'une subvention était accordée à cette association de la part de ces deux collectivités. La commission a rendu un avis favorable pour cette subvention.

M. LE PRESIDENT : J'ai une demande de temps de parole du groupe La Métropole autrement.

M. le Conseiller CHABRIER : Monsieur le Président, on peut évidemment se féliciter du soutien financier apporté par la Métropole à l'association Lire à Bron pour l'organisation de la fête du livre de Bron. Cet événement, qui a un succès retentissant chaque année, témoigne aussi de la vitalité des événements culturels liés au livre et à la lecture publique sur le territoire de la Métropole. A ce titre, j'en citerai un pour cette semaine, la fête du livre jeunesse à Villeurbanne, ou encore Quais du polar, deux événements qui, dans leurs créneaux spécifiques, sont de réputation qui a largement dépassé les frontières de la Métropole. Donc c'est vrai que le soutien apporté à ce type d'événements marque l'investissement de la Métropole auprès des structures qui valorisent la lecture publique et facilitent l'approche du livre par tous les publics.

Cela étant, à l'heure de la définition d'une véritable politique culturelle de la Métropole, nous devons nous interroger sur le soutien que la collectivité serait amenée à porter à des manifestations de ce type, dont la notoriété dépasse largement les limites des Communes qui organisent et qui jusque-là contribuent tout de même principalement au rayonnement culturel et métropolitain avec les événements qu'elles organisent.

C'est vrai que, depuis la mise en place de la Métropole, l'objectif principal a été d'assurer la continuité du service public et des prestations rendues jusque-là par le Conseil général mais, désormais, nous devons réinterroger certains financements auparavant accordés par le Conseil général pour mettre en place de nouveaux critères objectifs, afin de définir non pas une simple politique de subventions mais une véritable politique publique de l'action culturelle. La réflexion sur l'ensemble des subventions accordées à ce type d'événements y participera bien évidemment et je pense que l'association et la consultation des Communes sont sur ce point indispensables puisqu'elles ont, avec ces événements-là, un savoir-faire, une expertise qui est tout à fait appréciable.

Donc il y a moyen, avec des événements de renommée nationale, de pouvoir construire, au niveau métropolitain, une véritable politique publique culturelle de la lecture publique et d'accès au livre. Je fais confiance à madame la Vice-Présidente pour que nous puissions en discuter de manière tout à fait constructive pour avancer.

Monsieur le Président, je reprendrai une des formules qui est la vôtre, que vous répétez assez fréquemment à propos de la création de la Métropole, "qui associe l'urbain à l'humain" et je pourrais dire que la culture est un des éléments qui, justement, fait ce lien entre l'humain et l'urbain.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. Je mets ce rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente PICOT.

N° 2015-0227 - éducation, culture, patrimoine et sport -
Fonctionnement des collèges publics et des collèges privés sous contrat d'association avec l'Etat - Dotations pour le transport d'élèves vers des demi-pensions extérieures - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle éducation, culture, sport, vie associative - Direction éducation -

M. LE PRESIDENT : Madame la Vice-Présidente Guillemot a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2015-0227. Madame Guillemot, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente GUILLEMOT, rapporteur : Monsieur le Président, j'en profite pour dire que la fête du livre à Bron a dépassé les 35 000 visiteurs cette année.

Il s'agit d'un rapport sur le fonctionnement des collèges publics et des collèges privés sous contrat d'association avec l'Etat puisque, dans le cadre des nouvelles compétences, nous devons, pour les collèges qui ne disposent pas de restaurant scolaire et dont les élèves demi-pensionnaires doivent se déplacer en bus pour prendre le repas de midi, donner une dotation destinée à recouvrir les frais de transport pour ces élèves. Avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. J'ai une demande d'intervention du groupe Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés.

Mme la Conseillère CROIZIER : Monsieur le Président, dans cette délibération, vous nous proposez l'attribution des dotations complémentaires 2014 et 2015 pour les transports d'élèves des collèges vers des demi-pensions extérieures. Il s'agit de 11 collèges sur les 113 collèges de la Métropole.

Je souhaite attirer votre attention sur le cas du collège Vendôme dans le 6^{ème} arrondissement pour lequel une dotation annuelle de 19 738 € est proposée pour que les classes de 6° se déplacent en car au collège du Tonkin. Se rajoute à cela le déplacement des 220 élèves de 5°, 4°, 3° vers le lycée Edouard Herriot à 800 mètres, nécessitant l'accompagnement de deux personnes par groupe de 30 élèves, soit 14 personnes chaque midi.

Ni sur le site du Tonkin ni sur celui d'Edouard Herriot, les demandes en cantine ne peuvent être satisfaites et il faut jongler entre les 150 élèves sur les 210 de 6° et les 350 sur les 600 des autres classes pour essayer de satisfaire à minima les familles ; impossible d'accepter, bien entendu, la cantine pour un enfant inscrit en cours d'année, comme cela va être le cas prochainement.

La complexité et l'imbrication des fonctionnements et des facturations, des prêts d'agents, de l'addition de CDD à mi-temps pour que la plage horaire de 12 heures-14 heures soit prioritaire rendent cette situation aussi difficile à vivre pour les enfants et les parents que pour l'administration du collège. Depuis plusieurs années, le projet de la cantine du collège Vendôme, prioritaire pour la Présidente du Conseil général, est à l'étude. L'emplacement est trouvé puisqu'il s'agit de celui de l'immeuble des anciens logements des instituteurs de l'école, qui est en face et propriété de la Ville de Lyon, appartements donc désormais vacants. Le Grand Lyon et le Conseil général ont déjà eu des échanges techniques sur le dossier. Nous espérons donc que ce projet essentiel pour les familles du 6^{ème} arrondissement sera désormais facilité par le rapprochement de ces deux collectivités au sein de la Métropole.

Le Maire de Lyon que vous êtes connaît ce dossier et le Président de la Métropole a désormais toute latitude pour le résoudre.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Le groupe UMP.

M. le Conseiller VINCEDET : Merci, monsieur le Président. Madame la Vice-Présidente, mes chers collègues, le rapport sur lequel vous nous proposez de délibérer est évidemment lié au transfert de compétences du Département et porte sur un point qui mérite plus qu'un simple vote de subvention.

En effet, des collégiens de la Métropole doivent tous les midis prendre leur repas ailleurs que dans leur établissement. Cette restauration se fait soit dans d'autres collèges, soit dans les lycées voisins et la Métropole reproduit une pratique du Département visant à financer, pour des sommes parfois importantes, allant jusqu'à 40 000 € pour le collège Maria Casarès de Rillieux la Pape, des déplacements quotidiens d'élèves ayant entre 11 et 15 ans issus de zones urbaines et souvent de quartiers populaires.

Monsieur le Président, madame la Vice-Présidente, l'ambition de la Métropole -en tout cas c'est ce qu'il nous semble comprendre à travers vos déclarations médiatiques- est d'être un pôle d'attractivité européen, doté des plus belles infrastructures, d'entreprises innovantes, d'universités performantes, d'institutions culturelles et sportives dignes des plus grandes agglomérations mondiales. Vous comprendrez donc que voter une subvention pour que des collégiens puissent aller manger à midi dans d'autres établissements scolaires que les leurs n'est pas vraiment conforme à l'enjeu de l'ambition démographique de la Métropole. Car, en toute logique, les établissements scolaires sont implantés dans des zones où la population devrait augmenter afin de répondre à un besoin d'équipements publics.

Alors oui, bien entendu, dans un premier temps, il convient de perpétuer cette aide financière. Mais mesure-t-on les problèmes relationnels entre les collégiens qui s'invitent, malgré eux, aux heures du repas, dans d'autres établissements ? Pensez-vous sincèrement qu'à cet âge, l'accueil au milieu des lycéens d'Albert Camus de Rillieux la Pape soit l'idéal pour les collégiens de Maria Casarès -pour ne prendre que cet exemple- ? Pensez-vous, au moment où les rythmes scolaires sont réformés, qu'il soit agréable pour ces collégiens de passer 45 minutes quotidiennes dans les autocars et de n'avoir qu'à peine 30 minutes pour déjeuner ?

Les services du Grand Lyon indiquent qu'une solution de restauration en liaison froide ne saurait être envisagée pour un collège comptant moins de 400 élèves. Le Conseil général avait des critères légèrement différents et la Présidente Chuzeville avait accepté de lancer des études de création de cantines pour un établissement, justement comme le collège Maria Casarès de Rillieux la Pape qui compte aujourd'hui 469 élèves et dont les effectifs sont en hausse constante. L'ambition qu'avait le Conseil général était justement de mettre progressivement un terme à ce qui constituait un facteur d'inégalité entre élèves et entre collèges en favorisant les solutions de liaisons froides.

Notre groupe attend donc de l'exécutif un engagement au moins identique et votera bien évidemment ce rapport mais nous souhaiterions savoir, madame la Vice-Présidente, quelle est la politique de l'exécutif dans ce domaine.

Et je laisse un peu de mon temps de parole à ma collègue Dominique Nachury.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Madame Nachury.

Mme la Conseillère NACHURY : Monsieur le Président, en lien avec le sujet de la demi-pension pour les collégiens hors de leurs établissements, je voudrais vous confier le dossier

collège Vendôme que vient d'évoquer ma collègue Laurence Croizier. Je sais bien que vous ne traitez pas personnellement les dossiers à ce niveau mais votre engagement personnel est sans aucun doute de poids.

En résumé, la Ville de Lyon est propriétaire d'un immeuble proche du collège, le Conseil général était acquéreur potentiel et la Communauté urbaine devait se prononcer sur le déclassement de la voirie. Alors, Maire de Lyon, au titre de la Métropole, Président du Conseil départemental et Président de la Communauté urbaine, vous avez tous les outils en main pour que le dossier aboutisse, ce qui permettrait de démontrer singulièrement aux habitants du 6^{ème} arrondissement que la Métropole doit et peut apporter cohérence et efficacité.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Donc j'entends bien ce que vous me dites aujourd'hui. Nous aurons effectivement à prioriser les investissements qui sont faits dans les collèges. Il se trouve que l'autre jour, je suis allé visiter la ville de Saint Fons, j'ai vu ce qu'était l'état des collèges, je me dis qu'il y a des priorisations à faire, donc il conviendra de prioriser les constructions que nous voulons réaliser. Monsieur Desbos est en ce moment en train de faire le tour de tous les collèges et, lorsqu'il aura terminé, il nous fera des propositions pour nous dire ce que doivent être les priorités futures de la Métropole.

Je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente GUILLEMOT.

N° 2015-0218 - développement solidaire et action sociale - Aide sociale aux personnes handicapées accueillies dans des établissements en Belgique - Conventions individuelles d'habilitation - Autorisation de signature de 2 conventions individuelles d'habilitation au titre de l'aide sociale aux personnes handicapées pour 2 personnes accueillies dans 2 établissements en Belgique - Direction générale déléguée au développement solidaire et à l'habitat - Pôle personnes âgées et personnes handicapées - Direction établissements personnes handicapées -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Conseillère déléguée Rabatel a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2015-0218. Madame Rabatel, vous avez la parole.

Mme la Conseillère déléguée RABATEL, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : J'ai une demande de parole du groupe GRAM.

M. le Conseiller GACHET : Monsieur le Président, mes chers collègues, nous voterons bien entendu favorablement cette délibération mais elle est aussi peut-être pour notre assemblée l'occasion d'ouvrir la réflexion sur au moins deux questions clés.

La première est celle du motif de recours à une solution hors de France. Le constat est amer : partir en Belgique, c'est la dernière solution, c'est une solution par défaut. Une mère de famille me disait d'ailleurs qu'il y avait du désespoir dans ces décisions. Les conséquences, pour le maintien du lien familial en particulier, sont importantes ; elles le sont sur le plan financier, sur le plan logistique et sur le plan affectif bien évidemment.

Alors, la qualité des services attendus pourrait être interrogée, au moins sous l'angle d'une éventuelle plus-value des établissements

les uns par rapport aux autres ou des systèmes les uns par rapport aux autres. Les deux établissements belges qui assurent l'accueil proposent finalement une offre qui est très proche de celle des établissements locaux, ce qui souligne finalement que c'est plutôt l'absence de réponse locale qui est en cause plutôt que la recherche d'une solution meilleure. En l'absence de bilan précis, nous devons faire preuve de confiance dans la qualité des prises en charge.

Mais cela nous conduit à la seconde question qui concerne les moyens consacrés aux besoins localement identifiés pour éviter cette émigration de services.

Comment notre collectivité assure-t-elle l'accompagnement au développement des services et à leur modernisation ? De quelles informations disposons-nous sur les évolutions de ce secteur ? Sommes-nous en capacité de mesurer l'impact et les progrès, de faire la part de ce qui relève de la création de capacité supplémentaire et de ce qui manifeste seulement du redéploiement par réaménagement ou déplacement d'une offre existante ? Ces questions sont au cœur de l'exercice de la responsabilité de la Métropole.

C'est pourquoi -et ce sera ma conclusion- je voudrais insister sur les obligations qui nous incombent aujourd'hui : l'article L 246-1 du code de l'action sociale et des familles précise -je cite- : "toute personne atteinte de handicap résultant du syndrome autistique et des troubles qui lui sont apparentés bénéficie quelque soit son âge d'une prise en charge pluridisciplinaire qui tient compte de ses besoins et difficultés spécifiques. Adaptée à l'état et à l'âge de la personne, cette prise en charge peut être d'ordre éducatif, pédagogique, thérapeutique et social". Je vous donne lecture de cet article parce que sa rédaction actuelle, qui nous dit bien : "toute personne bénéficie...", est en vigueur depuis 2005. Le texte initial prévoyait que cette obligation était subordonnée aux moyens disponibles. Cette restriction a été supprimée ; elle a été supprimée parce que la France a dû se mettre en conformité avec les obligations de la charte sociale révisée dont elle est signataire. Cette modification fait suite à une réclamation collective de l'association Autism Europe. Ce qui signifie en clair qu'aujourd'hui, nous devons retenir que le cadre légal implique non plus une obligation de moyens mais une obligation de résultats. La Métropole assure dorénavant sa part de ses obligations de résultats et il nous appartient donc d'en tenir compte.

Merci pour votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Je mets ce rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Conseillère RABATEL.

N° 2015-0219 - développement solidaire et action sociale - Modernisation et professionnalisation des services d'aide à domicile intervenant auprès des personnes âgées et handicapées - Avenant n° 1 à l'accord-cadre 2014-2015 signé entre la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) et le Département du Rhône, définissant les conditions de la poursuite des actions par la Métropole de Lyon, pour l'année 2015 - Direction générale déléguée au développement solidaire et à l'habitat - Pôle personnes âgées et personnes handicapées - Direction vie à domicile -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Vice-Présidente Le Franc a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2015-0219. Madame Le Franc, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente LE FRANC, rapporteur : Monsieur le Président, cette délibération permettra à la Métropole de développer des actions visant encore plus à améliorer la qualité de l'offre de services en direction des personnes âgées et des personnes en situation de handicap, actions qui pourront se mettre en œuvre avec le soutien de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie et en partenariat avec les services d'aide et d'accompagnement à domicile. Aujourd'hui, il s'agit d'ancrer la nouvelle collectivité qui est la Métropole par avenant pour cette année 2015 afin de poursuivre les actions et de mobiliser les ressources pour les déployer. Nous travaillons d'ores et déjà à développer une nouvelle convention pluriannuelle avec la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie. Cette délibération a reçu un avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. J'ai une intervention du Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM).

M. le Conseiller GACHET : Monsieur le Président et chers collègues, nous voterons bien sûr cette délibération qui précise la reprise de l'existant et le maintien des moyens. L'avenant n'apporte pas de nouveauté puisque le travail se poursuit, comme cela vient d'être indiqué.

Pourtant, la professionnalisation demeure un enjeu majeur pour le secteur de l'aide et de l'accompagnement à domicile. Cette professionnalisation dépend en très grande partie de l'amélioration de la connaissance et, partant, de la définition des besoins. De manière générale, les acteurs de terrain s'accordent pour déplorer une insuffisance globale dans la formation mais aussi pour la revalorisation et l'accompagnement des métiers de ce secteur.

L'accord-cadre sur lequel nous nous prononçons aujourd'hui doit être un élément d'étude, de bilan et de prospective. La correction des insuffisances repose sur une politique et des orientations lisibles en matière de modernisation. En effet, la modernisation attendue au sens technique est assumée par les progrès enregistrés en matière de télégestion et d'accompagnement technique des services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD). Il y a un processus de progrès qui est à l'œuvre.

Par contre, la modernisation de la professionnalisation du métier mérite une attention toujours nouvelle. Les métiers de l'aide et de l'accompagnement à domicile ne relèvent pas d'une forme de bénévolat qui serait salariée -ce qui n'enlève d'ailleurs rien à la valeur de l'engagement citoyen- mais il s'agit de métiers qui obéissent à la fois à des gestes techniques et dépendent en même temps d'une posture de veille attentive, une position de bienveillance qu'Edgar Morin souligne comme une des composantes fondamentales de tout agent en relation avec le public avec, en l'espèce, des obligations supplémentaires dans la bientraitance et la lutte contre l'isolement des personnes.

Au début de ce mois de mars 2015, l'ensemble des réseaux d'aide à domicile ont attiré notre attention sur la nécessaire adéquation entre les moyens alloués et les besoins. Il est important de veiller au bon emploi des moyens que nous engageons. Dans l'accord-cadre, le Département du Rhône a souhaité que sa politique -je cite- "bénéficie à tous les opérateurs de l'aide à domicile, qu'ils interviennent dans le cadre de services prestataires, mandataires ou en emploi direct, ceci pour garantir aux personnes le choix des modalités de leur accompagnement". L'intention est effectivement bonne.

Cependant, les responsabilités engagées sont aussi importantes. Nous avons déjà eu l'occasion de voir le caractère primordial du suivi de toute contractualisation qui engage la Métropole.

S'agissant ici de relations directes aux personnes, nous pensons que, dans le cas du gré à gré, la vigilance est nécessaire pour éviter les dérapages d'un service qui parfois s'apparente davantage à de la domesticité. Il faut, dans ce cas, tenir compte des risques afférents à l'absence d'une qualification adaptée à l'évolution des situations personnelles ou aussi à la permanence du service. Une absence inopinée peut avoir des conséquences graves, et ce d'autant plus que l'employeur en perte d'autonomie peut être un employeur faible.

En toute hypothèse, la question des formations est fondamentale. Les métiers d'aide à domicile sont des métiers qualifiés et le cadre du service public doit demeurer la référence. Il nous faut enfin être attentifs aux opportunités ouvertes par la loi d'adaptation de la société au vieillissement en prenant appui sur un secteur professionnel et des services engagés et compétents.

Il nous a été rappelé que le travail se poursuit et nous pouvons nous saisir des conclusions des neuf groupes de travail qui ont accompagné le bilan du schéma départemental personnes âgées, personnes handicapées, sous la responsabilité du Conseil général. Ces documents apportent un éclairage d'autant plus intéressant qu'il a été produit en décembre dernier, avec la préoccupation de la création de la Métropole.

Merci pour votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Le groupe Socialiste et apparentés.

Mme la Conseillère LECERF : Il s'agit d'une intervention des groupes Socialiste et apparentés et Rassemblement démocrate Lyon Métropole.

Monsieur le Président, chers collègues, je profite de ce rapport en lien avec les services d'aide à domicile intervenant auprès des personnes âgées et handicapées pour souligner l'importance de cette nouvelle compétence et l'intérêt, pour la Métropole, pour les professionnels et pour nos concitoyens de soutenir sa modernisation et sa professionnalisation.

La reprise de l'accord-cadre conclu entre le Département du Rhône et la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) couvrant la période 2014-2015 nous permet d'assurer le service public et de nous inscrire dans la continuité du travail mené par le Conseil général et la CNSA.

Pour la Métropole, il s'agit aujourd'hui de faciliter l'accès aux métiers de l'aide à domicile car nous savons qu'il s'agit d'un secteur qui peine à recruter alors même que les projections pourraient en faire le principal pourvoyeur d'emplois de la décennie. Il y a donc un véritable travail à mener et un enjeu fort à développer des actions destinées à la formation et à la valorisation des métiers de l'aide à domicile, tout en favorisant l'insertion professionnelle dans ce domaine.

Il s'agit ensuite de contribuer à une démarche qualité, tant dans le domaine du handicap que celui du vieillissement, pour veiller aux conditions du bien-vivre chez soi, pour assurer la protection des plus vulnérables, notamment en termes de respect de leurs droits.

Il s'agit aussi de soutenir les projets innovants qui tiennent compte des attentes des personnes âgées et/ou porteuses de handicaps, afin d'élargir l'éventail des réponses à apporter en améliorant notablement les services d'aide à domicile.

Il nous revient, enfin, de renforcer l'aide aux soignants familiaux de personnes âgées dépendantes, en s'appuyant notamment sur le relais Rhône + aidants.

La pérennisation de l'engagement en ce sens pour 2014-2015, avec le passage à la Métropole, est bien évidemment positive et la continuité de ce service public essentiel assuré. Nous savons tous que les services d'aide à domicile sont un secteur d'avenir. Ils contribuent à la qualité de vie à domicile des personnes vulnérables en offrant un accompagnement personnalisé sécurisant. Par ailleurs, ils répondent à l'impératif de maîtrise budgétaire de la collectivité. Enfin, ce domaine offre de fortes perspectives en termes de formations, d'emplois variés, avec une dimension sociale forte ; aujourd'hui, ils sont déjà plus de 1 300 000 à intervenir à domicile. Un rapport de la Cour des comptes en date de juillet 2014 souligne d'ailleurs qu'il s'agit là d'un secteur extrêmement porteur mais qui souffre aujourd'hui d'un manque d'articulation entre développement de l'emploi et soutien aux publics fragiles.

Or, aujourd'hui, sur notre territoire, ces compétences sont métropolitaines. Et nous croyons, monsieur le Président, mes chers collègues, que cette capacité de mise en cohérence, d'articulation des politiques de l'emploi et de l'aide aux plus fragiles nous offre des possibilités d'actions nouvelles et efficaces pour l'amélioration et le développement de ce service. Nous travaillerons en ce sens.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente LE FRANC.

M. LE PRÉSIDENT : J'ai oublié tout à l'heure de répondre à madame Perrin-Gilbert sur ce qui s'était passé dans la manifestation, pour dire qu'il y avait eu deux blessés du côté des forces de l'ordre et deux blessés du côté des manifestants. Je veux dire que ce ne sont pas les forces de l'ordre qui ont forcé les portes de la Métropole de Lyon. Donc, moi, j'appelle à la retenue par rapport à ce genre de manifestations, surtout au moment où on est en train de recevoir les organisations syndicales.

N° 2015-0220 - développement solidaire et action sociale - Centres de planification et d'éducation familiale (CPEF) associatifs et hospitaliers - Attribution de subventions - Programmes d'actions 2015 - Direction générale déléguée au développement solidaire et à l'habitat - Pôle enfance et famille - Direction de la protection maternelle et infantile et modes de garde -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Conseillère Runel a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2015-0220. Madame Runel, vous avez la parole.

Mme la Conseillère RUNEL, rapporteur : Merci, monsieur le Président. Chers collègues, cette délibération a pour objet de renouveler des conventions conclues précédemment entre le Conseil général et les centres de planification et d'éducation familiale (CPEF), qu'ils soient associatifs ou hospitaliers. Elle concerne donc 7 CPEF associatifs et hospitaliers, pour un montant de 1 443 349 €. Dans le projet de délibération sont listés les CPEF associatifs et hospitaliers. Afin de sécuriser l'environnement, qu'il soit juridique ou financier, qui entoure cette politique de santé publique, il est proposé aujourd'hui au Conseil de la Métropole de renouveler les modalités de l'engagement auprès des CPEF associatifs et hospitaliers. Je vous demande donc de bien vouloir voter ce rapport.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. J'ai une demande de temps de parole du groupe GRAM.

Mme la Conseillère PERRIN-GILBERT : Monsieur le Président, tout d'abord, merci de cette information et croyez bien que tout le monde est d'accord sur la nécessité d'apaisement et sur une nécessité de dialogue social.

Cette délibération a pour objet le renouvellement des conventions conclues initialement entre le Conseil général et les centres de planification et d'éducation familiale associatifs et hospitaliers. Du fait de ses nouvelles compétences, la Métropole de Lyon a désormais pour mission d'organiser, sur son territoire, les activités de planification et d'éducation familiale ainsi que la pratique des interruptions volontaires de grossesse par voie médicamenteuse, une responsabilité grande qui nous incombe, avec des enjeux forts en matière de politique de santé publique.

Nous notons, dans ce cadre, l'augmentation constante du public accueilli chaque année dans les centres de planification, qu'ils soient hospitaliers ou associatifs, avec plus de 17 000 femmes et hommes accueillis en 2013. Cette augmentation révèle que, malgré une diffusion a priori massive de la contraception, la prévention des grossesses non désirées demeure une problématique, avec des difficultés encore importantes dans l'accès à la contraception et son bon usage. L'information, le conseil, l'accès à une contraception adaptée et son choix ainsi que la maîtrise de sa gestion demeurent donc des enjeux de santé publique très actuels. De plus, la disparition progressive des gynécologues en secteur 1 rend de plus en plus difficile l'accès au suivi gynécologique et contraceptif des femmes, y compris pour les personnes salariées mais dont les revenus sont modestes.

Cet état de fait contribue aussi à l'augmentation d'activité pour les centres jusqu'à les fragiliser dans la qualité des services rendus. Malgré l'importante amplitude des horaires, ils ne parviennent pas à répondre à tous les besoins, avec des permanences souvent débordées et un allongement des délais d'attente jusqu'à trois mois pour une consultation médicale, une attente peu compatible avec les situations d'extrême urgence qui peuvent être vécues par les femmes et les délais légaux qui encadrent les interruptions volontaires de grossesse.

On voit donc combien, dans le cadre de ses nouvelles missions, la Métropole de Lyon doit consolider cette politique de santé publique et, dès lors qu'une partie de ce service public est assurée par des centres associatifs, nous estimons tout à fait nécessaire et justifié de nous diriger vers une contractualisation pérenne et stable avec ces associations.

Ainsi, dans cet esprit, les centres de planification et d'éducation familiale fonctionnaient par convention triennale avec l'ancien Conseil général. Or, dans la délibération qu'il nous est proposé de voter ce soir, nous lisons qu'il est proposé, par mesure de simplification, de fixer la durée de chacune de ces 7 conventions à un an renouvelable par tacite reconduction. Cette phrase signifie-t-elle la fin des conventions triennales ou est-ce juste le temps d'une période transitoire ? Le temps pour notre Métropole de déployer, en partenariat avec les centres hospitaliers associatifs, les bases d'une politique forte en matière d'accès à la santé, la prévention et la contraception.

Je terminerai mon intervention sur une préoccupation constante chez les élus du groupe GRAM : il s'agit de la couverture de l'ensemble du territoire métropolitain par les services publics. A ce titre, j'aurai une remarque et une question.

Ma remarque : il est important de rappeler la nécessaire égalité territoriale dans l'accès aux centres de planification et d'éducation

familiale. Nous devons donc être attentifs à ce que tout le territoire métropolitain soit bien maillé par ce service. Mais doit s'ajouter à ce bon maillage la possibilité pour chaque habitante ou chaque habitant de la Métropole de choisir le centre où il ou elle désirera s'informer ou consulter. Nous avons bien conscience qu'une femme ou un homme qui vit sur une commune dotée d'un centre n'ira pas forcément dans celui-ci pour des raisons de proximité de voisinage.

Ma question, enfin, porte sur l'articulation et les liens entre les CPEF situés sur le territoire du nouveau Rhône et les CPEF situés sur le territoire métropolitain car si le nombre de centres ne change pas sur le territoire métropolitain, il se trouve de fait divisé par deux sur le territoire du nouveau Rhône. Quid de l'accès égalitaire ? Quid de l'équité territoriale ? Où iront les femmes de ces communes ? Dans les CPEF de la Métropole ? Si oui, avec quelle facilité d'accès ? Et quelle prise en compte de ces activités par les pouvoirs publics ?

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Je mets aux voix ce dossier :

- pour : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés ; socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Communiste et républicain ; Rassemblement démocrate Lyon Métropole ; Parti radical de gauche (PRG) ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Métropole et territoires ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ;

- contre : néant ;

- abstention : groupe Front national.

Adopté.

Rapporteur : Mme la Conseillère RUNEL.

N° 2015-0221 - développement solidaire et action sociale - Rillieux la Pape - Vénissieux - Craponne - Saint Priest - Lyon - Caluire et Cuire - Feyzin - Sainte Foy lès Lyon - Francheville - Dardilly - Vaulx en Velin - Villeurbanne - Meyzieu - Chassieu - Saint Genis Laval - Grigny - Bron - Neuville sur Saône - Lyon 9° - Ecully - Corbas - Actions de médiation sociale et d'aide à la gestion des aires d'accueil et actions d'insertion par le logement au titre de l'accompagnement social lié au logement - Attribution de subventions à l'Association régionale des Tsiganes et de leurs amis Gadgés (ARTAG) pour l'année 2015 - Direction générale déléguée au développement solidaire et à l'habitat - Direction habitat et logement -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Conseillère Runel a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2015-0221. Madame Runel, vous avez la parole.

Mme la Conseillère RUNEL, rapporteur : Depuis 2006, la Communauté urbaine de Lyon est compétente en matière de gestion des aires d'accueil des gens du voyage. La Métropole gère actuellement 18 aires.

Dans ce rapport, il est proposé de poursuivre les actions de médiation et de coordination de l'action sociale sur les aires d'accueil des gens du voyage menées par l'association ARTAG. L'ARTAG est une association bien connue et largement reconnue, dont le but est de contribuer à la promotion sociale, à la reconnaissance culturelle, économique et professionnelle des populations tsiganes et de lutter également contre toute forme de discrimination.

Aussi, il est convenu que l'ARTAG puisse intervenir sur différents axes : l'accompagnement des familles résidentes des aires d'accueil vers l'accès au droit commun, un soutien des gestionnaires, informer la Métropole de Lyon de tout problème de dysfonctionnement. Également, l'ARTAG a une mission d'accompagnement des ménages vers la sédentarisation. La Métropole de Lyon s'engage à apporter pour l'année 2015 une subvention d'un montant de 205 056 €, soit 48 € par place et par mois.

Il est également proposé, dans cette délibération, de soutenir l'Association régionale des Tsiganes et de leurs amis Gadgés (ARTAG) dans une autre mission d'accompagnement spécifique réalisée en direction des ménages en difficulté au titre de l'accompagnement social lié au logement. Le montant de cette subvention pour cette action-là s'élève à 18 240 €.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. J'ai une intervention du Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM).

M. le Conseiller GACHET : Monsieur le Président et chers collègues, le travail qui a été engagé au cours des dernières années pour la mise en place du schéma départemental porte ses fruits puisque notre agglomération remplit ses obligations et apporte de réelles solutions à de très nombreuses situations par la création des aires d'accueil. Même si tout n'est pas réglé -et des événements récents en témoignent-, de fait, l'essentiel des questions d'actualité portent sur l'inclusion sociale, la scolarisation et l'insertion professionnelle.

Pour une partie, les réponses passent par le logement qui apporte une solution à la demande de sédentarisation. De ce point de vue, la marge de progression est encore importante. Le plan départemental, le plan local d'urbanisme (PLU) prévoient 50 logements adaptés dont 30 à destination des gens du voyage. Or, l'accès au logement ordinaire représente 200 accès en dix ans, ce qui n'est pas négligeable mais maintient un écart négatif.

Concernant le travail d'accompagnement effectué par l'ARTAG et d'autres associations, il sera utile, pour l'avenir, compte tenu des compétences de la Métropole, de voir plus précisément l'articulation entre les différentes sources de financement qui sont autant de lignes différentes : le revenu de solidarité active (RSA), les actions d'insertion par l'économie, le prêt locatif intermédiaire (PLI), le fonds de solidarité pour le logement (FSL), les actions de médiation et, au-delà, le soutien à la gestion locative, etc.

Pour éviter toute confusion, rappelons que l'ensemble de ces champs de travail ne sont pas similaires mais complémentaires et les ajustements qui sont à faire sont ceux qui concernent la cohérence et la lisibilité des interventions. La médiation effectuée par l'ARTAG est le complément indispensable au travail de gestion. Elle permet le lien avec les services de droit commun qui sont aujourd'hui les services de la Métropole. La médiation a pour objet l'accompagnement personnalisé et favorise également la participation citoyenne, en particulier lorsqu'il y a création de comités d'usagers.

Nous voterons donc favorablement.

Mais, puisque nous sommes sur ce terrain -si j'ose dire-, permettez-moi, monsieur le Président, de revenir sur une proposition que nous avons déjà formulée à l'occasion de la délibération concernant l'aménagement de l'aire de Givors, le 10 juillet dernier, pour un financement à hauteur de 500 000 € représentant 50 % du coût total de l'opération. La non-inscription dans le programme opérationnel de la Région Rhône-Alpes de

la ligne thématique 9 qui prévoit l'intervention du fonds européen de développement économique et régional (FEDER), à hauteur de 50 %, pour l'investissement dans les réalisations à destination des gens du voyage constitue un handicap économique inacceptable alors même que les moyens financiers sont très largement réduits sans pour autant que les obligations de faire soient moindres. Nous continuons de penser que la Métropole peut et doit jouer un rôle pour conduire la Région à modifier sa position sur ce point. Il en va de notre intérêt et de celui de nos Communes et de celui des voyageurs.

Merci pour votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Synergies-Avenir.

M. le Conseiller PILLON : Monsieur le Président et chers collègues, au travers de cette délibération, et en dernière prise de parole -et je vais essayer d'être rapide-, je souhaitais absolument, au titre du groupe, intervenir dans un cadre beaucoup plus général qui est celui des subventions.

Je pense que vous le savez, notre groupe a toujours été très vigilant quant à la pertinence et l'efficacité de la dépense publique. Nous sommes intervenus à maintes reprises pour solliciter des explications ou émettre des propositions. A ce titre, certaines ont été retenues ; je pense notamment à celle de la mise en place d'un groupe d'élus pour éditer les clubs sportifs recevant des subventions, ceci dans une logique d'évaluation. Nous sommes en effet attachés à cette notion d'évaluation et de tableaux de bord qui nous permettrait de pouvoir prendre nos décisions évoquées en âme et conscience.

La Métropole procède au versement de subventions à de très nombreuses associations, elle le fait au titre historique de la Communauté urbaine et maintenant au titre de l'ex-Conseil général.

Je ne reprendrai pas les propos du Président quant au contexte financier difficile et aux nécessités effectivement de pourvoir à l'investissement, source d'emplois dans notre agglomération. Dans un tel contexte, monsieur le Président, vous avez sollicité les services en début de mandat, dans une lettre de cadrage, pour faire un effort sur les dépenses, un effort d'au moins 6 %. Nous avons bien conscience que cet effort impose des choix, des choix parfois très difficiles mais indispensables. Nous y avons d'ailleurs recours dans nos Communes très souvent.

Les subventions n'échappent pas à ce principe. Les orientations politiques et le plan de mandat doivent pouvoir aussi être traduits dans nos choix budgétaires. C'est pourquoi nous souhaiterions avoir une lecture plus transparente, plus globale, plus transversale, de l'ensemble des subventions qui sont soumises à nos votes au fil des différents Conseils.

Nous souhaitons également être éclairés sur la méthodologie retenue, sur les critères de sélection des demandes de subventions, sur l'attribution des montants, les obligations auxquelles doivent répondre les associations, face à ces nouvelles demandes.

Nous souhaiterions pouvoir également constater l'application des prescriptions de votre lettre de cadrage dans le cadre des subventions.

Enfin, nous demandons la mise en place -et nous réitérons cette demande- d'un bilan annuel d'évaluation systématique globale et des tableaux de bord à fréquence à définir.

Si l'on ne peut considérer les actions des associations de quartiers de la même manière que certaines associations qui ont des budgets très importants, je pense à l'Agence d'urbanisme ou d'autres, nous devons aussi intégrer les effets de levier qui sont un point important dans notre agglomération. Une méthodologie est un point important et -tout à l'heure, monsieur Forissier l'évoquait- je crois qu'il est important de distinguer la nature des associations, les missions auxquelles elles répondent, le partenariat éventuel qui est engagé avec la Métropole et de ne pas négliger les effets de levier.

Nous ne demandons pas l'application d'une baisse de 6 % affectée à chaque association mais nous souhaitons une véritable politique d'attribution des subventions en termes d'éligibilité, de critères, de suivi, dans le respect d'une enveloppe globale. Peut-être que ces critères existent mais, en tout cas, nous n'en avons pas connaissance.

Au sein du groupe, nous avons entrepris un travail d'analyse. Bien qu'il soit trop tôt pour émettre un constat, certaines données sont manquantes, d'autres je dirai méritent une analyse complémentaire, pour autant, déjà, certaines interrogations et étonnements se font jour. Vous le savez, nous prônons une culture de l'économie et de la gestion, le tout dans la notion du respect des services.

Revoir nos méthodes, les optimiser, faire autant sans dépenser inutile, là est un défi qu'il nous est possible de relever, un défi que les associations peuvent relever comme dans nos Communes et c'est ce à quoi nous aspirons.

Merci, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Je crois que monsieur Gérald Eymard, qui travaille sur ces problèmes, est évidemment à votre disposition au fur et à mesure que nous aurons sérieusement les cadrages sur ce qui vient du Département du Rhône. Il n'y a que trois mois que nous sommes dans la connaissance donc vous comprendrez que nous ne puissions pas aujourd'hui répondre intégralement à vos questions. Ce que l'on me dit -j'aime mieux laisser répondre parce que j'ai peur de dire des bêtises- c'est que nous aurions -si on me confirme- baissé les subventions de 8,7 M€ cette année. Vous voyez que l'effort de gestion est relativement considérable. Mais, comme vous l'avez souligné vous-même, moi, je lis dans la presse ce qui se passe dans les Communes, parce qu'il y a un grand comparatif qui nous a été fait et je ne sais pas s'il toujours exact, mais je vois que, dans les méthodes, tout le monde est bien obligé de recourir aux mêmes contraintes un peu nécessaires.

Voilà, donc je mets le rapport aux voix :

- pour : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés ; socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Communiste et républicain ; Rassemblement démocrate Lyon Métropole ; Parti radical de gauche (PRG) ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Métropole et territoires ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ;

- contre : néant ;

- abstention : groupe Front national

Adopté.

Rapporteur : Mme la Conseillère RUNEL.

M. LE PRÉSIDENT : Nous passons aux dossiers sans débat.

DEUXIÈME PARTIE

Dossiers n'ayant pas fait l'objet de demande d'organisation de débats par la conférence des Présidents

I - COMMISSION DÉPLACEMENTS ET VOIRIE

N° 2015-0190 - Fourniture de contrôleurs de feux sur le territoire de la Métropole de Lyon - Marchés annuels à bons de commande - Autorisation de signer les marchés à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie -

N° 2015-0191 - Fourniture de mobilier urbain - Marchés annuels à bons de commande - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie -

N° 2015-0193 - Albigny sur Saône - Aménagement de la rue Armand Zipfel et du chemin Notre Dame - Travaux de mise en sécurité - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie -

M. LE PRÉSIDENT : La commission déplacements et voirie a désigné Monsieur le Vice-Président Abadie comme rapporteur des dossiers numéros 2015-0190, 2015-0191 et 2015-0193. Monsieur Abadie, vous avez la parole.

M. le Vice-Président ABADIE, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président ABADIE.

N° 2015-0194 - Accessibilité au Grand stade - Convention relative à la réalisation d'études préliminaires avec l'Etat - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie -

M. LE PRÉSIDENT : Je vous informe que le rapport numéro 2015-0194 est retiré de l'ordre du jour.

(Retiré de l'ordre du jour).

II - COMMISSION DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, NUMÉRIQUE, INSERTION ET EMPLOI

N° 2015-0198 - Attribution d'une subvention à l'Association pour la formation des ruraux aux activités du tourisme (AFRAT) pour son programme d'actions - Année 2015 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle développement économique et international, emploi, insertion - Direction attractivité et relations internationales -

N° 2015-0199 - Réseau Rhône-Alpes d'appui à la coopération internationale (RESACOOOP) - Approbation de la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public (GIP) - Attribution d'une subvention pour le programme d'actions 2015 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle développement économique et international, emploi, insertion - Direction attractivité et relations internationales -

M. LE PRÉSIDENT : La commission développement économique, numérique, insertion et emploi a désigné monsieur le Conseiller délégué Vincent comme rapporteur des dossiers numéros 2015-0198 et 2015-0199. Monsieur Vincent, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué VINCENT, rapporteur : Avis favorable de la commission sur ces deux dossiers, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué VINCENT.

N° 2015-0200 - Attribution d'une subvention à l'Association Espace numérique entreprises (ENE) pour son programme d'actions 2015 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle développement économique et international, emploi, insertion - Direction innovation et action économique -

N° 2015-0205 - 5^{ème} édition de la plateforme European Lab du 13 au 15 mai 2015 - Attribution d'une subvention à l'association Arty Farty - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle développement économique et international, emploi, insertion - Direction attractivité et relations internationales -

N° 2015-0213 - Modification du périmètre du dispositif conventionnel Proxi-Cités - Sortie du dispositif de l'application Droit de Cités (DDC) - Abrogation de la délibération n° 2011-2312 du 27 juin 2011 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction innovation numérique et systèmes d'information -

N° 2015-0216 - Systèmes d'information - Convention entre le Département du Rhône et la Métropole de Lyon pour la création et le fonctionnement d'une équipe temporaire mutualisée et le décroisement des systèmes d'information - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction innovation numérique et systèmes d'information -

M. LE PRÉSIDENT : La commission développement économique, numérique, insertion et emploi a désigné madame la Vice-Présidente Dognin-Sauze comme rapporteur des dossiers numéros 2015-0200, 2015-0205, 2015-0213 et 2015-0216. Madame Dognin-Sauze, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente DOGNIN-SAUZE, rapporteur : Avis favorable pour ces quatre rapport de la commission, monsieur le Président, avec une note au rapporteur sur le dossier 2015-0200 :

Dans le premier paragraphe du " b) - Compte-rendu des actions réalisées au titre de l'année 2014 et bilan " de l'exposé des motifs, il convient de lire : "Par délibération n° 2014-4444 du 13 janvier 2014" au lieu de : "Par délibération n° 2014-4444 du 13 janvier 2015"

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente DOGNIN-SAUZE.

N° 2015-0201 - Attribution d'une subvention à l'Association Le Village des créateurs du passage Thiaffait pour son programme d'actions 2015 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle développement économique et international, emploi, insertion - Direction innovation et action économique -

M. LE PRÉSIDENT : La commission développement économique, numérique, insertion et emploi a désigné madame la Conseillère Varenne comme rapporteur du dossier numéro 2015-0201. Madame Varenne, vous avez la parole.

Mme la Conseillère VARENNE, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité, M. David Kimelfeld, délégué de la Métropole de Lyon au sein de l'assemblée générale de l'association Village des créateurs du passage Thiaffait ainsi que Mme Bouzerda, déléguée de la Ville de Lyon au sein de l'assemblée générale de l'association Village des créateurs du passage Thiaffait, n'ayant pris part ni aux débats ni au vote du dossier (*article L 2131-11 du code général des collectivités territoriales*).

Rapporteur : Mme la Conseillère VARENNE.

N° 2015-0210 - Convention de partenariat entre Lyon Tourisme et Congrès, le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL), Keolis et la Métropole de Lyon concernant la fourniture de titres de transport à prix réduit, à l'occasion des congrès associatifs internationaux - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle développement économique et international, emploi, insertion - Direction attractivité et relations internationales -

M. LE PRÉSIDENT : La commission développement économique, numérique, insertion et emploi a désigné monsieur le Vice-Président Galliano comme rapporteur du dossier numéro 2015-0210. Monsieur Galliano, vous avez la parole.

M. le Vice-Président GALLIANO, rapporteur : Il s'agit d'un rapport qui concerne le partenariat entre Lyon Tourisme et Congrès, le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL), Keolis et la Métropole de Lyon pour fournir des titres de transport pour les grands congrès associatifs inter-nationaux qui accueillent plus de 1 500 personnes. Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président GALLIANO.

N° 2015-0212 - Attribution d'une subvention à la Chambre de commerce et d'industrie de Lyon (CCIL) et à la Fondation pour l'Université de Lyon (FPUL) pour leurs programmes en faveur de l'entrepreneuriat à potentiel : Campus Création, Lyon StartUp, Novacité et Pépites - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle développement économique et international, emploi, insertion - Direction innovation et action économique -

M. LE PRÉSIDENT : La commission développement économique, numérique, insertion et emploi a désigné monsieur le Vice-Président Kimelfeld comme rapporteur du dossier numéro 2015-0212. Monsieur Kimelfeld, vous avez la parole.

M. le Vice-Président KIMELFELD, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Avec une note au rapporteur :

Dans le tableau de l'exposé des motifs concernant "Lyon StartUp", il convient de lire sur la ligne "Métropole de Lyon" : "150 000" au lieu de : "50 000".

Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité, M. Christophe Dercamp n'ayant pris part ni aux débats ni au vote du dossier, compte-tenu de l'exercice de son activité professionnelle au sein de la Fondation pour l'Université de Lyon, Mme Sandrine Frih n'ayant pris part ni aux débats ni au vote du dossier, compte-tenu de l'exercice de son activité professionnelle au sein de la Fondation des HCL hébergée par la Fondation pour l'Université de Lyon (*article L 2131-11 du code général des collectivités territoriales*).

Rapporteur : M. le Vice-Président KIMELFELD.

III - COMMISSION DÉVELOPPEMENT SOLIDAIRE ET ACTION SOCIALE

N° 2015-0217 - Association départementale d'éducation pour la santé (ADES) du Rhône - Attribution d'une subvention pour son programme d'action 2015 - Direction générale déléguée au développement solidaire et à l'habitat - Pôle enfance et famille - Direction santé et développement social -

M. LE PRÉSIDENT : La commission développement solidaire et action sociale a désigné madame la Conseillère Runel comme rapporteur du dossier numéro 2015-0217. Madame Runel, vous avez la parole.

Mme la Conseillère RUNEL, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Conseillère RUNEL.

IV - COMMISSION ÉDUCATION, CULTURE, PATRIMOINE ET SPORT

N° 2015-0225 - Attribution d'une subvention à l'association Ligue d'athlétisme Rhône-Alpes pour l'organisation des championnats du Monde d'athlétisme vétérans du 4 au 16 août 2015 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle développement économique et international, emploi, insertion - Direction attractivité et relations internationales -

M. LE PRÉSIDENT : La commission éducation, culture, patrimoine et sport a désigné monsieur le Vice-Président Galliano comme rapporteur du dossier numéro 2015-0225. Monsieur Galliano, vous avez la parole.

M. le Vice-Président GALLIANO, rapporteur : Cet été, nous avons la chance de recevoir les Championnats du Monde d'athlétisme. L'illustration, monsieur le Président, de ce que vous avez dit tout à l'heure : on accueille 13 000 participants du monde entier. On a calculé les retombées -comme en vous parliez tout à l'heure-, cette seule manifestation va ramener plus de 15 M€ à la Métropole. La commission a émis un avis favorable sur la subvention de 50 000 €, monsieur le Président.

Par contre, je dois apporter une précision : dans les documents que vous avez eus, il y avait marqué une subvention pour 100 000 € des villes de Bron et de Vénissieux. En fait, c'est l'organisateur qui avait marqué cela mais, en fait, dans la réalité, ces deux villes Bron et Vénissieux vont apporter des aides mais plutôt sous forme de prestations "en nature" j'allais dire : prêts de matériels et mobiliers, relais de communications et réseaux d'affichage, appui technique de personnel communal, police et personnel de salle, pour un montant qui sera un peu moins valorisé. Mais, dans la période de conjoncture extrêmement difficile, je tiens vraiment à remercier les municipalités de Bron et Vénissieux pour ces efforts, où bien évidemment on vous

attend à deux niveaux cet été : rappelez-vous, au mois d'août, si vous avez moins de 35 ans, venez dans les bénévoles parce qu'il nous en faut 400 et on n'en a que 200 pour le moment et certains d'entre vous qui, comme moi, avez plus de 35 ans, on vous attend comme athlètes ; après 35 ans, il y a quatre catégories ; donc préparez vos baskets et à cet été sur le terrain !

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien, monsieur Galliano. Vous auriez pu nous parler de la vente de Chartreuse pendant que vous y étiez !

Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président GALLIANO.

V - COMMISSION FINANCES, INSTITUTIONS, RESSOURCES ET ORGANISATION TERRITORIALE

N° 2015-0235 - Contrôles périodiques et réglementaires des machines, équipements et installations de la Métropole de Lyon - Lot n° 1 à 4 - Autorisation de signer le marché de prestations à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Direction générale déléguée aux ressources - Direction logistique, patrimoine et bâtiments -

M. LE PRÉSIDENT : La commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale a désigné madame la Vice-Présidente Laurent comme rapporteur du dossier numéro 2015-0235. Madame Laurent, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente LAURENT, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente LAURENT.

N° 2015-0237 - Mission d'inspection en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail - Convention avec le Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Rhône et convention avec l'Education nationale pour l'inspection des agents de la Métropole de Lyon dans les collèges publics - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des ressources humaines -

N° 2015-0240 - Service départemental métropolitain d'incendie et de secours (SDMIS) - Convention pluriannuelle relative aux contributions financières - Convention de mutualisation - Années 2015-2017 - Pôle transformation et régulation - Direction évaluation et performance -

M. LE PRÉSIDENT : Je vous informe que les rapports numéros 2015-0237 et 2015-0240 sont retirés de l'ordre du jour.

(Retirés de l'ordre du jour).

N° 2015-0241 - Société publique locale (SPL) Part Dieu - Mise à disposition d'un agent - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des ressources humaines -

M. LE PRÉSIDENT : La commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale a désigné monsieur le Conseiller délégué Rousseau comme rapporteur du dossier numéro 2015-0241. Monsieur Rousseau, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué ROUSSEAU, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué ROUSSEAU.

N° 2015-0242 - Comité social du personnel de la Métropole de Lyon - Mise à disposition de personnels - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des ressources humaines -

M. LE PRESIDENT : La commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale a désigné madame la Vice-Présidente Vullien comme rapporteur du dossier numéro 2015-0242. Madame Vullien, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente VULLIEN, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président pour la mise à disposition de trois agents pour le COS et cela rapporte à la Métropole 110 000 €.

M. LE PRESIDENT : Ça effectivement, il fallait le souligner. Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente VULLIEN.

VI - COMMISSION PROXIMITÉ, ENVIRONNEMENT ET AGRICULTURE

N° 2015-0245 - Association - Acoucité - Attribution d'une subvention pour son programme d'actions 2015 - Pôle transformation et régulation - Direction évaluation et performance -

N° 2015-0246 - Association Agence locale de l'énergie (ALE) - Attribution d'une subvention exceptionnelle dans le cadre de la plateforme locale de rénovation énergétique - Pôle transformation et régulation - Direction évaluation et performance -

N° 2015-0247 - Association Agence locale de l'énergie (ALE) - Attribution d'une subvention pour son programme d'actions 2015 - Pôle transformation et régulation - Direction évaluation et performance -

N° 2015-0251 - Contrat de reprise option fédération des papiers cartons non complexés issus des déchèteries - Avenant n° 1 au contrat conclu avec la société ONYX Auvergne Rhône-Alpes - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la propreté -

N° 2015-0252 - Collecte séparée des déchets d'équipements électriques et électroniques ménagers - Convention avec OCAD3E- 2015-2020 - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la propreté -

N° 2015-0253 - Conversion du plan de prévention et de gestion des déchets non dangereux du Rhône en plan interdépartemental pour le Département du Rhône et la Métropole de Lyon - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la propreté -

N° 2015-0254 - Reprise des métaux collectés en déchèteries - Autorisation de signer un marché de recettes à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la propreté -

M. LE PRESIDENT : La commission proximité, environnement et agriculture a désigné monsieur le Conseiller délégué Barge comme rapporteur des dossiers numéros 2015-0245 à 2015-0247, 2015-0251 à 2015-0254. Monsieur Barge, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué BARGE, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président avec une note au rapporteur sur le dossier 2015-0247 : Dans le tableau de l'exposé des motifs, colonne "Prévision de clôture 2014 (en €)", ligne "dont autres subventions", il convient de lire : "697 477" en lieu et place de "1 053 577".

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

N'ont pas pris part aux débats ni au vote (*article L 2131-11 du code général des collectivités territoriales*) :

- du dossier n° 2015-0245 : M. Thierry Philip, délégué de la Métropole de Lyon au sein du conseil d'administration et de l'assemblée générale de l'association Acoucité ;

- des dossiers n° 2015-0246 et 2015-0247 : Mmes Hélène Geoffroy, Murielle Laurent, Béatrice Vessiller, MM. Bernard Moretton, Jérôme Moroge, Mmes Anne Reveyrand, Sandrine Runel, MM. Eric Desbos, Pierre Curtelin, Romain Blachier, Christophe Geourjon, Michel Havard, délégués de la Métropole de Lyon au sein du conseil d'administration de l'Agence locale de l'énergie (ALE) de l'agglomération lyonnaise.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué BARGE.

N° 2015-0249 - Lyon 2° - Dispositif de propreté Confluence - Avenant n° 1 à la convention avec la Ville de Lyon - 2014-2017 - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la propreté -

M. LE PRESIDENT : Je vous informe que le rapport numéro 2015-0249 est retiré de l'ordre du jour.

(Retiré de l'ordre du jour).

N° 2015-0255 - Site de captage de Crépieux Charmy - Gestion du domaine public fluvial autour des îles de Crépieux Charmy à signer avec l'Etat - Retrait de la délibération n° 2014-4474 du 13 janvier 2014 - Convention avec l'Etat - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'eau -

N° 2015-0256 - Actions et travaux menés sous maîtrise d'ouvrage de la Métropole dans le domaine de la gestion des eaux pluviales et des ruissellements, l'eau potable et l'assainissement - Demandes de subventions auprès de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'eau -

N° 2015-0257 - Renouvellement de la convention passée avec le Groupe de recherche Rhône-Alpes sur les infrastructures et l'eau (GRAIE) - Participation financière pour l'année 2015 - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'eau -

N° 2015-0258 - Sathonay Village - Convention tripartite sur la gestion des ruissellements dans le quartier des Eglantines à signer avec la Commune de Sathonay Village et la société GRTGaz - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'eau -

M. LE PRESIDENT : La commission proximité, environnement et agriculture a désigné monsieur le Conseiller Gouverneure comme rapporteur des dossiers numéros 2015-0255 à 2015-0258. Monsieur Gouverneure, vous avez la parole.

M. le Conseiller GOUVERNEYRE, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité, M. Jean Paul Colin, délégué de la Métropole de Lyon au sein du Conseil d'orientation du Groupe de recherche Rhône-Alpes sur les infrastructures et l'eau (GRAIE), n'ayant pris part ni aux débats ni au vote du dossier n° 2015-0257 (*article L 2131-11 du code général des collectivités territoriales*).

Rapporteur : M. le Conseiller GOUVERNEYRE.

VII - COMMISSION URBANISME, HABITAT, LOGEMENT ET POLITIQUE DE LA VILLE

N° 2015-0260 - Conseil d'administration de l'Office public de l'habitat (OPH) de la Métropole de Lyon - Désignation de représentants du Conseil - Pôle transformation et régulation - Direction évaluation et performance -

M. LE PRESIDENT : Je vous informe que le rapport numéro 2015-0260 est retiré de l'ordre du jour.

(Retiré de l'ordre du jour).

N° 2015-0265 - Etudes sur la stratégie métropolitaine : parcs relais REAL et jardins collectifs dans le cadre des projets collectifs du Master Altervilles - Convention avec l'Université Jean Monnet de Saint Etienne - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction planification et politiques d'agglomération -

M. LE PRESIDENT : La commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville a désigné madame la Conseillère David comme rapporteur du dossier numéro 2015-0265. Madame David, vous avez la parole.

Mme la Conseillère DAVID, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Conseillère DAVID.

N° 2015-0266 - Saint Priest - Opération de renouvellement urbain (ORU) du centre-ville - Résidentialisation et requalification des espaces extérieurs de l'ensemble 3A - Attribution d'une subvention à l'ensemble en copropriété Alpes/Alpe-Azur (3A) - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée aux territoires et à la cohésion métropolitaine - Direction politique de la ville -

M. LE PRESIDENT : La commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville a désigné monsieur le Vice-Président Le Faou comme rapporteur du dossier numéro 2015-0266. Monsieur Le Faou, vous avez la parole.

M. le Vice-Président LE FAOU, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président LE FAOU.

N° 2015-0268 - Ecully - Mise en sécurité du boulevard périphérique nord de Lyon (BPNL) - Réalisation d'une station de désenfumage du tunnel de La Duchère - Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme (PLU) - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction planification et politiques d'agglomération -

M. LE PRESIDENT : Je vous informe que le rapport numéro 2015-0268 est retiré de l'ordre du jour.

(Retiré de l'ordre du jour).

N° 2015-0270 - Application de gestion des autorisations du droit des sols (ADS) dans la Métropole de Lyon : "Pack ADS" - Convention à passer avec les Communes - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction planification et politiques d'agglomération -

M. LE PRESIDENT : La commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville a désigné monsieur le Conseiller Diamantidis comme rapporteur du dossier numéro 2015-0270. Monsieur Diamantidis, vous avez la parole.

M. le Conseiller DIAMANTIDIS, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller DIAMANTIDIS.

N° 2015-0272 - Saint Priest - Zone d'aménagement concerté (ZAC) de Feuilly - Suppression de la ZAC et arrêt des comptes de l'opération - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'aménagement

M. LE PRESIDENT : La commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville a désigné monsieur le Conseiller Longueval comme rapporteur du dossier numéro 2015-0272. Monsieur Longueval, vous avez la parole.

M. le Conseiller LONGUEVAL, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité, MM. Jean-Luc Da Passano, Michel Le Faou, Lucien Barge, Philippe Cochet, Mmes Martine David, Valérie Glatard, MM. Jérôme Sturla, Gérard Collomb, délégués de la Métropole de Lyon au sein du conseil d'administration et de l'assemblée générale de la SERL, n'ayant pris part ni aux débats ni au vote du dossier (*article L 2131-11 du code général des collectivités territoriales*).

Rapporteur : M. le Conseiller LONGUEVAL.

Question orale du groupe Europe Ecologie-Les Verts relative à la sûreté nucléaire

M. LE PRESIDENT : Nous avons une question orale, monsieur Hémon. J'ai déjà répondu partiellement tout à l'heure, c'est sur la pollution ?

M. le Conseiller HÉMON : Non.

M. LE PRESIDENT : C'est sur quoi ?

M. le Conseiller HÉMON : Sur la sûreté nucléaire.

M. LE PRÉSIDENT : Allez-y !

M. le Conseiller HÉMON : Monsieur le Président, mes chers collègues, voilà notre question orale. Les catastrophes nucléaires de Fukushima et de Tchernobyl qui ont été commémorées ce mois-ci nous rappellent que l'accident nucléaire peut concerner tous les pays, le nôtre aussi, d'autant plus l'agglomération lyonnaise : au cœur de la région la plus nucléarisée d'Europe, elle est donc directement concernée car elle se situe à moins de 40 kilomètres de deux centrales nucléaires : Bugey dans l'Ain et Saint Alban-Saint Maurice dans l'Isère.

L'autorité de Sûreté Nucléaire (ASN) a souligné de vraies carences dans le fonctionnement et la sécurité des installations nucléaires françaises, et ce l'an passé.

Nos différents courriers à l'adresse du Préfet de Région depuis 2011 sont restés sans réponse.

Vous-même, monsieur le Président, demandiez au Préfet de Région, le 23 mai 2012, que la Communauté urbaine de Lyon,

aujourd'hui Métropole de Lyon, et les communes de son territoire -je vous cite- "puissent être associées à l'analyse des risques et à la définition des mesures de prévention subséquentes".

Vous aviez également attiré l'attention du Préfet de Région sur la potentielle création d'une zone de sécurité renforcée, dont le périmètre n'aurait toujours pas ou n'avait pas, à l'époque, intégré la Métropole.

Avez-vous depuis reçu, monsieur le Président, des éléments de réponse à ces deux questions ?

M. LE PRÉSIDENT : Non, suite à votre interpellation, on a regardé si effectivement on avait reçu des réponses et on n'a reçu aucune réponse, donc je renouvellerai au prochain Préfet. On va insister mais, comme vous le savez, celui-ci s'en va dans quelques jours, le 1^{er} avril, je crois. Donc j'insisterai auprès du nouveau.

Bien voilà, merci beaucoup, bonne soirée à vous.

(La séance et levée à 19 heures 50).

Annexe

Question orale du groupe Europe Ecologie-Les Verts relative à la sûreté nucléaire



Groupe des élu-es Europe Écologie Les Verts
De la Métropole de Lyon

Conseil de la Métropole du 23 mars 2015

Question orale du groupe des élu-es Europe Ecologie Les Verts
(article 56 du Règlement intérieur)

Les catastrophes nucléaires de Fukushima et de Tchernobyl commémorées ce mois-ci, nous rappellent que l'accident nucléaire peut concerner tous les pays.

L'agglomération lyonnaise, au cœur de la région la plus nucléarisée d'Europe, est directement concernée car elle se situe à moins de 40 kms de deux centrales nucléaires : Bugey dans l'Ain et Saint Alban-Saint Maurice dans l'Isère.

L'autorité de Sûreté Nucléaire (ASN) a souligné de vraies carences dans le fonctionnement et la sécurité des installations nucléaires françaises.

Nos différents courriers à l'adresse du Préfet de Région depuis 2011 sont restés sans réponses. (voir ci-joints)

Vous-même, Monsieur le Président, demandiez au Préfet de Région, le 23 mai 2012, que la communauté urbaine de Lyon (aujourd'hui Métropole de Lyon) et les communes de son territoire « *puissent être associées à l'analyse des risques et la définition des mesures de prévention subséquentes* ».

Vous aviez également attiré l'attention du Préfet de Région sur la potentielle création d'une zone de sécurité de sécurité dont le périmètre n'aurait pas intégré la Métropole.

Avez-vous reçu, Monsieur le Président, des éléments de réponses à ces deux questions ?

Conformément à l'article L 3121-13 du code général des collectivités territoriales rendu applicable à la Métropole de Lyon par l'article L 3611-3 dudit code, le présent procès-verbal a été arrêté le : 29 juin 2015.

Le Président,

Le Secrétaire de séance,

Gérard Collomb.

Elsa Michonneau
